



PNR de la haute vallée de chevreuse charte 2011-2026



évaluation à mi-parcours



La démarche d'évaluation et la rédaction du rapport est le fruit d'un projet de longue haleine qui doit tout à l'engagement de ses contributeurs, qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Emilie DUC pour la conception et le lancement du dispositif.

Les missions du Parc pour l'organisation d'ateliers et la rédaction des réponses aux questions évaluatives.

Gaetan Oheix, dont le stage a permis, malgré le confinement, le traitement des données des deux enquêtes, leur analyse et la finalisation des résumés des réponses aux questions évaluatives.

Gaëlle Sutton, pour la réalisation de cartes et d'illustrations.

L'Institut Paris Région, la Chambre d'agriculture, les Directions départementales des territoires (DDT 78 et DDT 91) pour avoir contribué à réunir les données.

Les collectivités - la Région Ile-de-France, les Départements de l'Essonne et des Yvelines et les communes- et la DRIEE pour leur contribution dans le suivi de l'engagement des partenaires et leur accompagnement dans le processus d'évaluation.

L'Etat - DRIEE et la Région Île-de-France pour le soutien financier apporté à l'opération.

Remerciements

Introduction	P.1
Démarche de l'évaluation	P.6
• Axe 1 Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien	P.9
• Axe 2 Un territoire périurbain responsable face au changement climatique	P.35
• Axe 3 Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle urbaine et rurale	P.45
• Axe 4 Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole	P.59
• Axe transversal Continuer d'être innovants ensemble	P.77
Moyens et gouvernance du Parc	P.87
Engagements des partenaires	P.93
Enquête auprès des communes	P.99
Perception des habitants et des acteurs du territoire	P.111
• Enquête habitant	
• Ateliers thématiques	
Annexes (disponibles dans un document numérique spécifique) :	
• Evaluation à mi-parcours, réponses détaillées aux questions évaluatives	
• Questionnaire habitants	
• Questionnaire enquête auprès des communes	

Depuis 2012, les Parcs naturels régionaux doivent réaliser une évaluation à mi-parcours de la Charte. Elle permet de faire un bilan de ce qui a été accompli ou engagé, d'identifier les réussites et les difficultés rencontrées, d'aider à la détermination de priorités pour la seconde partie de la charte avant l'échéance de la révision en 2026.

Les réponses aux 16 questions évaluatives portant sur les 16 objectifs stratégiques de la charte constituent le premier volet de la démarche ; il est complété de la synthèse des avis recueillis lors d'ateliers et par une enquête auprès des habitants ainsi que d'une synthèse de l'engagement des partenaires, en particulier des communes.

Le rapport comprend les réponses aux questions évaluatives ainsi que l'analyse complète du questionnaire adressé aux communes dont les 47 réponses rappellent la très large adhésion aux objectifs de Charte ainsi qu'à la démarche participative. De plus en plus forte, la notion de Parc comme un bien commun, constitue un atout majeur alors que s'engagent les dernières années de réalisation de charte.

Le processus d'évaluation a conduit à revisiter les enjeux et les objectifs arrêtés en 2011. Le résultat offre une photographie de l'état d'avancement des objectifs et de leur appropriation par les habitants et partenaires. Les réussites manifestes et un très large consensus permettent de réaffirmer une stratégie commune et de réactiver les engagements des signataires.

L'évaluation butte parfois sur l'absence d'outils fiables de mesure et ne cache pas les freins et les difficultés rencontrés. Signalons parmi d'autres les questions foncières, qu'elles concernent les villes et les villages ou les espaces agricoles et naturels, le recours à la voiture et l'autosolisme, les contraintes pour l'aménagement des voies douces, mais aussi, dans certains cas, les contraintes réglementaires et les complexités de la concertation.

Parmi tous les axes de la Charte, certains enjeux majeurs sont identifiés, tels l'essor des énergies renouvelables, la nécessaire montée en puissance des mobilités douces et de la baisse du bilan carbone du territoire, la restauration des continuités écologiques, la préservation des autres habitants du territoire que sont la faune et la flore sauvages, le développement d'une économie locale de produits de qualité à faible impact carbone dans des circuits courts, un urbanisme et une architecture maîtrisés dans des villages vivants, la prise en compte des paysages, du patrimoine qui font l'identité du territoire.

Cette évaluation est une opportunité pour renouveler le dialogue territorial autour des actions du Parc et des engagements pris au moment de la signature de la Charte. C'est s'assurer que le Parc, avec l'ensemble de ses partenaires, tient une « feuille de route » partagée. Le Parc, syndicat mixte, agit de façon exemplaire grâce à l'engagement des collectivités et s'appuiera sur ce nouvel élan pour inventer de nouvelles façons de protéger, développer, d'habiter et de vivre le territoire.

Yves Vandewalle

Président du Parc naturel



évaluation

Démarche de l'évaluation

Un PNR : un projet, des signataires



« Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel » (Art. L333-1 du Code de l'Environnement).

« La Charte actuelle du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a été approuvée par décret le 3 novembre 2011. Elle traduit en 5 grands axes les enjeux de ce territoire « aux portes de l'agglomération parisienne, en alternance de plateaux et vallées, en position amont des cours d'eau, avec une présence marquée de la forêt et de l'eau et un patrimoine bâti riche. Un territoire qui se distingue également par ses aspects socio-économiques : une population aisée, composée de catégories socio-professionnelles supérieures et des prix du foncier particulièrement forts. » (Extrait de la Charte).

Axe 1 :

Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien

Axe 2 :

Un territoire périurbain responsable face au changement climatique

Axe 3 :

Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale

Axe 4 :

Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole

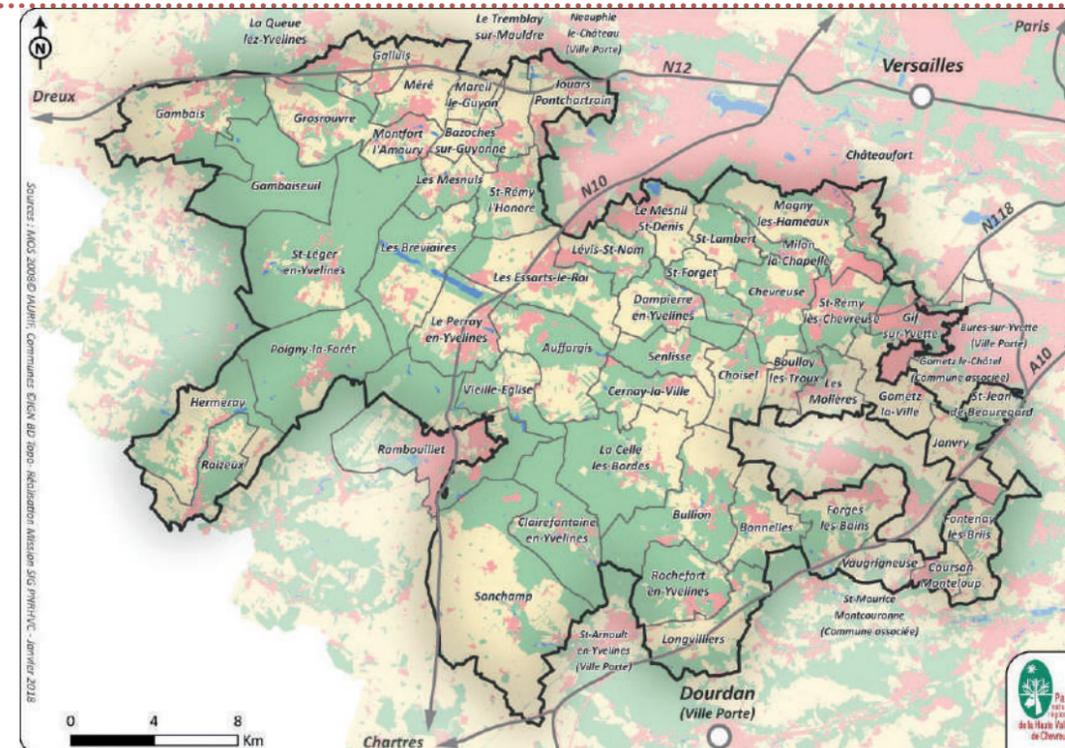
Axe transversal :

Continuer d'être innovant ensemble

Renouvelée en 2011, la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse court sur 15 ans. Sa révision interviendra en 2026 à la suite d'un travail d'évaluation de la Charte actuelle et de construction d'un nouveau projet de Charte.

La Charte est animée par un syndicat mixte réunissant l'ensemble des signataires, en l'occurrence :

- L'Etat
- La Région Ile-de-France
- Le Département des Yvelines et le département de l'Essonne
- Les 53 Communes ayant approuvées le projet et leurs Intercommunalités



Les objectifs

Afin de suivre leur mise en œuvre et de permettre leur renouvellement, les Chartes intègrent nécessairement et réglementairement des dispositifs d'évaluation.

L'évaluation des Chartes correspond à une obligation réglementaire (article R.333-3 du code de l'environnement modifié par le Décret n°2012-83 du 24 janvier 2012). La circulaire du 4 mai 2012, relative au classement et au renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux, précise les dispositions à mettre en place pour la mise en œuvre et l'évaluation de l'efficacité des Chartes.

Ainsi, « en application des dispositions prévues au c du 1° du II de l'article R. 333-3 du code de l'environnement, le rapport doit prévoir un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire défini au regard des mesures phares/prioritaires et prévoir la périodicité des bilans prévus dans ce cadre. L'évaluation de la mise en œuvre de la charte porte sur l'action du syndicat mixte et la façon dont les engagements des signataires et des partenaires ont été respectés. (...) Elle repose sur des questions évaluatives et, le cas échéant, des indicateurs chiffrés. Le suivi de l'évolution du territoire repose sur un nombre d'indicateurs territoriaux limités définis

au regard des mesures ou dispositions prioritaires/phares de la charte.

Ces dispositifs d'évaluation et de suivi sont coordonnés par le syndicat mixte du parc, en application de l'article L. 333-3 du code de l'environnement. »

Dans cet esprit, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a souhaité engager, avec le soutien financier de la DRIEE et du Conseil régional d'Ile-de-France, son évaluation à mi-parcours de la Charte 2011 -2026. Ce bilan est l'occasion de revenir sur près de 7 années d'exercice de la Charte et d'action du Parc mais aussi d'apprécier les tendances et les changements en cours sur le territoire.

La réalisation de ce bilan à mi-parcours répond à des objectifs multiples, notamment :

- D'estimer l'état d'avancement des objectifs de la Charte,
- De recentrer l'action du syndicat si nécessaire en analysant les points forts et faibles des actions menées,
- De mobiliser les élus et partenaires sur le projet « Charte », les résultats obtenus, les perspectives,
- De consolider le dispositif d'évaluation en vue de la révision et de l'évaluation finale de la Charte.

Le dispositif d'évaluation

Une série de travaux et d'analyses ont été réalisés afin d'estimer l'état d'avancement des objectifs de la Charte et d'évaluer principalement :

- L'efficacité du PNR : les actions engagées et les résultats obtenus répondent-ils correctement aux objectifs fixés ?
- La cohérence des politiques publiques : les objectifs fixés sont-ils en cohérence avec l'ensemble des politiques menées ?
- L'efficacité du PNR : les moyens employés sont-ils adaptés aux résultats obtenus ou attendus ?

→ LE RECUEIL DES RÉALISATIONS 2011 -2018

Il s'agit de capitaliser l'ensemble des actions réalisées par le PNR et les signataires sur la période 2011 – 2018, de dégager les points forts et points faibles de ces réalisations et de connaître les ambitions futures de chaque partie.

→ LE TRAITEMENT DES INDICATEURS

Les indicateurs ont été déterminés pour répondre aux 16 questions évaluatives problématisant chacune un objectif stratégique. Ils sont pour la plupart liés à la mise en œuvre de la Charte ainsi qu'à l'action du syndicat mixte. Ce sont des indicateurs d'activité, de réalisation ou de résultat. Certains indicateurs d'observation du territoire sont utilisés pour dégager les tendances d'évolution du territoire et viennent compléter les réponses aux questions évaluatives. Lorsque cela a été possible,

des « valeurs cible », des objectifs à atteindre, ont été définis. Le traitement des indicateurs, lorsqu'il est possible, contribue à préciser de manière quantitative et qualitative les actions du Parc. Dans un nombre significatif de cas, ce traitement n'appelle pas une réponse univoque et fait donc l'objet de commentaires.

→ LA PERCEPTION DU PUBLIC ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Une enquête « grand public » a été lancée permettant d'évaluer le niveau d'appropriation de la « culture Parc » des habitants.

Le PNR s'est appuyée dans cette démarche sur les réseaux sociaux et les outils de communication existants.

→ LES ATELIERS ET DÉBATS

Des ateliers ont été menés au sein des commissions thématiques pour ouvrir le débat sur le bilan des réalisations, les perspectives souhaitées et de mobiliser à nouveau sur le projet de Charte.

→ L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les collectivités signataires de la charte, la Région Île-de-France, les Départements de l'Essonne et des Yvelines, les communes du Parc s'engagent par leurs politiques dans la réalisation des objectifs de la charte. Un focus sous forme d'enquête est réalisé sur les 51 communes du Parc (de 2011 à 2018).

AXE

1

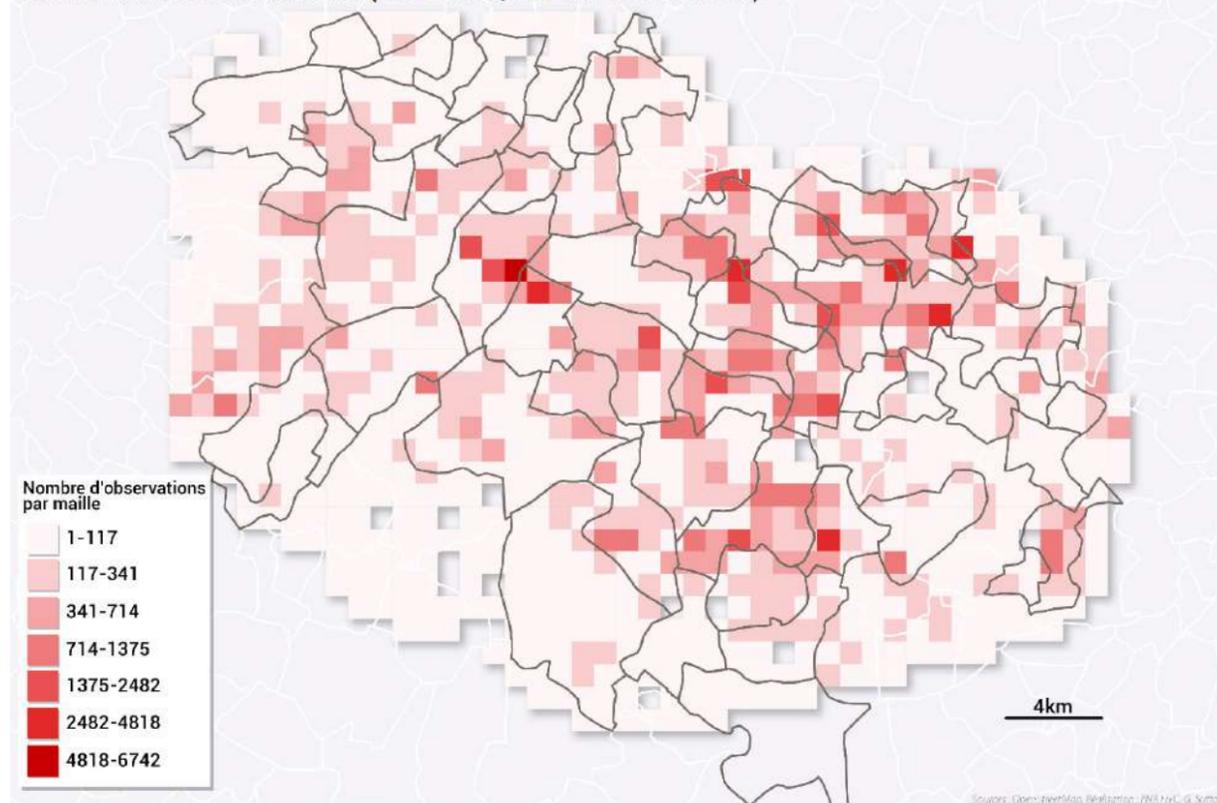
Gagner la bataille de la biodiversité
et des ressources naturelles
dans un espace francilien



L'action du Parc a-t-elle permis d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel sur le territoire ?

- Les observatoires de la flore submontagnarde et des flux en rivière
- Création des outils de suivi et de partage des données du patrimoine naturel et des relations Homme/Nature

Couverture du territoire par des observations naturalistes répertoriées dans la base de données Cettia (2012-2018, 191 000 observations)



Le contexte dans la charte



Photos des espèces animales et végétales

Le classement d'un territoire en PNR repose sur la richesse de son patrimoine culturel, naturel et paysager (code de l'environnement).



« Le Parc constitue l'un des segments de l'arc de biodiversité francilien, qui s'étend depuis la Bassée et le Massif de Fontainebleau jusqu'aux boucles de la Seine. C'est même l'un des principaux nœuds du réseau écologique régional... En dépit de cette grande richesse, le territoire est soumis au même constat de recul de la biodiversité que l'ensemble de la région Île-de-France... La politique du Parc a pour ambition a minima d'enrayer ce recul, en s'attaquant directement aux causes... Pour une



préservation efficace et adaptée des espèces, des habitats, des continuités écologiques et du bon fonctionnement des écosystèmes, l'une des priorités fixées est **l'amélioration de la connaissance scientifique et du suivi du patrimoine naturel et des relations « Homme - Nature ».**



Pour ce faire une approche descriptive et systémique est adoptée, elle étudie :

- la trame et les continuités écologiques (trames verte et bleue), les espaces et espèces remarquables et ordinaires, les ressources naturelles du territoire ;
- l'empreinte écologique de l'Homme, facteur principal de l'érosion de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- l'évolution des espaces du Parc bénéficiant d'une gestion écologique différenciée.



Un outil de suivi opérationnel est mis en place ; il est conçu comme une aide à la décision, il permet d'identifier les priorités.



Les observateurs de terrain du patrimoine naturel du territoire sont parties prenantes de cette démarche de connaissance, leur action est valorisée et reconnue.



Enfin, des partenariats de recherche sont à nouer via le Conseil scientifique du Parc. Le territoire s'inscrit dans les programmes régionaux et nationaux de recherche appliquée et d'expérimentation. » (Charte PNRHVC).

Réalisations les plus significatives

Avec l'agrandissement du territoire, les priorités ont été données aux travaux de restauration et à l'accompagnement des communes. Les missions de bases de connaissance ont néanmoins été préservées. Le Parc a ainsi :

- Continué **des inventaires et des suivis**, seul ou avec les acteurs de terrain, plus particulièrement dans les domaines suivants : botanique, entomologie (odonates, libellules et demoiselles), orthoptères (criquets et grillons), coléoptères, lépidoptères (papillons), hyménoptères (abeilles et bourdons sauvages), écrevisses (dont l'emblématique écrevisse à pattes blanches), poissons, amphibiens, ornithologie (dont le suivi de la Chouette chevêche, espèce « parapluie » indicatrice de la qualité des prairies), mammalogie (plus particulièrement les chiroptères) ;
- Poursuivi les **relevés dans les sites** qu'il gère ou qu'il restaure ; dans 82 des 86 **Sites de Biodiversité Remarquable** et dans 104 des 156 Zones d'Intérêt Ecologique à Conforter inscrits au Plan de Parc ;
- Mis en place dans le cadre du changement climatique **deux observatoires**, l'un en hydrologie pour suivre l'évolution des eaux superficielles en rapport avec celle de l'occupation des sols du territoire, l'autre sur l'évolution d'un peuplement de flore submontagnarde des ravins frais, relique de la dernière période glaciaire ;
- Edité un **poster de vulgarisation** sur les espèces et milieux des fonds de vallée ;
- Contribué aux travaux de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE).

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

A l'entrée en vigueur du nouveau périmètre fin 2011, avec le doublement du nombre de communes, le Syndicat du Parc a dû **répondre aux demandes des communes** et s'engager pleinement dans la pédagogie de l'outil PNR, dans le conseil, l'accompagnement et **l'ingénierie des projets** des communes. La priorité a donc été aux opérations des communes et aux travaux de restauration.

L'outil de suivi de la connaissance et des relations Homme/Nature, le système partagé d'information et la carte évolutive des continuités écologiques ont été prévus en collaboration avec NatureParif. Le projet a été gelé du fait de la réorganisation de la future Agence Régionale de la Biodiversité.

La construction par le Parc d'un système partagé d'acquisition, de gestion et d'interprétation des données, accessible et interopérable à tous les partenaires venait en doublon avec la mise en ligne de la base de données régionale CETTIA qui promettait les mêmes services. Le Parc y a donc **versé ses 102 000 données propres**. La question d'un outil avec un portail PNRHVC, pour localiser et simplifier la lecture des informations pour le plus grand nombre, reste posée.

L'organisation et **l'animation du réseau d'observateurs** a reposé sur le relationnel historique du Parc qui fut renforcé à l'occasion des périodes d'inventaire pour la révision de la Charte. Les cinq associations du territoire Bonnelles Bullion Nature (BBN), Centre d'Etude de Rambouillet et de sa Forêt (Cerf), Natoussonne (NE), Association Terroir et Nature en Yvelines (ATENA 78), Association de Défense de la Vallée de la Mérantaise à Châteaufort (ADVMC) participent régulièrement à la campagne annuelle du Parc d'inventaire et de suivi des Chevêches et de leurs nichoirs, au suivi temporel des chauves-souris. Le Parc réalise le suivi annuel des **chauves-souris** dans les aqueducs du SMAGER. Le **Cerf** propose un suivi ornithologique dans les réserves naturelles régionales. Le Parc et l'ONF ont coorganisé des inventaires sur le Triton crêté et l'engoulement.

L'une des **difficultés** pour la connaissance des milieux et des espèces du territoire reste **l'accès aux propriétés privées**, tant en termes d'autorisation que de morcellement foncier.

Le **partenariat avec le monde scientifique** est un point fort à souligner pour construire des protocoles d'étude, bénéficier d'expertises, et mettre en place des programmes expérimentaux, comme les deux observatoires.

Perspectives pour la deuxième partie de charte

- Capitaliser l'expérience acquise et les réflexions conduites durant cette première moitié de Charte pour concevoir des outils d'information et d'aide à la décision : outil webSIG, carte évolutive, etc.
- Animer une conférence annuelle d'échanges sur les connaissances et suivis conduits chaque année.
- Formaliser un observatoire opérationnel de la biodiversité et des services écosystémiques dans un programme partenarial et pluriannuel d'inventaire et de suivi du patrimoine naturel.
- Poursuivre les deux observatoires, avec la possibilité d'un partenariat pour le suivi des flux en rivière.
- Développer l'accompagnement des programmes participatifs auprès de tous publics, y compris professionnels dans une stratégie de diffusion des connaissances et des savoir-faire.
- Accueillir via le conseil scientifique du Parc, des programmes de recherche et des étudiants en master 2 et en 3ième cycle.
- Engager un projet d'étude scientifique sur la prospective des conséquences du changement climatique sur la ressource en eau des écosystèmes humides et aquatiques.

Chiffres clés :

191 000
observations

186 SITES

d'intérêt écologique (SBR et ZIEC) sur 242 ont fait l'objet d'un inventaire ou d'un suivi

30 SITES «VITRINE»

expérimentaux pour leur gestion écologique différenciée





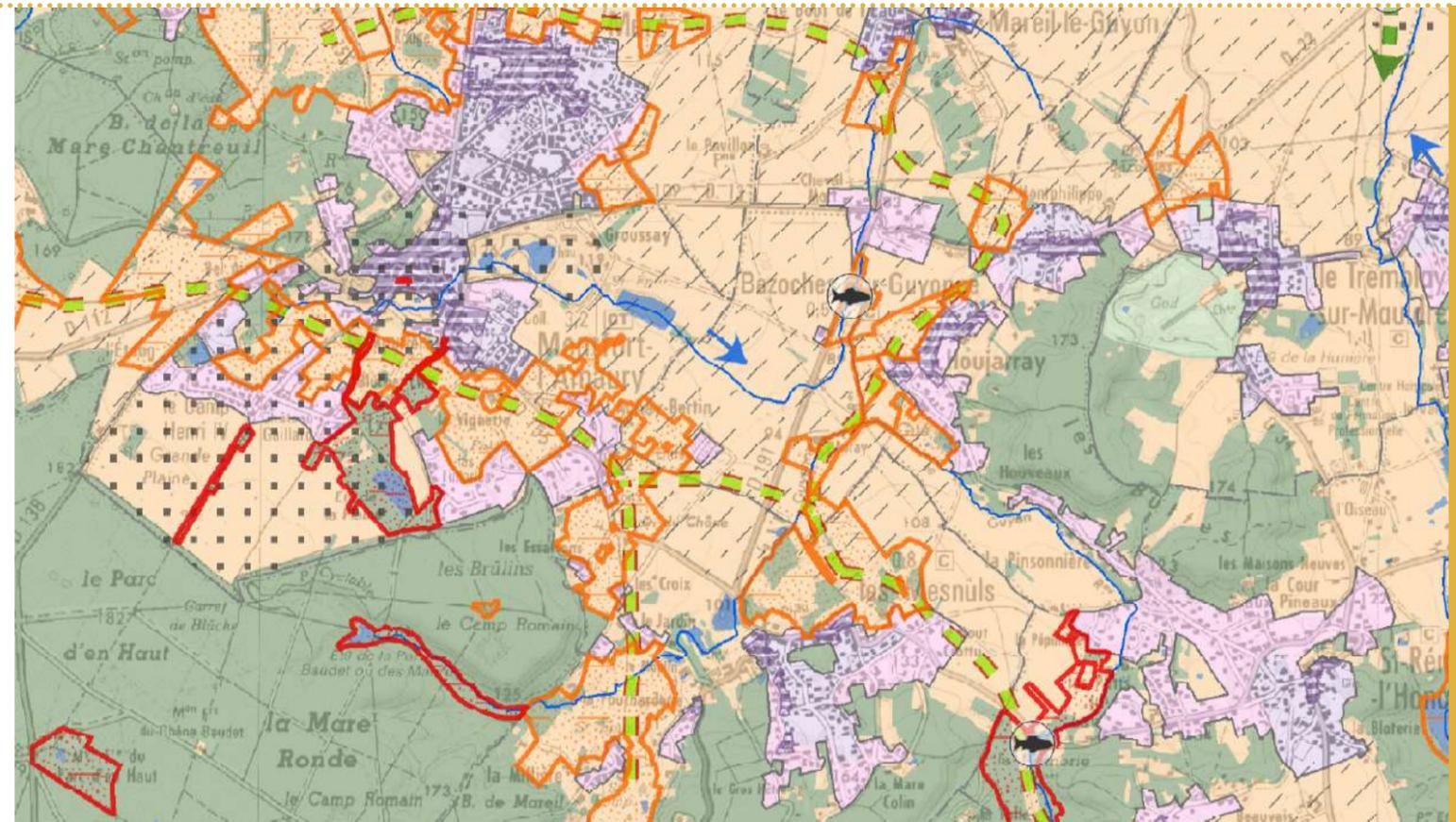
La mise en œuvre de la charte a-t-elle permis de maintenir le socle naturel et paysager du territoire ?



73.7 ha de régression des espaces naturels agricoles et forestiers pour un objectif de la charte : inférieur à 200ha



La requalification des zones d'activités existantes



Extrait
du plan
du Parc

© PNR Chevreuse / Coëlle Sutton

Le contexte dans la charte

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse connaît, depuis sa création, une pression foncière et urbaine croissante, du fait de sa proximité avec la métropole parisienne. C'est dans ce contexte que les signataires de la Charte 2011-2026 se sont engagés à mener une politique rigoureuse et exemplaire d'économie de l'espace visant à **maintenir le socle naturel et paysager du territoire**. L'objectif est de **conserver la vocation agricole, forestière et naturelle des espaces non urbanisés et de garantir leur continuité** en luttant contre le mitage et l'étalement urbain. Il ne s'agit pas de stopper l'urbanisation mais de **promouvoir un urbanisme endogène, dynamique, sobre et de qualité** en encourageant la densification, dans le respect des morphologies urbaines existantes. Dans ce même objectif stratégique de maintien du socle naturel et paysager du territoire, la Charte du Parc s'engage en faveur **d'infrastructures de transport d'aménagements et de constructions respectueux de la biodiversité et du paysage**.



Réalisations les plus significatives

Plan de Parc

Traduction graphique de la Charte, il permet de visualiser les objectifs stratégiques du Parc. Ainsi, en ce qui concerne la préservation des espaces naturels, le **Plan de Parc** indique, à l'échelle de la parcelle, les secteurs dans lesquels **l'urbanisation doit être contenue** (« enveloppes urbaines ») et ceux qui, à l'inverse, doivent être préservés non bâtis. Le rapport de compatibilité entre les documents d'urbanisme des communes et le Plan de Parc constitue un levier déterminant pour **lutter contre l'étalement urbain**.

Accompagnement des communes lors de la révision des documents d'urbanisme :

En tant que Personne Publique Associée, le Parc émet des **avis officiels** sur les projets arrêtés de documents d'urbanisme. Au-delà de ce volet réglementaire, l'équipe technique **accompagne les collectivités** dans toutes les étapes d'élaboration ou de révision de leur document d'urbanisme : de la rédaction du cahier des charges et du choix du bureau d'études jusqu'à l'approbation. Le Parc transmet également toutes les données dont il dispose dans le cadre des Porter à Connaissance.

Accompagnement et conseils dans le cadre des projets d'aménagement :

L'Atelier d'Architecture, d'Urbanisme et de Paysage du Parc participe aux réunions de travail et émet des notes de **conseils sur les projets d'aménagement des communes**. Il réalise également des études et propositions urbaines en amont des réflexions d'aménagement. Il **accompagne techniquement** et financièrement des expérimentations d'urbanisme participatif et transitoire (sur la densification BIMBY).

Plans Paysages et Biodiversité

(voir aussi OS8)

A la fois outils de connaissance à l'échelle des unités écologiques et paysagères et **outils de conseil et d'aide à la décision** destinés aux élus locaux et acteurs du territoire, les PPB ont permis de définir dans une **démarche collaborative de grandes orientations**. Ils portent sur l'enrichissement des espaces de nature, le développement d'espaces agricoles vivants et dynamiques, l'encouragement d'un développement urbain respectueux des paysages ainsi que la mise en place de mobilités adaptées aux besoins contemporains. Au fur et à mesure de l'élaboration des PPB, les PLU ont été enrichis par les orientations et leurs préconisations (règlement graphique, OAP : orientation d'aménagement et de programmation, rapport de présentation sur le volet paysage et biodiversité).

En 2020, le **territoire du Parc sera entièrement couvert** par les PPB.

« Pôle Ecopaysage » pour former et sensibiliser élus et professionnels

Plus de 150 personnes ont suivi des **formations** théoriques et/ou pratiques sur la biodiversité dans le sol, le fleurissement alternatif, ou encore la gestion de l'eau.

Sensibilisation

- Des communes : fiches-outils de l'espace public, diffusés sur le site du Parc
- Des habitants : Guide Ecojardin, *opération Plantons le Paysage*, programme de formations destiné aux jardiniers amateurs

Soutien du Parc pour l'implantation d'une signalétique spécifique

Aide financière globale de 31 926,32 € H.T dans 5 communes et aide technique sur un diagnostic.

Perspectives pour la deuxième partie de charte

Le Plan de Parc est un levier déterminant. Il devra continuer à jouer son rôle. **Pour atteindre une « zéro artificialisation nette »** du territoire, la Charte pourra également prescrire des objectifs de **dés-artificialisation**. L'accompagnement des PLU et des projets d'aménagement devront être poursuivis. Les actions de **sensibilisation et de formation** des élus et des personnels communaux seront développées,

afin de permettre une meilleure appropriation par les communes des enjeux de limitation de la consommation d'espace, de densification et de paysage.

Le travail amorcé lors de l'élaboration des plans Paysage et Biodiversité sera concrétisé sur le terrain par la mise en application des préconisations.

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

A l'échelle régionale, le Parc est à la fois moins artificialisé que des territoires similaires de grande couronne et affiche une progression de l'artificialisation plus lente. Cette limitation de l'artificialisation est notamment rendue possible grâce au **Plan de Parc**. Les documents d'urbanisme des communes ont globalement bien respecté le Plan de Parc. Sur les 48 communes analysées : **16 communes ont été particulièrement volontaristes**, soit en respectant strictement les enveloppes urbaines, soit en allant plus loin (**55 à 60 ha protégés**) et **32 communes ont dérogé aux enveloppes urbaines (35 à 40 ha)**, parmi lesquelles 20 communes ont été vertueuses sur d'autres secteurs en les protégeant de l'urbanisation.

Les préconisations de densité minimale ont également été respectées. Les objectifs de la Charte ont été un moyen de répondre aux besoins des communes mais aussi de défendre leur caractère rural face à des aménageurs soumis aux contraintes de rentabilité.

La pression urbaine forte, le prix du foncier élevé mais aussi la multiplicité des acteurs et les contraintes techniques et budgétaires limitent la réalisation concrète des préconisations du Parc. Les efforts, envers les communes mais aussi envers les professionnels de l'aménagement, restent à poursuivre, à la fois pour empêcher l'artificialisation des espaces agricoles et naturels et pour garantir le caractère qualitatif des opérations denses et la prise en compte du paysage.

La qualité des **entrées de ville et des lisières urbaines est également un enjeu fort**, que les aménageurs et les élus intègrent insuffisamment lors de nouveaux projets en franges de villages. Les PPB ont largement mis en avant cette problématique, un travail d'accompagnement et de sensibilisation devra être renforcé sur le sujet.

Chiffres clés :

55 À 60 HECTARES

supplémentaires ont été protégés dans le cadre des PLU

55 CONSEILS PAR AN

sur les projets d'aménagement (espaces publics, logements ...)

80% DU TERRITOIRE

couvert par les Plans paysage et biodiversité





La fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue a-t-elle été restaurée et préservée ?



La restauration de l'Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse



Passage grande faune au-dessus des grands axes routiers et ferroviaires

Le contexte dans la charte

Le territoire est constitué d'une matrice écologique globale, entravée par l'impact de l'urbanisation et des infrastructures, ou bien simplifiée et uniformisée par l'agriculture. La partie subsistante est constituée d'un maillage d'espaces naturels plus ou moins discontinu, d'intérêt écologique, paysager et agronomique essentiel. Elle constitue **la trame verte et bleue**. Pour les parties terrestres, elle se décompose dans le Parc en deux sous-trames imbriquées : « arborée » (milieux fermés et linéaires arborés) et « herbacée » (milieux ouverts).

Les bosquets sur les plateaux agricoles, les haies, les alignements d'arbres, les ripisylves, sont autant d'éléments à conforter ou à implanter pour renforcer la sous-trame arborée. Pour la sous-trame herbacée, ce sont les milieux ouverts, comme les prairies ou les friches qui sont à restaurer et à préserver.

Les rivières et les zones humides représentent un **patrimoine remarquable, essentiel en termes de ressource en eau,**

biodiversité, paysage et culture. Elles doivent être préservées et restaurées dans leur naturalité pour les services écologiques associés qu'elles fournissent : autoépuration des eaux, biodiversité, régulation des crues par débordement naturel et absorption, cadre de vie, randonnée, pêche, etc. Les zones humides font partie des milieux naturels les plus menacés, du niveau local à mondial. Elles participent à l'épuration naturelle et à la régulation des flux.

Dans ce cadre, les SBR et ZIEC à dominante humide (fonds de vallée, mares de plateaux, étangs) constituent des espaces d'intervention prioritaires pour la restauration de la trame bleue.

Pour la sous-trame « aquatique », des réservoirs de biodiversité piscicole sont identifiés au Plan de Parc. Les rivières drainant le territoire possèdent autant de qualités intrinsèques qu'elles ont d'importance dans le cycle de l'eau des bassins versants. Elles collectent toutes les eaux de pluie et usées des bassins versants et constituent également des écosystèmes à part entière, dont la qualité est largement soutenue par celle des eaux souterraines. Il importe de restituer aux rivières leur espace de liberté, de libre divagation et débordement dans les zones naturelles, de leur continuité amont-aval.



Réalisations les plus significatives

Les trames écologiques et paysagères, ou trame verte et bleue, ont fait l'objet d'une multitude d'actions dans la première période de la Charte, pour les maintenir et les développer.

4 plans Paysage et Biodiversité ont été coconstruits avec les communes et les partenaires. Le 5^e est dernier est lancé et sera finalisé en 2020.

La **sous-trame arborée** s'est enrichie de **11 kilomètres de haies**, de **4 vergers communaux** et de **multiples arbres** fruitiers isolés ou intégrés dans les haies. Ces plantations répondent à des demandes ou des opportunités qui se présentent au Parc.

Le Parc et la SAFER collaborent au bénéfice de la trame verte et bleue lors des préemptions au motif de protection de l'environnement et du paysage : **7 études** conduites par le Parc ont débouché sur la préemption d'autant de terrains naturels d'intérêt écologique.

La fragmentation de l'espace due aux infrastructures infranchissables par la faune est une problématique de connectivité écologique à laquelle s'est attelée le Parc. **Les 4 axes majeurs de migration des amphibiens**

inscrits au plan de Parc sont désormais protégés par des dispositifs saisonniers, et ont permis au total la migration sécurisée de plus de **100 000 amphibiens**.

Le Parc a réalisé des suivis écologiques et hydrologique des cours d'eau et a continué ses missions d'entretien des rivières des bassins versants de l'Yvette et de la Rémarde amont. Concernant les barrages en rivières qui bloquent la libre circulation des sédiments et de la faune, **sur les 45 ouvrages obstacles à la continuité des rivières** caractérisés en début de Charte sur les bassins versants de l'Yvette et de la Rémarde amont, le Parc en a **effacé 4** dont celui de l'opération exemplaire et démonstrative de l'Yvette à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. 17 ouvrages sont en cours de maîtrise d'œuvre pour leur suppression. Au total, **46% des ouvrages prévus** sont donc en voie d'être neutralisés.

Concernant la **protection des zones humides**, le Parc a contribué par son action aux côtés des communes et des acteurs institutionnels à **éviter la destruction de 94 hectares** de ces milieux naturels rares et fragiles.

Le Parc a **restauré 54 hectares de zones humides**, dont 43 hectares de prairies humides comptabilisés avec l'ouverture de la strate herbacée et **11 hectares de friches humides, roselières, landes humides et tourbière**.

Le Parc a permis la création, la restauration ou la gestion de **108 mares**.

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

Avec quatre réalisations effectives, les **Plans Paysage et Biodiversité** démontrent parfaitement leurs rôles positifs dans la connaissance et la prise de conscience de la nécessité de préserver et restaurer la trame verte et bleue : sensibilisation, formation des élus, associations et acteurs locaux, réflexion croisée sur l'aménagement et la gestion des espaces d'un territoire. Ils sont une porte d'entrée complémentaire par le paysage et permettent de spatialiser localement la trame dans des espaces communaux au travers des PLU.

Les haies ont été plantées en maîtrise d'ouvrage privée ou communale, grâce à des aides financières 6.3 et 6.4, ou encore par le biais de la convention PNRHVC/FICIF. Les agents du Parc animent des chantiers avec des élèves des établissements scolaires, des bénévoles, des agriculteurs. Les essences plantées sont toutes issues de la liste des essences préconisées par le PNR et diffusée aux communes, professionnels, particuliers, jardineries. L'animation par le Parc des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques fait émerger de nombreux projets de plantation. Les haies posent la difficile question de la compatibilité avec l'activité mécanique agricole ainsi que celle de la gestion et l'entretien des plants.

5 vergers ont été créés au sein ou en périphérie des villages, pour des raisons paysagères, de cadre de vie et d'animation locale, et ne répondent donc peu ou pas aux besoins de la chouette Chevêche qui vit à l'extérieur des urbanisations. Reste à trouver des porteurs de projets dans les fonds de vallées pour planter des vergers non intensifs de type conservatoire, et à favoriser d'autres essences d'arbres à cavités, comme les saules taillés en têtard (Cf. OS5).

La restauration des **prairies de fonds de vallées** est prise en charge par le Parc pour le compte du Département des Yvelines, des communes et de l'ONF, ou pour les propriétaires. Les éleveurs locaux sont associés dans l'entretien des prairies restaurées, à travers des conventions de mise à disposition à titre gratuit en échange de l'action de pâturage.

Le partenariat avec la SAFER pour la préemption de sites d'intérêt écologique au moment des mutations foncières est une force supplémentaire pour protéger les espaces naturels. Une action commune plus prospective permettra un bien meilleur rendement.

La protection effective des **quatre axes majeurs de migration des amphibiens** repose sur le Parc et sur le bénévolat des membres des associations (S.P.A., C.e.r.f., l'Amicale de Lévis-Saint-Nom, A.T.E.N.A. 78) et quelques individuels. La commune de Gambais a demandé au Parc de porter la création d'un crapauduc pérenne à l'étang des Bruyères, le projet devrait sortir de terre début 2021.

La **renaturation des rivières** pour restaurer la continuité écologique est confrontée à la présence de réseaux publics enterrés et surtout à la propriété privée des cours d'eau, qui induisent de très longues négociations et adaptations successives des projets. La première réalisation à Saint-Rémy-lès-Chevreuse prendra un caractère de démonstratif à même de faciliter l'engagement des parties prenantes.

L'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage par le Parc de ces actions de création, de restauration et de gestion des espaces naturels est donc un point fort pour la politique de protection de la nature du territoire.

Le Parc s'est investi dès la première année de la Charte pour la **reconnexion des corridors grande faune** coupés par les grandes infrastructures de transport. Un partenariat étroit et productif entre le Parc et Vinci Autoroutes a débouché sur plusieurs actions de sensibilisation des agents et des clients du concessionnaire et d'enrichissement de la trame verte et bleue des talus et délaissés. Le projet de construction d'un passage grande faune supérieur était prévu au « programme vert 2009 – 2013 », mais a été ensuite retiré pour des raisons de priorités de l'opérateur. Les travaux engagés sur les 2 autres grands axes sont restés sans suite à ce jour.

Le Parc a cofinancé et participé à la thèse scientifique « Impact des infrastructures de transport en Ile-de-France sur la génétique des cerfs » : la situation locale apparaît moins délétère que prévu pour la diversité génétique de la population de ces grands animaux. La question reste posée pour le reste de la faune sauvage.

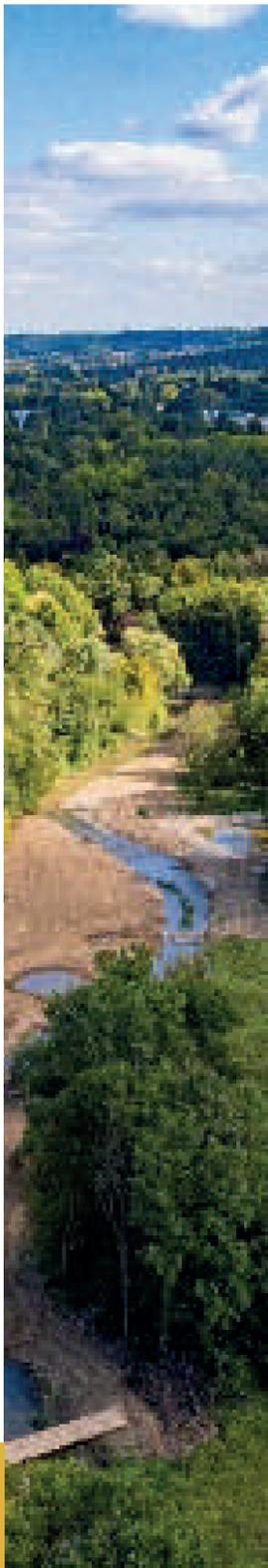
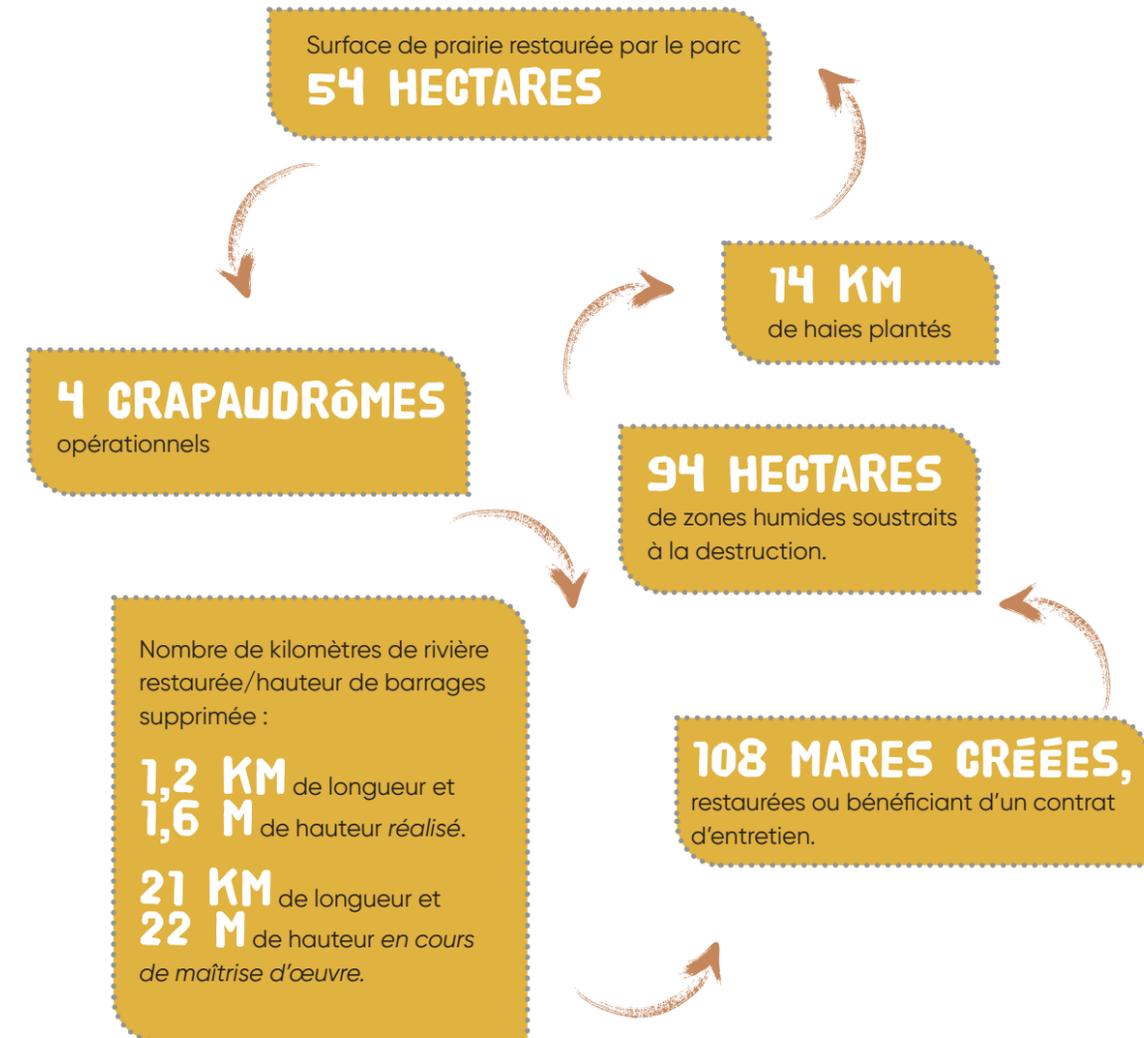
A la question évaluative « **La fonctionnalité de la trame verte et bleue a-t-elle été restaurée et préservée ?** », il est difficile de répondre rigoureusement et simplement tant la réalité est complexe, son fonctionnement peu connu et son appellation trame verte et bleue trop globalisante de la grande variété des milieux naturels qui la composent. Les composantes de la TVB sont : les réservoirs de biodiversité, notamment aux sites de biodiversité remarquable, les espaces tampons ou transitoires aux zones d'intérêt écologique à conforter, les espaces linéaires ou en bandes comme les cours d'eau, les haies ou les fonds de vallées, représentent les corridors écologiques. Cette trame est fragmentée par les infrastructures de transport, les barrages en rivière et l'urbanisme. Ces différents espaces sont en voie de restauration et de protection et les éléments qui fragmentent commencent à être neutralisés. Le Parc ne dispose pas de données suffisantes, autres que celles de ses réalisations, qui permettraient de chiffrer cet avancement.



Perspectives pour la deuxième partie de charte

- Animer et mettre en œuvre les Plans Paysage et Biodiversité, et livrer le dernier en 2020.
- Poursuivre l'appui aux PLU pour donner vie aux prescriptions de trame verte et bleue dans les communes, en particulier les OAP.
- Continuer les plantations de haies et vergers ; structurer un schéma de plantation en application des corridors fonctionnels de circulation des espèces et des besoins de lutte contre les ruissellements et développer des moyens techniques et financiers pour atteindre le niveau d'ambition fixé.
- Développer des solutions pour une bonne reprise des plants, et l'entretien à long terme des haies par une valorisation locale des produits de coupe.
- Amplifier les actions de protection, de restauration et de création des zones humides et des mares et mouillères.
- Etudier l'agroforesterie et le sylvopastoralisme pour leur implantation sur le territoire.
- Poursuivre les actions de restauration et de protection des prairies, conduire des actions ciblées pour une exploitation extensive des prairies accueillant des chevaux et protéger les forêts alluviales anciennes.
- Poursuivre les opérations de sauvegarde des amphibiens
- Relancer les grands projets de reconnexion des corridors écologiques avec les acteurs dans le cadre d'un plan de relance national
- Poursuivre le conventionnement du Parc avec ses partenaires EPCI-FP et syndicats de rivières et renforcer le lien entre le Parc et les acteurs de la GEMAPI.
- Poursuivre l'offre de conseil et d'ingénierie aux collectivités et aux particuliers.
- Mettre en œuvre les plans de gestion pour les bassins versants de l'Yvette et de la Rémarde amont, conduire à terme les 4 projets de renaturation des rivières et initier de nouveaux projets.
- Sensibiliser le plus grand nombre sur l'importance de lutter contre la disparition des zones humides.
- Intégrer l'ensemble des actions dans l'outil de suivi opérationnel prévu dans l'OS1.

Chiffres clés :





OS 4

L'action du Parc a-t-elle permis le maintien de la fonctionnalité et de la qualité écologique des écosystèmes forestiers et aquatiques ?



L'aménagement de lutte contre les ruissellements de plateau sur la plaine de la Madeleine.

Le programme objectif zéro phyto, 38 communes sans pesticide.



La prise en compte de la biodiversité dans les forêts privées.

Le contexte dans la charte

La forêt, en raison de sa superficie, joue un rôle structurant pour l'environnement du Parc. Elle est support et objet d'une multitude d'activités économiques et sociales. La sylviculture est une « culture » de longue durée. Pour cette raison, le fonctionnement de l'écosystème forestier est proche de celui d'un écosystème naturel.

Les Orientations régionales forestières fixent un cadre général et la politique forestière dans le Parc s'articule avec celles établies dans les stratégies départementales. Une sylviculture exemplaire pour la biodiversité est encouragée mais la dimension économique n'est pas davantage négligée. Une charte forestière de territoire sera finalisée en 2021.

Ainsi, la diversification des essences, la régénération naturelle, la conduite en futaies irrégulières et taillis sous futaies, la protection des sols vivants non tassés, maintien des bois morts sont préférés à des pratiques au caractère plus industriel.

Les techniques d'exploitation ménagent les sols et s'orientent vers des solutions douces. Les forestiers veillent à maintenir des réseaux de vieux bois et à préserver la litière au sol. Le développement d'une filière bois-énergie s'inscrit dans ce cadre. Enfin, les phytosanitaires sont néfastes pour la biodiversité et la ressource en eau et les forestiers veillent à ne pas y recourir.

L'hydraulique forestière est dirigée en conservant les fossés fonctionnels, tout en limitant le drainage des sols et en l'interdisant dans les zones d'intérêt écologique. Les forestiers évitent de créer des ornières dans le sens de la pente, qui augmentent l'érosion et le risque d'inondation dans les forêts de pente.

Le patrimoine historique forestier est très important ; il est principalement associé à la **chasse** : structures des chemins, petit patrimoine bâti, etc. Il convient donc de le préserver et le valoriser.

La chasse tient une place importante dans l'approche d'une écologie intégrée mise en valeur par le projet de Parc.

La chasse participe à l'équilibre des populations naturelles des grands et moyens mammifères. Outre son rôle économique, social et récréatif, elle joue un rôle dans l'aménagement et l'entretien des espaces naturels (création d'habitats favorables aux animaux et à la flore en général), mais également dans le lâcher d'oiseaux, dont l'impact sur les équilibres naturels n'est pas anodin

(ex. : faisans sur les reptiles, etc.). Le Parc se caractérise par des densités hétérogènes de population selon les gibiers : les grands gibiers sont en grande concentration, tandis que les populations naturelles de petits gibiers sédentaires sont fragiles.

Les territoires de chasse se superposent à d'autres usages, agricoles, sylvicoles, récréatifs, de préservation environnementale : un équilibre « agro-sylvo-cynégétique » doit assurer la présence durable des populations de grand gibier sans compromettre la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles.

La concertation entre les acteurs liés à la chasse est développée : propriétaires (privés et publics), agriculteurs, gestionnaires forestiers (privés et publics), chasseurs, naturalistes, etc.

Les Orientations régionales de gestion de la faune et de ses habitats (ORGFH) et le schéma interdépartemental de gestion cynégétique (SDGC 78/95/91) fixent un cadre général.

Inondation, ruissellement, érosion. Le territoire est un château d'eau dont les six têtes de bassins versants - Yvette, Rémarde, Drouette, Vesgre, Mauldre, Etangs et rigoles - n'engendrent pas partout les mêmes problématiques de ruissellement : les pentes du bassin de l'Yvette est beaucoup plus forte. Ils n'ont pas la même occupation du sol, certains sont très forestiers, d'autres plus agricoles ou encore plus mixtes entre forêt, prairies et villages, d'autres enfin drainent des zones très urbanisées.

Or, si le ruissellement est en général naturellement négligeable dans la région, les aménagements liés à l'activité humaine constituent des facteurs aggravants de concentration des flux. Ainsi le risque inondation est très largement accru par l'imperméabilisation des sols et l'uniformisation des sols nus, la suppression des zones naturelles d'expansion des crues et l'artificialisation des rivières des fonds de vallées et enfin l'exploitation forestière et agricole dans le sens des pentes.

Ces modifications de l'état des surfaces naturelles s'accompagnent alors d'une forte érosion des sols des plateaux et des versants pouvant entraîner des coulées de boue.

L'objectif est donc, avec l'ensemble des acteurs du territoire, de gérer les eaux météoriques à l'endroit même où elles touchent le sol et de faire en sorte que l'artificialisation du sol soit compensée sur la parcelle même, afin de ne rejeter dans le circuit naturel de l'eau que le volume qu'aurait concentré la même surface sans modification des sols. Cette gestion de l'eau et des sols vient compléter les PPRI des communes particulièrement à risques, comme Gif-sur-Yvette, ou de documents valant PPRI, dans bon nombre de communes des Yvelines.

Pollution des eaux. Le territoire, doté de six têtes de bassins versants dispose d'importantes ressources en eaux souterraines. Malgré cela, la forte densité d'activités rend les cours d'eau très sensibles aux pollutions. Le faible débit du chevelu hydrographique ne permet pas de diluer les polluants par des apports souterrains dont la qualité s'est sensiblement dégradée au cours des dernières décennies. Ces petites rivières sont beaucoup plus polluées et soumises aux fluctuations de débit et donc de concentration, que les plus larges cours d'eau, en dépit de niveaux de pollution comparables. L'influence sur la qualité des eaux superficielles du territoire hors Parc très urbanisées et industrialisées est sensible.

Les zones les plus sensibles sont localisées au droit des principales nappes d'accompagnement des rivières. En termes géologiques, les formations sédimentaires accueillant les zones de recharges de nappes de Beauce et de la Craie (localisée sur le bassin versant de la Rémarde) présentent un risque élevé face aux pollutions.

En dépit de l'amélioration des réseaux de collecte et des stations de traitement des eaux usées et la mise en place des services publics d'assainissement non-collectifs, la qualité de l'eau reste insatisfaisante. Le rejet de stations d'épurations ciblées, notamment par des techniques extensives et naturelles, doit être traité.

Les pollutions chimiques diffuses constituent un second chantier. Il s'agit des pesticides (fongicides, herbicides, insecticides et autres substances dangereuses) et des engrais azotés utilisés par les agriculteurs, les collectivités et les particuliers.

Ces acteurs doivent unir leurs efforts pour diminuer la pollution des eaux souterraines et de surface. De plus les eaux pluviales risquant d'être polluées doivent être traitées avant leur rejet au milieu naturel.

La nécessaire réduction de la pollution des eaux est complétée par l'amélioration des conditions physiques et biologiques des habitats naturels des cours d'eau.

Un suivi de la qualité des eaux souterraines et superficielles permettra d'évaluer l'efficacité des actions dans un contexte environnemental et climatique en pleine évolution.

Réalisations les plus significatives

Forêt

Pour la forêt publique et **domaniale le Parc et l'ONF ont signé une convention de partenariat** couvrant l'ensemble des thématiques et champs d'intervention partagés. L'ONF a mis en place un réseau d'îlots de senescence et de vieillissement, ainsi que d'arbres « biologiques » dont la vocation est d'accueillir la faune arboricole sauvage ; l'ONF assure le maintien et la création de mares, de corridors écologiques herbacés et un très grand réseau de réserves biologiques domaniales, dont le Parc fait partie du conseil scientifique.

Le Parc et l'ONF se sont associés pour imaginer un projet de **gestion d'une lisière forestière** compatible avec le maintien de la biodiversité et l'exploitation forestière, tout près de l'étang de Pourras sur la commune des Bréviaires.

Dans le cadre de Natura 2000 « Oiseaux », le Parc et l'Agence des Espaces Verts ont défini et mis en place **deux îlots de vieillissement** dans la forêt régionale de Port-Royal.

Le Parc a été associé par la CDC biodiversité pour la mise en place d'îlots de vieillissement dans le Bois de la Duchesse à Bonnelles.

Le Parc a accompagné 2 propriétaires forestiers privés, à Saint-Rémy-L'Honoré et à Saint-Lambert-des-Bois, dans la mise en place d'un volet biodiversité au sein de leur plan simple de gestion.

Chasse

Le Parc a conduit plusieurs actions concernant les chasses dites de régulation sur deux sites Natura 2000 Directive Oiseaux, le marais de Maincourt à Dampierre-en-Yvelines et l'étang des Noës au Mesnil-Saint-Denis. Il s'agissait de bien caler les périodes et les modalités d'intervention des chasseurs pour avoir un impact minimal sur les habitats et les oiseaux aquatiques.

La FICIF et le Parc ont signé une convention de partenariat technique et financière pour la plantation de haies en territoires de chasse dans le double objectif de **favoriser le petit gibier de plaine** et de créer des habitats et des corridors arborés dans les espaces de grandes cultures essentiellement.

L'ONF, l'OFB (ex. ONCFS) et la FICIF ont à plusieurs reprises associé le Parc à leurs comptages nocturnes des grands cervidés en forêt de Rambouillet.

Inondation, ruissellement, érosion

Le Parc a apporté 77 conseils et accompagné techniquement et financièrement **la création de 18 aménagements de lutte contre le ruissellement** en milieu urbain, comme des noues et des mares ; 10 conseils en milieu agricole ou forestier et 22 aménagements (mares, fossés à redents, microreliefs, réseaux de dépressions naturelles, etc.).

Un observatoire hydrologique de 15 stations de mesure a été mis en place sur les bassins versants de l'Yvette et de la Rémarde, afin d'établir un état des lieux de l'impact des activités humaines sur les rivières et d'évaluer plus concrètement l'impact positif des aménagements de lutte contre le ruissellement.

Réduction de la pollution des eaux

Le Parc a suivi régulièrement la qualité des eaux au travers de 360 relevés grâce à 10 stations réparties sur les bassins versants de l'Yvette et de la Rémarde.

Le Parc a été l'animateur et le coordinateur de deux contrats de bassin : Rémarde amont (2010-2015) et Yvette amont (2011-2016).



Le Parc a élaboré et animé le programme « objectif zéro phyto » pour l'ensemble des communes du Parc démunies d'action sur ce sujet et élaboré la charte locale « Zéro phyto dans les espaces communaux » : 21 plans de gestion différenciée des espaces communaux ; formations et sensibilisation ; 13 communes adhérentes à la charte locale, dont 7 ont obtenu le label national « Terre Saine, Commune sans pesticide ». **Fin 2018, 38 communes du Parc n'utilisent plus de produits phytosanitaires** sur l'ensemble de leurs espaces publics.

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

FORÊT

A souligner le **travail important réalisé par l'ONF** pour la protection et la restauration de la biodiversité en forêt publique, même si des difficultés persistent dans les pratiques d'exploitation forestière en raison des contraintes du marché.

Le morcellement foncier de la forêt privée complique fortement l'application de mesures globales en faveur de la biodiversité sur l'ensemble du massif, dans ce qui pourrait être un plan opérationnel d'ensemble, à l'image de la forêt publique.

De même, la réelle mise en œuvre de conditions d'exploitation respectueuses de la biodiversité et des sols n'est pas chose facile. Malgré les préconisations et la sensibilisation délivrées par les organismes professionnels à l'attention des exploitants forestiers, en pratique la filière d'exploitation et la chaîne des intervenants est telle qu'il est très difficile aux donneurs d'ordres de suivre et d'imposer les engagements sur le terrain. Les 2 réalisations d'un volet biodiversité au sein **des plans simples de gestion** montrent l'efficacité et la pertinence de cette action Parc, même si son développement demande plus d'animation des acteurs forestiers.

CHASSE

La mission d'animation que porte le Parc de mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 peut dans certaines limites contribuer à une meilleure compatibilité entre les actions de chasse et la préservation de la biodiversité. Concernant les chasses dites de régulation sur deux sites Natura 2000 Directive Oiseaux, les acteurs de la chasse, les communes et le Parc se sont accordés sur les modalités de conduite des chasses. Malgré cette concertation, les moments de chasse ne se sont pas toujours tout à fait déroulés selon les prévisions, tant la tâche est difficile et sans doute peu habituelle dans ces conditions pour les chasseurs.

Concernant les interactions entre les actions de chasse et les travaux de génie écologique sur les territoires chassés, le Parc a été confronté aux demandes des chasseurs de faire coïncider le calendrier des travaux avec celui des campagnes de chasse. Ce qui a bien fonctionné dans un cas, mais n'a pas permis de réaliser un autre projet.

INONDATION, RUISSellement, ÉROSION

Pour les projets d'aménagement portés par les communes ou par des propriétaires privés, si le Parc est associé dès le début, cela permet de pousser très loin l'accompagnement technique, tandis que s'il n'est sollicité qu'au moment du dépôt de permis, cela réduit au minimum l'impact des conseils prodigués sur le projet final.

Un certain recul dans le temps a permis d'établir qu'une amélioration de la gestion du ruissellement en ville est très liée à la capacité de **prévoir l'ensemble du système**

hydrologique urbain de façon intégrée avec l'aménagement des autres réseaux et infrastructures. Il serait beaucoup moins coûteux et plus efficace de gérer toutes les problématiques réseaux de front et de prévoir par exemple en zone dense la création de réservoirs citernes sous la chaussée en même temps que l'enfouissement de tel autre réseau ou encore que la réfection des voiries.

La plus-value du Parc réside dans son approche systémique à l'échelle des bassins versants, une vision globale et fonctionnelle qui s'oppose dans les faits à des pratiques trop sectorisées de l'aménagement urbain.

La difficulté en zone agricole est de concilier cette approche fonctionnelle globale et les nécessaires contraintes techniques des exploitants.

Le territoire étant constitué de têtes de bassin versant, les plus urbaines et industrielles même hors Parc doivent s'engager à agir contre les ruissellements lorsque ceux-ci se déversent dans de toutes petites rivières naissantes.

RÉDUCTION DE LA POLLUTION DES EAUX

La même approche systémique et multisectorielle à l'échelle des bassins versants et des écosystèmes dépasse souvent les périmètres de compétence réglementaire de chaque collectivité. Le rôle d'ensemblier du Parc est là encore une plus-value pour l'environnement. Les paramètres déclassant l'état écologique des rivières du territoire sont liés à la biologie (macro invertébrés et diatomées), à l'hydromorphologie (obstacles à l'écoulement, état des berges, granulométrie, débit...) ou à la physicochimie (macro polluants et micro polluants ponctuels, phytosanitaires diffus). Les origines de cette altération physicochimique sont multiples : rejets de stations d'épuration, rejets de réseaux d'eaux pluviales, rejets de réseaux de drainage..., et déclassent de façon ponctuelle l'état des cours d'eau.

L'incitation à la réduction de la consommation de pesticides, fertilisants et produits polluants auprès des agriculteurs a été aussi menée dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales.

Perspectives pour la deuxième partie de charte

FORÊT

- Finaliser et mettre en œuvre la **Charte forestière** de territoire.
- Avancer dans le cadre de Natura 2000 « Oiseaux », avec les partenaires forestiers sur la prise en compte des espèces cibles européennes dans l'exploitation forestière.
- Poursuivre le **partenariat constructif avec l'ONF**.
- Amplifier la prise en compte de la forêt privée avec le CRPF pour développer un plan opérationnel biodiversité pour la forêt privée.
- Aboutir sur des avancées significatives applicables par les bucherons en matière de préservation de la biodiversité et des sols.
- Accroître et mieux cibler la communication, la sensibilisation et la formation sur la forêt.

CHASSE

- **Assurer la concertation** avec les acteurs de la chasse pour avancer ensemble au bénéfice réciproque de la chasse et de la biodiversité.
- Poursuivre l'offre du Parc pour les porteurs de projets d'aménagement et de gestion des territoires de chasse.
- Animer la réflexion pour résoudre les questions de multifonctionnalités des espaces avec les acteurs de la chasse, de l'agriculture, de la forêt, de la randonnée les communes et les intercommunalités.
- Proposer avec l'aide des acteurs de la chasse une information dynamique **de l'évolution des populations de gibiers** sur le territoire du Parc

INONDATION, RUISSELLEMENT, ÉROSION.

- Proposer des **formations aux collectivités** pour la programmation **des aménagements** urbains de prévention des ruissellements et dans la **désimperméabilisation** des sols.
- Mener des actions de sensibilisation sur la perméabilité / imperméabilité des sols en secteurs urbains.
- Proposer aux zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles un plan d'action de gestion des eaux de pluie à la parcelle.

- Proposer un plan d'action sur la récupération des eaux de pluie.
- Mettre en œuvre **les actions du PAPI** portées par le Parc sur les bassins versants de l'Orge et de l'Yvette.
- Poursuivre **les actions de diagnostics et d'aménagements sur les sous bassins versants** identifiés au plan de Parc et à la demande des communes concernées par des inondations.
- Contractualiser avec les agriculteurs **l'implantation de couverts herbacés** dans des périmètres stratégiques de lutte contre les ruissellements de plaine agricole ; créer et restaurer des mares
- Mettre en œuvre les actions des **Contrats Territoriaux Eau et Climat Yvette et Orge 2020 – 2024** et des Paiements pour Services Environnementaux 2021 – 2023.
- Poursuivre **l'observatoire hydrologique** sur les bassins versants de l'Yvette et de la Rémarde Amont.
- Proposer des aménagements tampons de régulation des eaux pluviales des communes importantes situées en tête de bassins versants.
- Mettre en place des **stations de mesure** juste à l'aval du réseau des étangs et rigoles, et de potentiels autres ouvrages problématiques.

RÉDUCTION DE LA POLLUTION DES EAUX.

- Réaliser des systèmes tampons hydrauliques et épuratoires.
- Piloter l'analyse croisée de l'évolution de la qualité de l'eau avec celle de l'aménagement du territoire et des activités socioprofessionnelles. Diffuser largement les résultats.
- Continuer de s'inscrire dans les contrats territoriaux « Eau et climat » de l'AESN,
- Agir pour tendre vers des traitements **tertiaires des rejets de station d'épuration** avant rejet dans le milieu naturel.
- Poursuivre **l'accompagnement des collectivités des éleveurs et les professionnels équins** et la sensibilisation des particuliers et des jardineries.

- Travailler avec les entreprises et industries afin d'atteindre le **zéro rejet polluant** dans le milieu naturel.
- Aider à la conception des aménagements de l'espace public compatible avec une gestion sans polluant
- Compléter le plan communal d'aménagement et de gestion intégrée des eaux de ruissellement par le diagnostic

- des sources de pollution des eaux pluviales.
- Accompagner la mise en place des aménagements de capture et de contrôle des pollutions.
- **Inciter** les communes et leurs groupements à réaliser des **contrôles des réseaux d'eaux** pluviales plus fréquents et **gérer les eaux** de ruissellement dans les zones d'activités économiques.

Chiffres clés :





La mise en œuvre de la charte a-t-elle permis un maintien des espèces fragiles et remarquables sur le territoire ?



La restauration et l'aménagement du marais de Maincourt



L'amélioration et la protection des prairies des centres équestres

Le contexte dans la charte

Les « Sites de biodiversité remarquable » (SBR) constituent les principaux réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue du Parc. Le territoire comprend en particulier **trois sites Natura 2000** « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (17 110 ha), « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » (820 ha) et « Forêt de Rambouillet » (1 991 ha). L'ampleur et la part de la forêt domaniale dans ces sites incite à une implication déterminante du Parc en coopération avec l'ONF.

Certains espaces plus ordinaires, tels les « Zones d'intérêt écologique à conforter » et les corridors écologiques aujourd'hui altérés ou banalisés de manière réversible, sont tout aussi essentiels à préserver, en tant que liens entre les sites remarquables et zones relais au sein de la trame verte et bleue.

La **protection des espèces menacées** de disparition dans le territoire, comme la chouette chevêche, le péloïde ponctué et les chauves-souris, l'écrevisse à pattes blanches ou le « flûteau nageant », nécessite la préservation de leur habitat au sein de la trame verte et bleue. Ce qui profite également au cortège d'êtres vivants moins emblématiques qui cohabitent avec elles.

La mondialisation a pour effet d'accélérer l'installation d'espèces venues d'autres régions du globe. Plus compétitives que leurs cousines locales et sans prédateur, elles constituent l'un des grands facteurs planétaires de perte de biodiversité. **La lutte contre ces espèces est donc essentielle.**

La gestion différenciée des espaces naturels en déprise d'usage ou faisant l'objet d'un statut particulier (ENS, RBD, RNR, etc.), présente des difficultés techniques, matérielles et financières pour un seul maître d'ouvrage. **La création d'une plateforme des gestionnaires d'espaces** naturels du territoire, fondée sur la mutualisation des ressources vise à la concordance des objectifs, la mutualisation des moyens, le partage des travaux et des connaissances.

Réalisations les plus significatives

Depuis 2014 le Parc, en partenariat avec la DRIEE, la DDT78 et l'ONF assure le portage et l'animation de la mise en œuvre des plans de **gestion des sites Natura 2000** : structuration des données existantes, synthèse sur les oiseaux, inventaire des poissons et du Triton crêté, évaluation de l'état de conservation des landes, organisation d'une journée régionale Natura 2000...

Le Parc assure un conseil et un accompagnement technique et scientifique au Département des Yvelines pour l'acquisition puis les travaux d'aménagement et la gestion de ses espaces naturels sensibles (ENS).

Le Parc gère avec les communes propriétaires les **réserves naturelles régionales** Val et coteau de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et des Etangs de Bonnelles, cette dernière dont il a administré et piloté le classement en 2016. Le Parc prépare le classement en réserve naturelle régionale **de l'espace naturel communal avec la commune de Châteaufort** ; avec la commune du Mesnil-Saint-Denis le Parc a contribué au dossier de classement en réserve naturelle nationale l'étang des Noës.

67 Sites de Biodiversité Remarquable – SBR – sur 86 ont fait l'objet de programmes de gestion ou de suivi de la biodiversité, dont 43 uniquement par l'action directe du Parc. 35 sites ont fait l'objet de travaux de gestion ou de diversification des milieux naturels, dont 19 par le Parc en direct avec les propriétaires.

À la demande de la DRIEE le Parc a effectué la révision sur le terrain des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique – ZNIEFF de l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'ONF pour les forêts domaniales.

Le Parc agit directement, avec ses partenaires et les communes, pour **la protection** des oiseaux, des truites farios, des écrevisses à pattes blanches, des insectes en général (odonates, lépidoptères, orthoptères et coléoptères), des oiseaux à enjeux locaux.

Le Parc avec ses partenaires agit sur le terrain pour la protection de la Chouette chevêche (250 **nichoirs** de substitutions aux cavités naturelles, réhabilitation et maintien de prairies, plantation de haies, lutte contre les pièges et les substances dangereuses...). Il agit pour la Chouette effraie et la Huppe fasciée en installant également des nichoirs.

Le Parc **protège les chauves-souris** connues pour leur vulnérabilité face au public ou aux animaux sauvages, par l'aménagement de sites d'hibernation et/ou de nurserie.

Sous mandat de la DRIEE, le Parc a conduit les études de terrain et l'argumentaire pour un arrêté préfectoral de protection de biotope de **l'écrevisse à pattes blanches** dans le ru de Montabé à Boullay-les-Troux et Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

69 Zones d'Intérêt Ecologique à Conforter – ZIEC – sur 156 ont fait l'objet de **programmes de gestion ou de suivi de la biodiversité**, dont 49 uniquement par l'action directe du Parc. 45 sites ont fait l'objet de travaux de gestion ou de diversification des milieux naturels, dont 30 par le Parc en direct avec les propriétaires.



Synthèse qualitative : points forts et difficultés

Les missions de protection, de restauration et de gestion des espaces protégés bénéficient de leurs statuts réglementaires : Réserves Naturelles Régionales, Réserves Biologiques Dirigées, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles des Départements. Certains SBR et les ZIEC qui ne font pas partie des sites réglementaires ne doivent leurs actions de protection qu'à la bonne volonté et aux moyens des propriétaires et des acteurs locaux, dont le Parc en particulier. Pourtant ces espaces sont essentiels au bon fonctionnement des réseaux écologiques de la trame verte et bleue et au bon développement des espèces sauvages et menacées. Une grande partie de ces sites non réglementaires concernent des propriétés privées dont le diagnostic et les travaux de restauration et de gestion sont plus difficiles et coûteux. Le Parc utilise pour cela **la sensibilisation, la concertation, la contractualisation, et l'incitation voire le subventionnement** à taux majoré pour déclencher les actions les plus essentielles.

Ces sites peuvent être le lieu d'activités qui génèrent des conflits d'intérêt écologique aux détriments des habitats naturels des espèces. L'exemple des prairies des centres équestres dans leur très grande majorité en est une bonne illustration, où l'énorme demande de pacage des chevaux amène à leur surconcentration. Ce qui exerce une très forte pression sur les sols et la qualité de la strate herbacée, augmente les risques de pollution par les produits pharmacologiques, favorise les noyades de la Chouette chevêche dans les abreuvoirs, etc. Là encore le Parc prospecte, sensibilise, imagine des **solutions qui doivent être partagées avec les propriétaires** dont l'intérêt pour la nature n'est pas leur seule priorité.



Certaines espèces anthropophiles pâtissent de l'évolution des bâtiments et des usages. C'est le cas des chouettes Chevêche et Effraie, des chauves-souris qui utilisent des cavités des bâtiments comme lieu de nidification, d'hibernation et/ou de nurserie. De moins en moins d'entre eux sont perméables à ces espèces alors que le territoire n'offre naturellement quasiment aucune alternative à ces espèces cavicoles. Le Parc propose dans ces cas des solutions sur mesure alternatives à la fermeture complète : l'installation de nichoirs bien

intégrés au bâti, des fermetures en grille pour sécuriser les endroits dangereux, des aménagements spécifiques dans les toitures qui sélectionnent les animaux à laisser entrer, etc.

Lorsque les zones agricoles, de grandes cultures ou de prairies de pâturage, constituent des sites d'intérêt écologique, l'activité agricole est souvent une contrainte pour la protection des espaces et des espèces. Le Parc recherche avec les agriculteurs les solutions qui conviendront le mieux à l'ensemble des objectifs : contractualisation (MAEc, conventions...), subventions incitatives, prêt de nichoirs, chantiers de bénévoles, etc. Pourtant, certaines pratiques agricoles en réponse aux besoins de la société ne permettent pas d'atteindre les objectifs de protection suffisants pour sauver les populations d'espèces menacées et leur habitat.

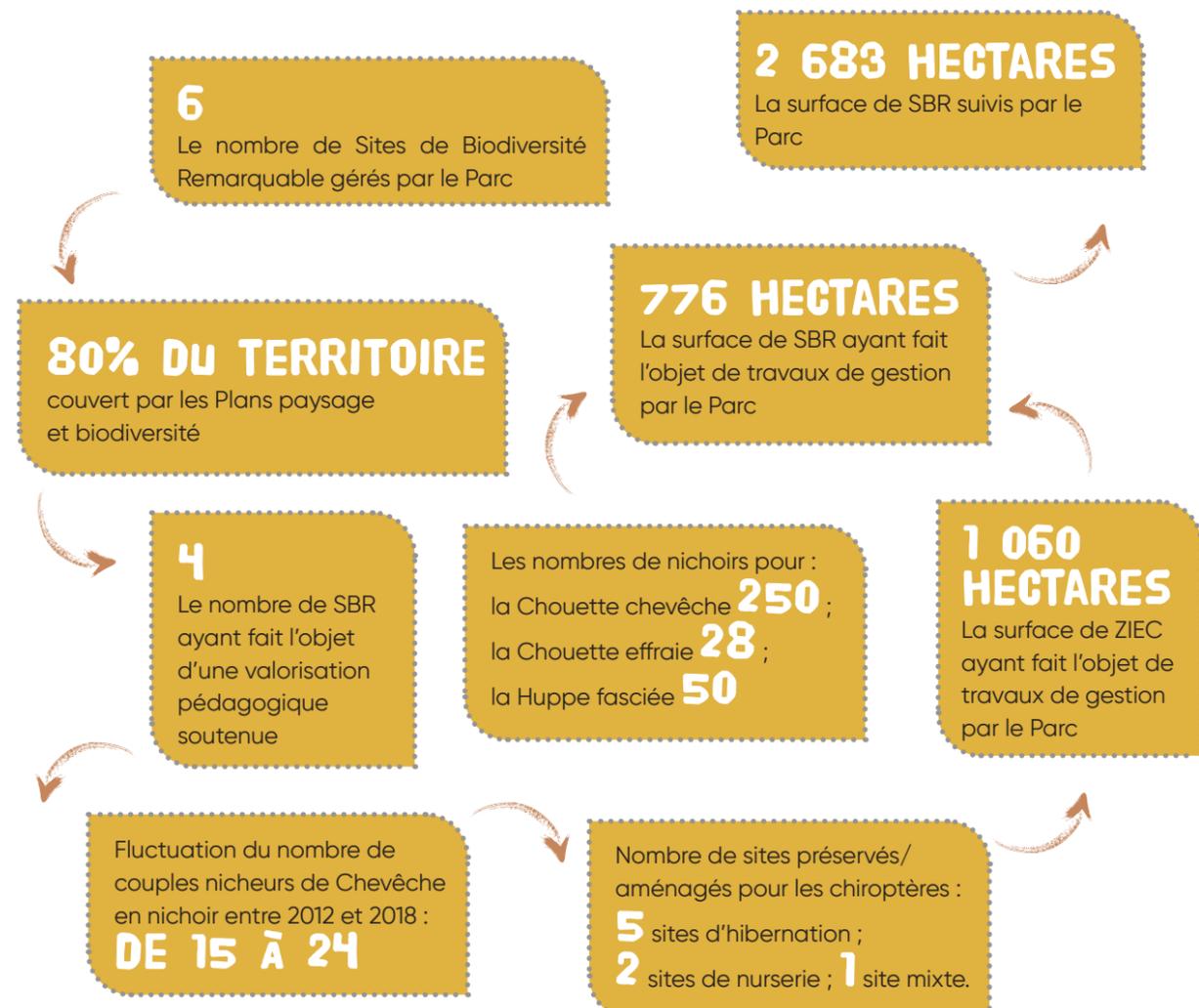
Perspectives pour la deuxième partie de charte

- Poursuivre l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000.
- Porter la **création de la réserve naturelle régionale** de la vallée de la Mérantaise et poursuivre la gestion des deux autres réserves régionales. Collaborer avec les gestionnaires de la future réserve nationale des étangs et rigoles du Roi Soleil.
- Poursuivre le **conseil auprès des Départements** dans leur stratégie d'acquisition et de gestion des Espaces naturels sensibles. Contribuer à l'expertise écologique pour les ENS.
- **Continuer** l'information, **la sensibilisation des propriétaires** de « Sites de biodiversité remarquable.

Mettre à jour, renforcer les documents de gestion et étendre ces pratiques aux SBR non encore concernés par une telle démarche du Parc.

- Poursuivre les actions de **protections des espèces menacées** du territoire. Communiquer sur ces espèces.
- Poursuivre la restauration et les actions de gestion des Zones d'Intérêt Ecologiques à Conforter et des ZIEC.
- Poursuivre le conseil, la communication et la sensibilisation de tous les publics sur les espèces exotiques envahissantes.

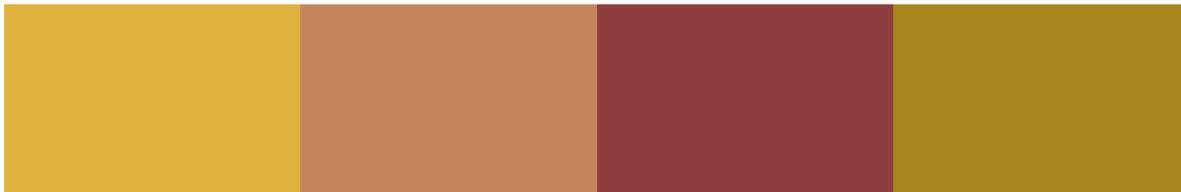
Chiffres clés :



AXE

2

Un territoire périurbain responsable
face au changement climatique





La mise en œuvre de la charte a-t-elle permis un accompagnement en faveur d'une réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables sur le territoire du Parc ?

Accompagnement des communes dans la maîtrise des consommations énergétiques / trame noire

Filière bois énergie

Le contexte dans la charte

Constats :

La méthodologie d'intervention du PNR repose sur l'accompagnement technique et financier des acteurs locaux dans la mise en œuvre de la **démarche Négawatt**. Les 2 axes développés dans la première période de la Charte sont la sobriété énergétique et le développement du bois-énergie.

Un objectif opérationnel central figure dans la charte :

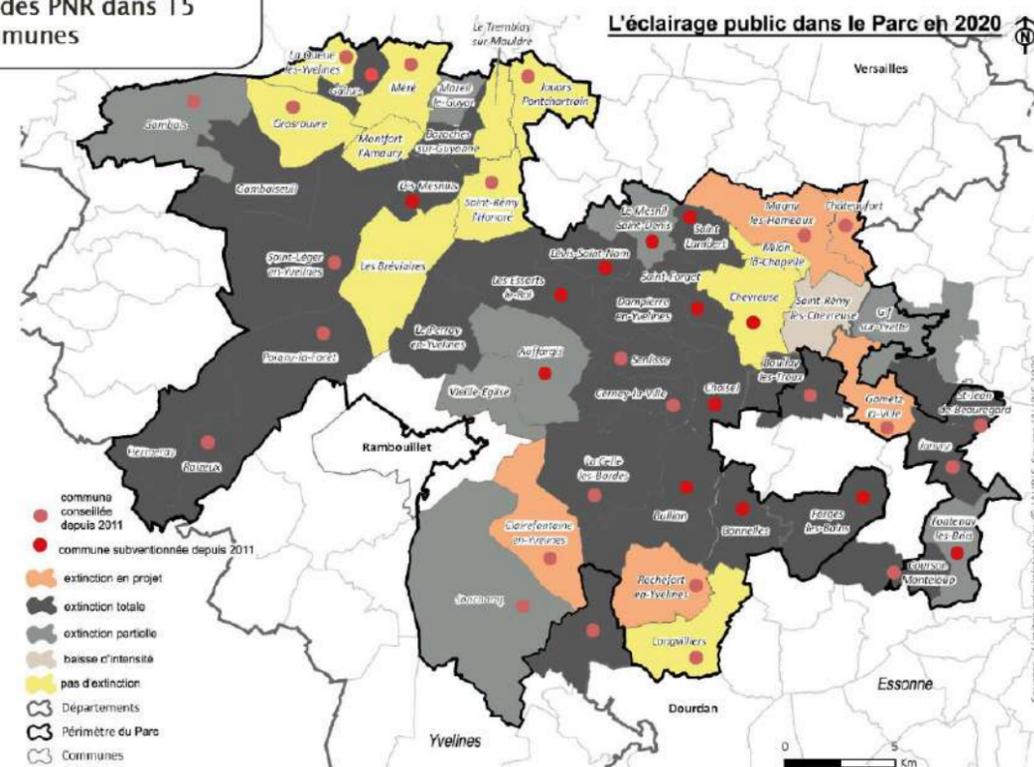
Les bâtiments et aménagements publics jouent un rôle moteur dans la recherche de l'efficacité énergétique. Les travaux et aménagements spécifiques contribuent à une prise de conscience et permettent d'amorcer une filière. Les agriculteurs concourent à la diminution des émissions du Parc et confortent ainsi la viabilité économique de leur exploitation. Au-delà de l'étape prioritaire de maîtrise des consommations énergétiques, le recours aux énergies renouvelables est envisagé. **Le bois est une des principales ressources** au vu de la surface boisée et des études de potentiel menées. Le potentiel solaire est également

intéressant. La **ressource géothermique** peut être utilisée grâce à la pompe à chaleur très basse température adaptée à un habitat diffus et individuel. Enfin, le **biogaz** issu des effluents d'élevage ou des déchets verts est une piste innovante (méthanisation). La sensibilisation et l'éducation des habitants et des autres producteurs de déchets sont prioritaires. La cohérence des éventuels plans d'élimination des déchets est promue afin de favoriser une réduction significative de leur production, une meilleure valorisation de la matière organique et le recours à des moyens de transports à faibles consommations énergétiques et faibles émissions polluantes. Les villages et les routes sont de plus en plus éclairés pour des raisons de confort des habitants sans prise en compte de l'impact environnemental, sur la biodiversité (oiseaux, chauves-souris, invertébrés...), sur les paysages (nuits étoilées...) et sur la santé des riverains. L'éclairage est également fortement consommateur d'énergie et représente un poste d'économie non négligeable pour les collectivités.

POLLUTION LUMINEUSE

444 points lumineux rénovés
150 horloges astronomiques installées
175 155€ d'aides PNR dans 15 communes

Entre 2011 et 2019 :
35 communes, 2 villes portes, 1 commune associée ont mis en place l'extinction nocturne



Réalisations les plus significatives

Accompagnement et contribution aux Plans Climat Air Energie Territoriaux : plan Climat de la CCPFY (CC Plaines et Forêts d'Yveline) en 2011, PCAET de la CASQY (Saint Quentin-en-Yvelines) depuis 2018, PCAET de la CCPL (CC Pays de Limours) depuis 2018, PCAET de RT78 (Rambouillet Territoires) depuis 2018.

Réalisation d'un « Bilan Carbone® » territorial en 2013 : les principaux postes d'émissions du territoire concernent le transport des personnes et des marchandises, le résidentiel, l'alimentaire.

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'élèvent à 1 098 844 tonnes équ. CO₂.

Les facteurs d'émissions du BC® ont une marge d'incertitude allant jusqu'à 50 %, ce qui ne permet pas d'élaborer un outil de mesure fiable à l'échelle du territoire.

Le Parc est également **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** dans le cadre du développement de mobilités douces (l'Aiguillage), d'un projet de construction de bâtiment exemplaire (Bonnelles), de rénovation énergétique de bâtiment (l'Aiguillage) et de rénovation de l'éclairage public (Bonnelles, La Queue-lez-Yvelines, Bazoches-sur-Guyonne).

Le CEP (Conseil en Energie Partagé) : le Parc a été le premier territoire en Ile-de France en 2009 à mettre en place ce dispositif de suivi des consommations de bâtiments communaux ainsi que d'accompagnement technique et de préconisations pour la rénovation énergétique. L'expérimentation BIMBY Performance Energie en est un exemple.

Dispositif « Habiter Mieux » : il s'agit de l'animation d'un réseau d'élus référents formés à la rénovation énergétique et à la précarité énergétique, de la création de supports de communication et de l'organisation de réunions publiques d'information.

Pollution lumineuse : le Parc s'implique dans les démarches de sensibilisation et d'accompagnement des communes et des résidences privées dans la rénovation des points lumineux non-adaptés. Il conseille également sur l'éclairage des devantures commerciales dans le

cadre du conseil architectural et de l'aide aux entreprises.

Les « Jours de la Nuit » est une démarche nationale auquel le Parc participe depuis 2015. Autour de la question de la gestion des déchets, le Parc joue essentiellement un rôle de sensibilisation. Il est animateur de multiples évènements : le « **nettoyage de printemps** », le Défi Zéro Déchets et DECLICS avec l'ALEC SQY pour l'accompagnement des ménages à la réduction des déchets ménagers.

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

La profession agricole s'est saisie du sujet de la maîtrise de l'énergie. En effet, les exploitations et leurs fonctionnements sont déjà étudiés pour être les plus optimales possible. Les projets d'énergies renouvelables, d'installation de panneaux photovoltaïques et d'unités de méthanisation font souvent partie de projets de diversification agricole.

Le Parc accompagne les agriculteurs dans les démarches de traitement écologique des déchets, tels que les unités de méthanisation ou l'utilisation du Bois raméal fragmenté (BRF).

Le Parc s'est engagé plus fortement dans le développement de l'énergie photovoltaïque en 2018, en lien avec les orientations du Contrat de Parc. Un cadastre solaire, support convivial afin de déterminer la rentabilité et l'efficacité de l'implantation de panneaux solaires sur le territoire a été mis en œuvre en 2019.

Dans le cadre de la mise en relation d'acteurs, l'animation pour la structuration de la filière bois-énergie à base de plaquettes forestières (depuis 2005) a fait émerger le fait que cette filière est dépendante de la filière bois d'œuvre et de la gestion forestière. La méthodologie prévue pour la suite de l'action est la mise en œuvre et l'animation d'une Charte Forestière de Territoire (CFT).

Il est de plus nécessaire de construire une stratégie et un plan d'actions partagé par tous les acteurs de la filière forêt/bois locale.

La difficulté de la filière réside dans le fait que les produits disponibles (plaquettes forestières) et produits sur le territoire ne sont pas adaptés à la demande locale de petites chaufferies (granulés : sous-produits de scieries). Les combustibles produits notamment par l'ONF bois-énergie sont exportés en dehors du territoire pour alimenter de grosses chaufferies de taille industrielle.

Concernant la méthanisation, la méthodologie de travail du Parc est d'identifier et d'apporter un fort accompagnement des porteurs de projets de méthanisation agricole.

1. L'identification du potentiel amont (ressources) et aval (débouchés) en vue du développement d'une filière.
2. L'identification des éléments d'une filière et leur analyse dans le périmètre étudié.
3. L'élaboration de scénarii de développement de la filière.
4. Accompagnement opérationnel d'un projet.

Perspectives pour la deuxième partie de charte

Le Parc a pour rôle d'encourager et d'aider les communes à l'installation d'équipement fonctionnant aux énergies renouvelables (plus large que la filière bois-énergie). La mise en place d'un compteur participatif des énergies renouvelables est à l'étude, il reposerait notamment sur une remontée d'informations de la part des différents acteurs du Parc.

L'accompagnement des communes à la maîtrise de l'énergie va se poursuivre et se renforcer avec une évolution du dispositif du Conseil en Energie Partagé.

Le développement des énergies renouvelables s'axera sur le solaire photovoltaïque et sur des approches collaboratives avec des projets collectifs de création de centrales citoyennes.

La transversalité et la bonne coordination des partenaires sont identifiées comme un facteur de réussite. Ce travail important se poursuivra par des actions très emblématiques avec le Parc en chef de file.

L'expérimentation sur la trame noire est un objectif partagé par les Parcs franciliens et constitue la suite de l'action du Parc pour la seconde période de la Charte. Les enjeux sur la biodiversité nocturne et la qualité du ciel sont grands et ne se limitent pas à la seule extinction une partie de la nuit. Cependant les freins sont encore nombreux : politiques, caméras de vidéosurveillance, sociaux...

Chiffres clés :

457 PROFESSIONNELS,
formés à l'éco-construction entre 2011 et 2018

Entre 2011 et 2019,
36 COMMUNES ET VILLES PORTES
ONT ÉTÉ OU SONT SUIVIES EN CEP
pour 131.194€ d'aide.

2 422 CONSEILS
SUR LA PÉRIODE,
aides financières sur l'isolation et sur le chauffage.

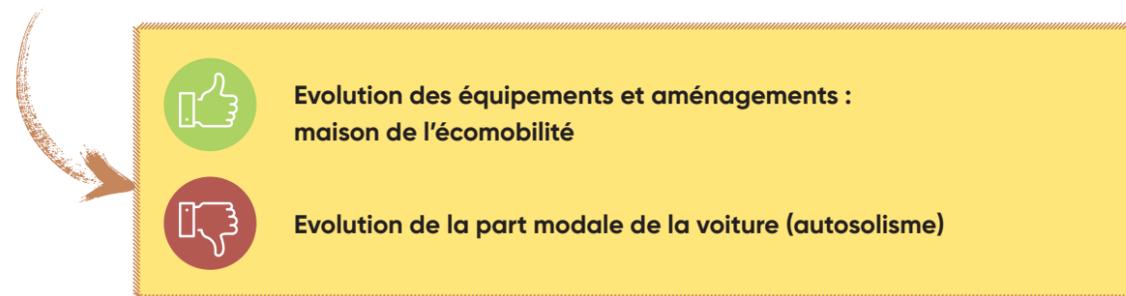
18 ANIMATIONS
entre 2015 et 2018 dans le cadre du jour de la nuit.

Pôle éco construction :
15 FORMATIONS
TOUS PUBLICS
confondus pour 210 participants





La mise en œuvre de la charte a-t-elle permis de développer les modes de déplacements durables ?



Le contexte dans la charte

Constats

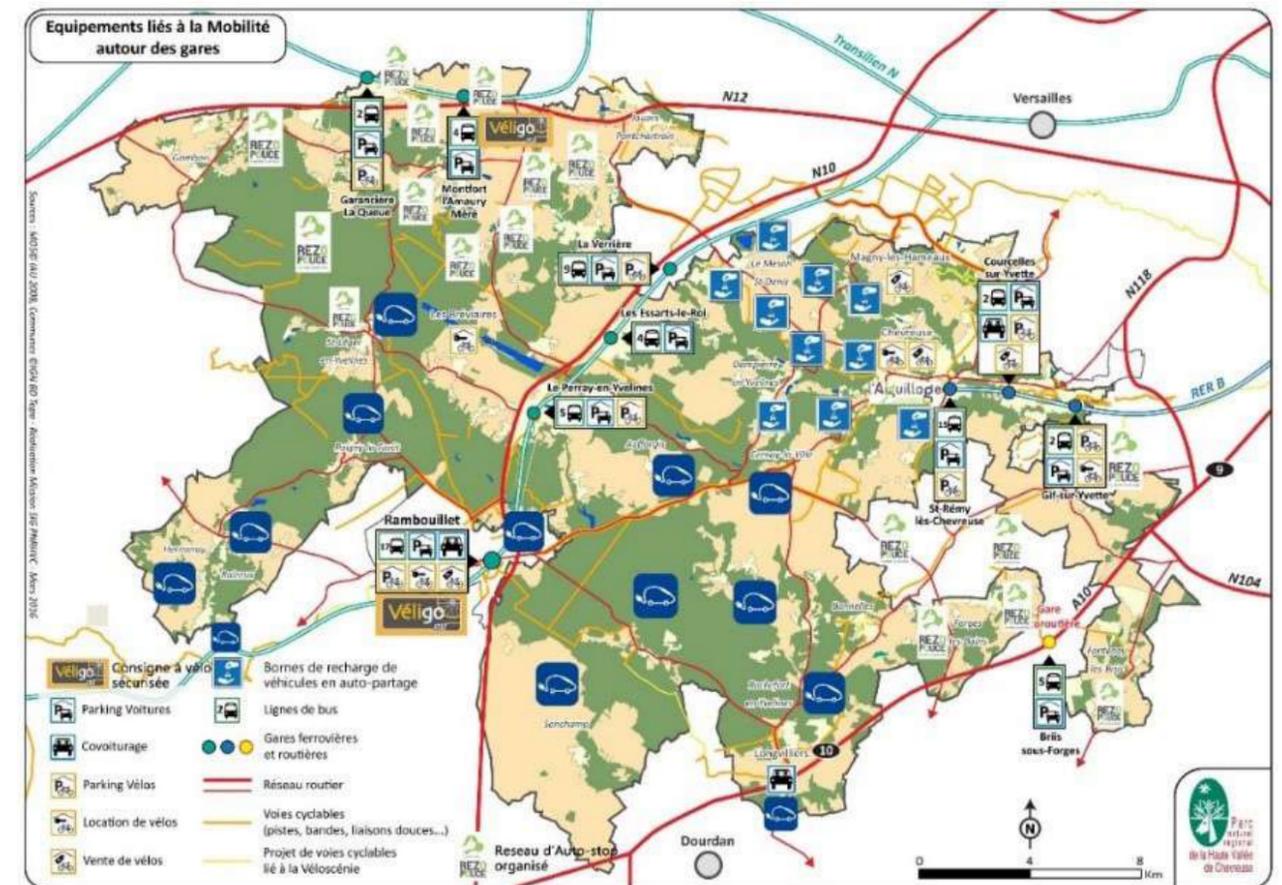
- Un territoire péri-urbain confronté à des problématiques de déplacements
- De nombreux villages sont isolés et peu desservis par les transports en commun
- Saturation du réseau viaire notamment sur les axes desservant les zones d'emplois
- Précarité de la mobilité chez les seniors et les jeunes sans permis de conduire.
- Problématiques de stationnement dans les zones de rabattement aux abords des gares
- Le réseau cyclable présente de nombreux points noirs et discontinuités
- Les infrastructures et services liés au vélo sont très restreints

Un objectif opérationnel central figure dans la charte

Développer et promouvoir les transports alternatifs à la voiture individuelle pour diminuer la part modale de l'autosolisme et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ainsi que les concentrations de véhicules sur le réseau viaire.



Maison de l'écomobilité et du tourisme



Réalisations les plus significatives

Création d'une Maison du tourisme et de l'écomobilité à St Rémy-lès-Chevreuse, pour développer l'écomobilité dans le territoire et promouvoir un tourisme durable. Le Parc fut l'initiateur et le pilote de ce projet innovant. Il encourage ainsi la pratique de l'intermodalité : vélo-train. Cet équipement, en bout de ligne du RER B, propose l'accueil et l'information des touristes et la location, réparation et vente de vélos classiques et à assistance électrique. Ces services et équipements ont été co-financés avec le concours du ministère de la transition Ecologique dans le cadre du programme TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

Opération phare « 7 jours sans ma voiture » : entre 2015 et 2017, une centaine de citoyens ont participé à l'opération visant à inciter les habitants à tester différents modes de transports alternatifs à la voiture pour leur trajets domicile-travail.

Ateliers de co-construction sur la mobilité : trois ateliers ont été organisés en 2017 et 2018 sur les communes d'Auffargis et du Perray-en-Yvelines

permettant de mobiliser les élus, partenaires institutionnels, associations, habitants et entreprises du territoire pour réfléchir aux problématiques de mobilité, suivis de deux groupes de travail sur les thématiques du vélo et du transport à la demande. Ces réunions ont fait émerger des propositions de projets concrets comme **l'aménagement de liaisons douces** sur le secteur de Chevreuse et de St Rémy-lès-Chevreuse, ou encore la mise en service d'un **transport à la demande** sur la CCHVC (communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse) et la CCPL (communauté de communes du Pays de Limours).

Opération de promotion pour l'achat de VAE (vélo à assistance électrique) : le Parc a expérimenté une opération de communication spéciale pour encourager l'achat de VAE auprès des habitants, grâce à une remise commerciale de 200€ proposée par 7 vélocistes du territoire. Cette opération, menée sur une période de 2 mois, a engendré l'achat effectif de 54 vélos pour un usage destiné à des déplacements domicile-travail et de loisirs.

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

La réussite de la réalisation des projets de liaisons douces est le fruit de plusieurs facteurs favorables :

- L'approbation des différentes parties prenantes sur le principe de réalisation et la nature des travaux : propriétaires du foncier, communes, usagers, financeurs.
- La disponibilité foncière immédiate de l'emprise concernée (le plus souvent la commune).
- La maîtrise d'ouvrage confiée à la commune ou la communauté de communes.
- La disponibilité budgétaire de la commune ou de la communauté de communes.

La présence de nombreuses intercommunalités sur le territoire du Parc génère l'émergence de multiples projets aux approches similaires mais avec des logiques de gestion et de déploiement très disparates et trop hétérogènes pour assurer un fonctionnement cohérent à l'échelle du territoire. La mobilité n'ayant par définition pas de frontières, le Parc a pour ambition de renforcer davantage son rôle de fédérateur pour encourager la mutualisation des moyens et des dispositifs créés.

Les opérations de communication et de sensibilisation, telles que « 7 jours sans voiture » qui fut un vrai succès pour les participants, demandent un gros investissement financier et humain de la part du Parc. Afin que l'action ait une portée plus importante et significative auprès de la population, il serait essentiel que les communes et les Intercommunalités aux côtés du Parc rela??? davantage dans ces actions qui visent au changement des comportements.

Il en est de même pour les ateliers de co-construction sur la mobilité, pour lesquels il serait nécessaire de mettre en place une vraie politique d'écomobilité à tous les niveaux afin de multiplier les projets concrets sur le terrain.



Opération phare « 7 jours sans ma voiture »

Perspectives pour la deuxième partie de charte

Poursuivre les actions en faveur d'une mobilité durable tant dans l'animation, la communication, la promotion et la sensibilisation que par la mise en place d'équipements, d'aménagements et de services dédiés aux mobilités alternatives

- En partenariat avec Ile de France Mobilités, lancement en septembre 2020 de deux services de transports à la demande sur la communauté de communes de la Vallée de Chevreuse et celle du Pays de Limours.
- Accompagnement et suivi des projets de Plan local de déplacement de la CA de Rambouillet Territoires, du PCAET (plan climat air énergie territorial) de la CC du Pays de Limours, de l'étude d'un schéma directeur

cyclable pour la CC Haute Vallée de Chevreuse et pour la commune du Perray-en-Yvelines.

- Mise en place de deux nouvelles aides pour développer la pratique du vélo et du covoiturage :
 - Une aide aux communes et aux acteurs touristiques pour l'achat d'appuis-vélos.
 - Une aide à la création d'aires de covoiturage dans les communes pour financer la signalétique ainsi que les systèmes de contrôle de covoiturage.
- Accompagnement technique et financier des collectivités dans les projets de création de liaisons douces.

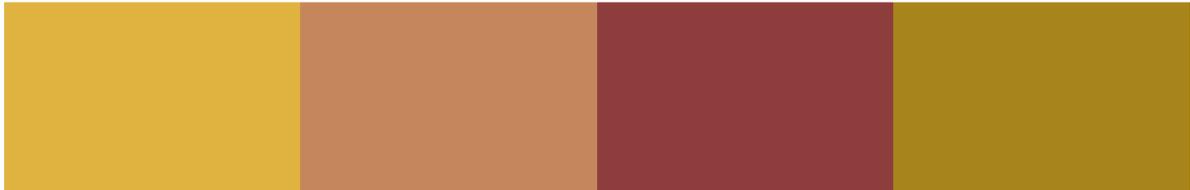
Chiffres clés :



AXE

3

Valoriser un héritage exceptionnel
et encourager une vie culturelle
rurbaine et rurale





Préserver l'identité et la diversité des paysages en intégrant la dimension écologique



Réalisation des Plans paysages et biodiversité



Nombre de projet de créations d'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)

Le contexte dans la charte

Constats

Les paysages du Parc sont menacés d'artificialisation et de banalisation notamment par la pression urbaine, en particulier aux abords de l'agglomération de St Quentin en Yvelines et autour des grandes infrastructures (RN10 et RN12). La connaissance de ces paysages est l'étape initiale pour assurer leur protection.

Un objectif opérationnel central figure dans la charte

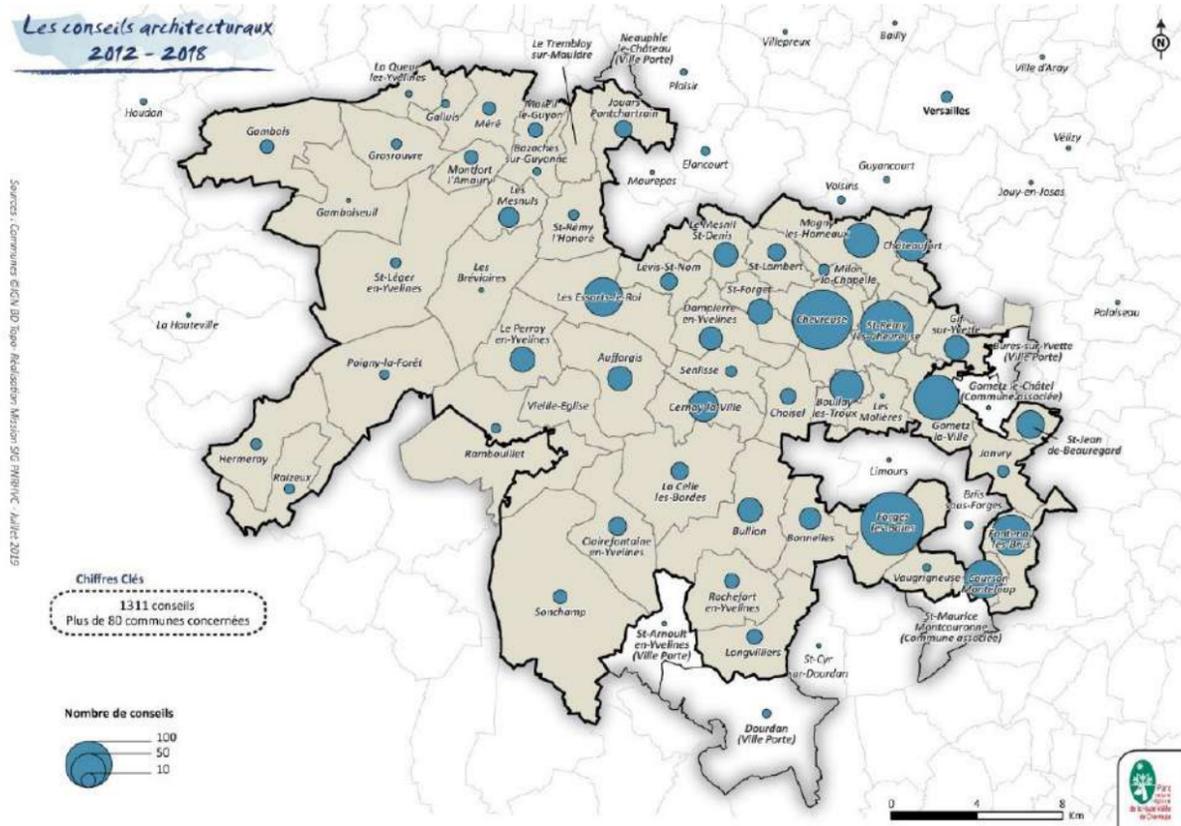
La connaissance des particularités paysagères du Parc passe par le recensement des structures paysagères et des éléments paysagers qui témoignent de la construction des paysages locaux. La connaissance et la promotion de ces paysages nécessitent l'association des habitants et des usagers. Les ensembles bâtis formés des bourgs, villages, hameaux et domaines, constituent aussi des éléments forts de l'identité du Parc et de ses paysages qui sont à prendre en compte et à valoriser pour toute intervention sur le territoire.

Réalisations les plus significatives

Les Plans paysages et biodiversité (PPB) : à la fois outils de connaissance à l'échelle des unités écologiques et paysagères et outils de conseil et d'aide à la décision destinés aux élus locaux et acteurs du territoire.

Des grandes orientations sont définies lors de chaque PPB, et portent sur l'enrichissement des espaces de nature, le développement d'espaces agricoles vivants et dynamiques, l'encouragement d'un développement urbain respectueux des paysages ainsi que la mise en place de mobilités adaptées aux besoins contemporains. Au fur et à mesure de l'élaboration des PPB et de la révision des documents d'urbanisme des communes, les PLU ont été enrichis par les orientations et les préconisations des PPB (règlement graphique, OAP, rapport de présentation sur le volet paysage et biodiversité). En 2020, le territoire du Parc sera entièrement couvert par les PPB.

L'observatoire photographique des paysages : il permet de suivre et de mettre en évidence les transformations des paysages, afin de pouvoir réorienter ou penser autrement les modes de vie et



d'aménager le territoire. Aujourd'hui l'observatoire comprend un corpus d'environ 400 photos réalisées par un photographe professionnel (Gérard Dalla Santa), de 40 points de vue réguliers et 60 « en réserve ». Ces photos mettent en évidence une certaine préservation, une certaine permanence des paysages, qui traduisent notamment les effets de l'action du Parc naturel.

Des actions de protection des paysages identitaires et de restauration des paysages dégradés : plusieurs outils réglementaires peuvent aujourd'hui être mis en place pour protéger le patrimoine bâti et paysager (Site classé, AVAP, PLU, Site inscrit). 42% du territoire du parc est aujourd'hui en site classé ou inscrit, essentiellement sur son périmètre historique (Vallée de l'Yvette et de la Rémardaise).

Traitement des points noirs paysagers :

- Identification des sites à requalifier dans les plans paysage et biodiversité
- Réalisation de plans-guide dans les PPB
- Financement de travaux de restauration et de requalification de sites dégradés.

Accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme en favorisant les diagnostics

approfondis. Entre 2011 et 2018, 11 aides ont été attribuées à 9 communes pour des études patrimoniales approfondies, des études paysagères, des expérimentations telles que le BIMBY ou encore des actions de concertation citoyenne.

Conseils sur les projets d'aménagement de façon à développer des projets qualitatifs.

Sensibilisation architecturales et urbanistiques, notamment au travers des **Cafés urba** pour échanger les points de vue entre élus des communes, techniciens des communes et du Parc. L'urbanisme en relief (2012) sur les constructions et leurs incidences dans un paysage de vallée, Fermes en transition (2017) évoquant la transformation des Fermes Patrimoniales, **Urban'O** (2019) qui a permis d'aborder la gestion de l'eau dans les projets d'aménagement.

Mais aussi : partenariat avec les Ecoles d'architecture de Nantes, de Versailles et de Nancy dans le cadre d'un atelier hors les murs, diffusion de notices architecturales et fiches opérations, visites circuit, participation à des jurys de concours, exposition d'architecture contemporaine itinérante dans les bibliothèques et les communes.



1998



2008



2018

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

L'un des principaux enjeux des PPB réside dans la concertation et la participation effective de tous les acteurs du territoire aux décisions qui concernent le devenir de leur paysage, et de tenir compte des attentes de chacun. Leur élaboration a donc donné lieu à de nombreux temps d'échanges, qu'ils soient formels (comité de pilotage, ateliers thématiques, temps de restitution) ou plus originaux (randonnées-découvertes, appel à photos pour recueillir la parole des habitants, traduction des enjeux par des interventions artistiques...).

La protection du patrimoine rural dans les PLU est difficile à caractériser car même si un élément patrimonial y est inscrit, les mesures de protections peuvent ne pas être suffisamment contraignantes ou bien contournables.

Un levier important est celui de l'accompagnement technique des communes dans leur projet d'aménagement. Le Parc met à disposition des communes ses compétences en urbanisme, paysage, architecture et énergie de façon à développer des projets qualitatifs. Par exemple l'accompagnement des démarches de quartiers durables et écologiques, cinq communes se sont lancées avec la signature de la Charte nationale Eco quartiers (étape 1) : Le Perray-en-Yvelines (sur une opération de 450 logements) qui est également lauréate des 100 quartiers innovants de la Région Île-de-France, le quartier de la Hunière à Sonchamp, le centre bourg à Bonnelles, le site du Foyer Sully au Mesnil-Saint-Denis et une opération en centre bourg à Saint-Léger-en-Yvelines.

Le Parc accompagne également des projets expérimentaux, il a notamment encouragé les démarches favorisant la participation citoyenne et la concertation avec les habitants. Par exemple : suivi d'un projet d'urbanisme participatif à Fontenay les Briis.

La mission de conseil est une vraie plus-value puisqu'elle permet de préserver et d'associer le vocabulaire du patrimoine vernaculaire à des projets neufs, plus contemporains en développant à la fois leur qualité architecturale et valorisant leur intégration architecturale et paysagère. La mission Architecture accompagne également les particuliers dans leur projet de devantures commerciales. Ce travail de conseil se fait en collaboration avec la mission développement économique du Parc.

Parmi les freins qui ont pu être identifiés, on trouve le manque de visibilité sur la prise ou non en compte des conseils par les communes et/ou les particuliers. Il serait intéressant d'avoir un suivi, un retour après l'émission du conseil pour déterminer l'impact et la prise en compte de ces derniers.

Perspectives pour la deuxième partie de charte

La deuxième moitié de la Charte sera consacrée à la mise en œuvre des plans d'action des PPB. Cela passe notamment par des actions d'animation et le développement de partenariats, en ciblant des publics spécifiques ou des enjeux forts, jusqu'à l'accompagnement à la réalisation de travaux. Un document de communication et de diffusion destiné aux élus est également prévu afin de faire vivre cet outil dans le temps.

L'observatoire photographique sera étendu à l'ensemble du territoire du PNR, en l'articulant avec les Plans Paysage et Biodiversité. La méthode de reconduction des photos, qui reposait jusque-là sur un photographe professionnel, sera repensée pour

mieux faire connaître et mieux impliquer les acteurs du territoire, et en particulier les élus locaux. Enfin, la diffusion de cet outil au grand public par divers médias (outil pédagogique pour les scolaires, intégration dans l'appli de randonnée Interparcs, etc.) permettra de redonner à l'observatoire sa dimension de sensibilisation aux enjeux de paysage.

Sur les conseils architecturaux : l'objectif est de mettre en place un système de suivi/retour sur les conseils donnés et d'avoir une communication plus développée à propos des conseils architecturaux aux particuliers pour les communes sur l'ensemble du territoire.

Chiffres clés :

1311 CONSEILS ARCHITECTURAUX,

aux particuliers sur les permis de construire et déclarations préalables sur la période de 2012 à 2018

118 CONSEILS ARCHITECTURAUX

pour des projets de devantures commerciales

20 ANS

de suivi de l'évolution des paysages via l'Observatoire Photographique

10 PROJETS URBAINS INNOVANTS

et de qualité, accompagnés par le PNR





Dans quelle mesure la connaissance, la protection et la mise en valeur des patrimoines culturels ont-elles été renforcées ?



Le contexte dans la charte

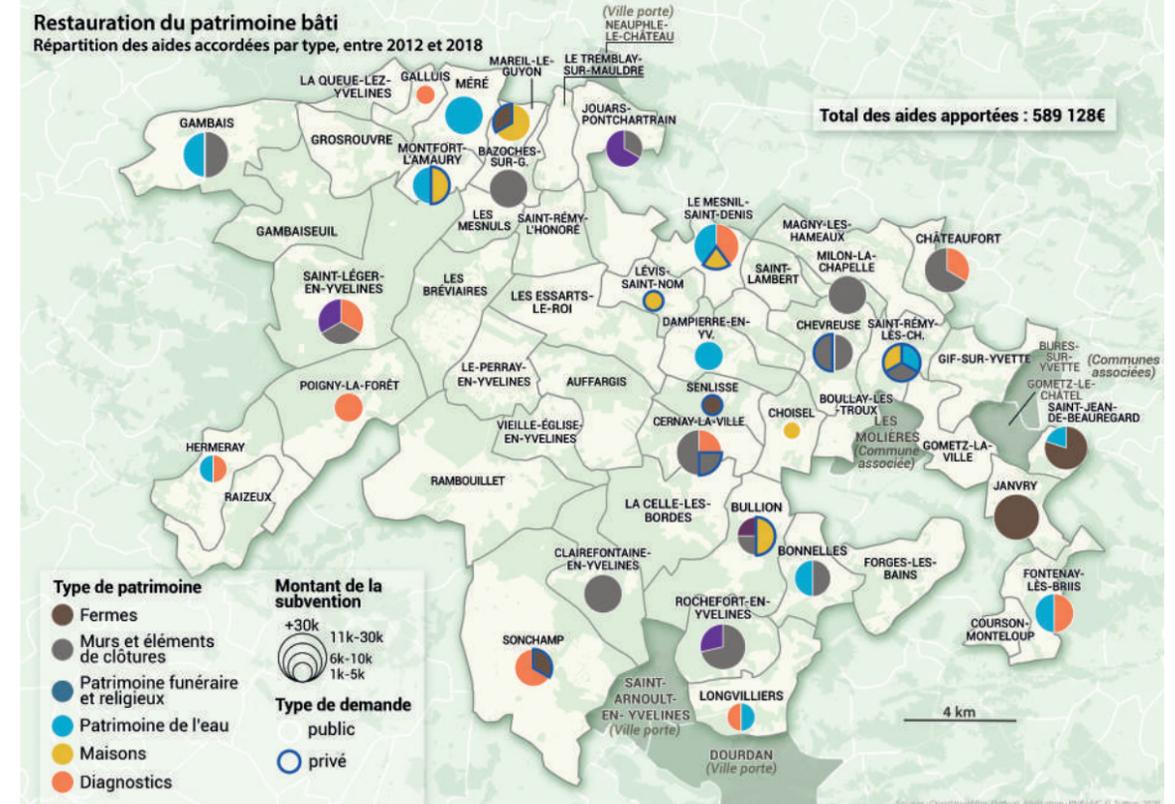
Constats

La réalisation d'inventaires du patrimoine est le fondement de l'action patrimoniale avec plusieurs finalités : la connaissance, la protection, la préservation, la valorisation.

La protection des patrimoines bâtis passe en grande partie par une veille du Parc au travers de diagnostics et de conseils architecturaux qui peuvent déboucher sur un soutien financier. Le Parc a également pour mission de protéger les chemins ruraux et les sentes rurales, mémoire du passé de la commune. Ils sont également le support d'itinéraires de randonnée et à ce titre jouent un rôle primordial dans le développement touristique et économique du territoire.

Un objectif opérationnel central figure dans la charte

Le Parc intervient selon une logique de chaîne patrimoniale et culturelle selon laquelle plusieurs actions se complètent de façon interdépendante : connaître et identifier permet à la fois de protéger et gérer, ainsi que de valoriser et s'approprier le patrimoine.



Réalisations les plus significatives

Inventaires des communes. Depuis 2011, 11 communes ont été reprises et inventoriées totalement :

- 1 743 fiches descriptives d'édifices.
- Les synthèses rédigées par commune sont en ligne sur le site du Parc.
- Actions de médiation systématiques en direction de tous les publics.
- Mise à disposition d'un fonds documentaire consacré au patrimoine local.

Inventaires thématiques

- **Les fermes, et notamment les grands corps de ferme** : initié en 2007 sur l'ancien territoire du Parc, recensement de 121 fermes et 59 monographies. Depuis 2011, 190 fermes supplémentaires ont été recensées sur les communes de l'extension et 40 monographies.
- **Les moulins à eau** : commencé en 2010 sur l'ancien territoire du Parc, complété en 2015 avec 88 moulins identifiés.
- Autres thématiques : 31 **mairies-écoles**, 600 demeures de **villégiature**, 40 **colombiers**.

Chantiers de jeunes bénévoles en partenariat avec Etudes et chantiers :

- Dégagement et remise en eau de l'ancien lavoir et de la source du bois de la duchesse au château de Bonnelles dans le cadre de la RNR Etangs de Bonnelles
- Dégagement des entrées des caves et nettoyage de la glacière du château de Bonnelles
- Dégagement des deux glacières de Sonchamp, château de Pinceloup
- Aide au dégagement des ruines de l'Abbaye des Moulineaux à Poigny la Forêt
- Lavoir d'Ergal à Jouars
- Sources / Fontaine Saint Martin et Saint Sauveur à Jouars
- Lavoir du Bois Baron à Galluis

Avis formulés sur les PLU pour une meilleure prise en compte de la protection du patrimoine local.

Plaquettes :

- Livret *Découvrir les grandes fermes patrimoniales* (édition en 2013, 2017 et 2018)
- Livret *Mairies-Ecoles : la construction républicaine dans nos campagnes* (2017)
- Dépliant balade découverte : *Les moulins des Vaux de Cernay* (2015 : 1^{ère} édition + 1 réédition)
- Carto-plan de visite du château de la Madeleine (2019)
- Livret jeu pour enfants *Découvrez le château de la Madeleine* (réédition chaque année)

4 pages thématiques des programmes des Journées du patrimoine (édité à 10 000/15.000 ex.):

- 2011 : Le voyage du patrimoine
- 2013 : 1913-2013 : Cent ans de protection
- 2014 : Patrimoine culturel, patrimoine naturel
- 2015 : Patrimoine du XXI^e siècle, une histoire d'avenir ?
- 2016 : Mairies-Ecoles : la construction républicaine dans nos campagnes
- *Fermes patrimoniales*, bâches de photographies pour partie aériennes. Réédition
- Parcours muséographique du Petit Moulin : extérieur (2014-2015) et intérieur (2015-2016)
- *Patrimoines habités*, quand le patrimoine bâti abrite le patrimoine naturel, 6 panneaux (2018),

- *La Maison de Fer*, 4 panneaux sur l'histoire et l'architecture de la maison (2019)
- *La ferme de Saint-Jean-de-Beauregard*, 4 bâches sur l'histoire et l'architecture de la ferme

Des expositions pour expliquer le patrimoine

- 6 panneaux sur le Chemin Jean Racine
- 5 panneaux pour le parcours historique de Chevreuse
- 5 panneaux à Sonchamp

Des animations pour faire vivre le patrimoine et mobiliser le public

- Château de la Madeleine : reconstitution médiévale lors des Journées du Patrimoine
- Petit Moulin : visites guidées sur le thème des moulins à eau
- Moulin d'Ors : conférences et visites guidées sur le thème des moulins à eau
- 5 projets scolaires à la découverte du patrimoine des communes inventoriées
- 6 restitutions publiques des inventaires : 4 balades commentées, 2 rallies
- Présentation des moulins de la commune, école de Saint-Rémy-l'Honoré (4 mai 2018)
- Visite de la ferme de Beaurain avec l'école du Mesnil-Saint-Denis (octobre 2018).

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

L'aide du Parc à la restauration du patrimoine est un enjeu important car il permet d'encourager et d'encadrer les pratiques de conservation du patrimoine vernaculaire non protégé. La priorité est donnée à l'aide aux communes. Or une grande part du patrimoine local appartient à des particuliers et les taux d'aide sont plus bas. Il conviendrait d'élargir le dispositif afin de limiter les interventions dénaturantes au sein des villages

La prise en compte du patrimoine dans les PLU est déterminante pour sa protection. Les avis et conseils émis ainsi que leur appropriation dans les PLU est difficilement quantifiable. Il serait intéressant de développer un suivi afin de mesurer la traduction dans les PLU des avis donnés

Le Parc a contribué à la connaissance du patrimoine rural en réalisant des inventaires des chemins ruraux et en les intégrant dans une base de données. Cet inventaire permet donc d'envisager leur future préservation en cas de dégradations importantes ou de disparition de chemins. Il a également participé activement à la protection de ce patrimoine en restaurant une partie des plus dégradés ou abandonnés. Pour la restauration de chemins les freins sont essentiellement financiers. Le coût des travaux est généralement onéreux et malgré l'aide du parc le reste à charge de la commune est élevé.

Au sujet de la mise en place de circuits PNR équipés en mobiliers, les freins existants sont le coût d'installation du mobilier pour la collectivité et le problème d'entretien ultérieur des circuits et du mobilier par les collectivités.

Perspectives pour la deuxième partie de charte

- Poursuivre le travail d'inventaire, d'intégration de données et d'animation locale.
- Continuer la restauration de chemins.
- Etendre les circuits PNR sur dans nouvelles communes et poursuivre l'entretien des circuits en place et de leurs mobiliers.
- Accompagner les Départements dans la mise en œuvre de leur PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).
- Organiser un programme des conférences avec les associations historiques locales via une rubrique dédiée sur le site internet du Parc.
- Rédaction et édition d'une fiche outil : « Bien intégrer les capteurs solaires sur le bâti ancien ».

Chiffres clés :**16 PANNEAUX D'INFORMATION PATRIMONIALE**

subventionnés et posés

1743 ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

décrits dans la base de données du Parc

85 AIDES À LA RESTAURATION

du patrimoine bâti, public et privé accordées

150 CONSEILS PAR AN

pour des projets de restauration ou de réhabilitation du patrimoine

32 ANIMATIONS ET CONFÉRENCES

pour valoriser le patrimoine

10 COMMUNES AIDÉES

pour la restauration de chemins





La mise en œuvre de la charte a-t-elle permis de développer une action culturelle partagée, contemporaine et expérimentale ?

2018 Année culturelle : annuaire culturel, évènements : « Aux artistes le patrimoine ! » et « Histoires d'ici »

Peu de co-productions avec les équipements culturels proches

Le contexte dans la charte

Constats

Les infrastructures culturelles « lourdes » sont déjà polarisées par la proximité de la capitale, ainsi le Parc s'investit dans des formes culturelles innovantes pour garder une attractivité culturelle sans se faire effacer par la proximité de Paris.

Un objectif opérationnel central figure dans la charte

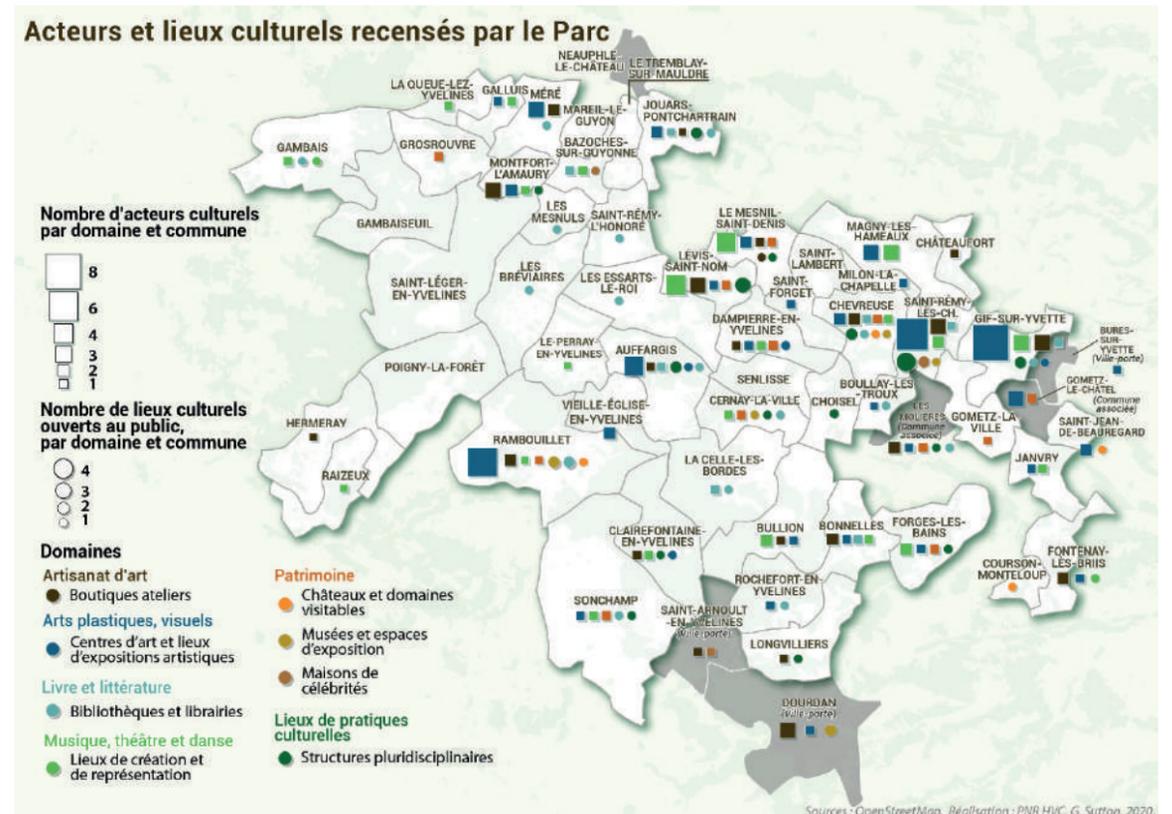
Création avec les habitants autour d'un sujet concret du territoire dans des espaces qui ne sont pas des équipements culturels.

Réalisations les plus significatives

Identification des acteurs et lieux culturels du territoire : recensements réguliers en 2013 et 2016. Création d'une base de données en ligne sur le site du Parc en 2017 et d'une édition papier de l'annuaire culturel en 2018.

Fédération des acteurs, création de réseaux et de projets communs pour les faire vivre et les faire connaître : cartographie des équipements culturels avec 13 lieux identifiés.

- Maison Ravel (Maison des Illustres) – Montfort-l'Amaury
- Maison Triolet/Aragon (Maison des Illustres) – Saint-Arnoult
- Maison Devos (Maison des Illustres) – Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Maison Jean Monnet (Maison des Illustres – Musée de France) – Bazoches
- Maison Louis Carré d'Alvar Aalto – Bazoches
- Fondation Marta Pan-André Wogenski – Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Musée de la Fondation Coubertin (Musée de France) – Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Musée de Port-Royal-des-Champs (Musée de France) – Magny-les-Hameaux
- Musée Ramboltrain – Rambouillet
- Musées des arts et traditions populaires – Saint-Arnoult-en-Yvelines
- Petit Moulin des Vaux de Cernay – Cernay-la-Ville



- Centre d'art La Chapelle de Clairefontaine – Clairefontaine
 - Le Lieu, espace de résidences et de création – Gambais
- On peut y ajouter le Palais du Roi de Rome de Rambouillet : musée d'art et d'histoire.

Afin de les fédérer le Parc a proposé de les rassembler sous la bannière « l'Art à demeures ».

Et pour les aider à renforcer leur visibilité, le Parc a souhaité les regrouper autour d'initiatives communes qu'il a financées. En 2018, un thème commun a été retenu et a donné lieu au programme «Cultivons notre jardin» (Projet financé par la DRAC Ile-de-France).

Fédération des bibliothèques du territoire, maillon essentiel de la vie locale.

Histoires d'ici a été un projet d'écriture collective mené en 2018, conduit par le PNR en collaboration avec l'association le « Labo des histoires » et l'auteure jeunesse Sophie Humann qui a animé les ateliers d'écriture. Ce projet a pu être réalisé grâce à un financement de la DRAC Ile-de-France

Valorisation des artistes du territoire

En 2018 : Aux artistes le patrimoine ! pour valoriser 10 lieux patrimoniaux du Parc.

Aide aux projets et évènements culturels d'ampleur territoriale et intégrant les enjeux du Parc

- 6 projets annuels récurrents portés par des associations locales :
 - Festival Jazz à toute heure (mars) – Association Jazz à toute heure
 - Salon du livre de Chevreuse (avril) – Association Lirenal
 - Journées Ravel (octobre) – Association Les Journées Ravel
 - Portes ouvertes d'ateliers d'artistes (octobre) – Association Hélium
 - Festival Nomade (automne) – Association Calisto 235
 - Les rendez-vous du Lieu (toute l'année) – Association L'Air libre
- 6 projets ponctuels proposés par des artistes ou compagnies

Favoriser l'émergence d'équipements structurants pour le territoire

En 2016, trois nouveaux lieux culturels se sont ouverts sur le Parc :

- La Chapelle de Clairefontaine, centre d'art
- La Maison-Musée Devos à Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Le Lieu à Gambais, création et de résidences artistiques et, depuis 2018, au Perray-en-Yvelines

Construire des projets artistiques révélateurs du territoire

- *Revisite*, création théâtrale autour des fermes et des paysages agricoles (2011)
- *Ma vallée n'est pas bidon !* Land-art en accompagnement du PPB de l'Yvette (2012)

Déployer des résidences d'artistes sur mesure

- 2012 : *Un lien c'est tout !* par le Collectif Petit Pois Princesse (théâtre et image).
- 2013 : *Poétique du paysage* par François Tilly, plasticien, et Anne Jeanin, vidéaste.
- 2014 : *Plateau lumière* par Gilles Brusset et Edouard Sors.

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

De nombreux lieux de diffusion culturelle se sont créés ou se sont rapprochés du Parc afin de faire bénéficier le territoire rural de spectacles ou formes artistiques (La Barbacane/Beynes, Le Lieu/Gambais, La Lisière/Bruyères-le-Châtel, Animakt/Saulx-les-Chartreux, Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Festival Odyssées-en-Yvelines, service culturel du département des Yvelines). Même si le Parc n'avait pas pour ambition de développer la diffusion culturelle il est amené à jouer un rôle d'intermédiaire entre ces structures professionnelles et les communes, preuve de sa reconnaissance en tant qu'interlocuteur culturel

Collaborer avec les équipements culturels de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)

- **Avec la Maison de la Poésie de SQY** : Poètes dans la nature (2008-2013) : résidence d'écriture dans les 3 réserves naturelles du PNR ; Poésie et Moyen Age font bon ménage : (2011) animations poétiques et reconstitution médiévale
- **Avec le Musée de la ville de SQY** : visites communes lors des Journées du patrimoine : circuit commenté « De ferme en ferme » animé par Jean-Paul Carcel, guide de Parc (2014) ; circuit commenté en bus : de Saint-Quentin-en-Yvelines à la Vallée de Chevreuse, habitations contemporaines (2015) ; Parcours en bus « La prise en charge des enfants défavorisés au 19ème siècle » (2016).
- **A l'ombre des Gogottes**, Exposition hommage au sculpteur Philolaos à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (2011).
- **Avec le Théâtre de SQY** – Scène nationale, Danse, musique, paysage, intervention musicale et dansée à l'occasion de la Fête de la nature à la Fondation Coubertin en 2011.

Collaboration avec le Festival Ile-de-France : jusqu'en 2016 lieux insolites pour l'organisation de concerts.

« Un lien c'est tout ! »
Résidence artistique ayant abouti à un portrait sensible du nouveau territoire agrandi



Perspectives pour la deuxième partie de charte

Pour 2019, le réseau a choisi de se mobiliser autour d'un projet culturel commun intitulé « **Se mettre au vert** » que le Parc co-finance dans le cadre d'une résidence-mission de la DRAC Ile-de-France.

Le projet de **Lieu XXL** n'ayant pas pu se concrétiser, recherche d'un autre espace pour déployer le projet : mise en relation avec la mairie du Perray en Yvelines et soutien du 33. Ce nouvel espace sera amené à se développer.

Depuis 2019, le projet de **CIAP** autour de la ferme d'Ithe-Diodurum est porté par la DRAC.

Une convention pluriannuelle est en cours de signature avec la DRAC Ile-de-France afin d'acter le financement régulier de **résidences sur le territoire**.

Chiffres clés :

CONSTITUTION DU RÉSEAU

« L'art à demeures » fédérant les équipements culturels du Parc

48 PROJETS CULTURELS

de territoire subventionnés

222 ACTEURS ET LIEUX CULTURELS

recensés (base de données en ligne et annuaire papier)

3 RÉSIDENCES D'ARTISTES

d'un 1 an, co-financées par la DRAC Ile-de-France pour révéler le territoire et ses patrimoines

20 INTERVENTIONS ARTISTIQUES

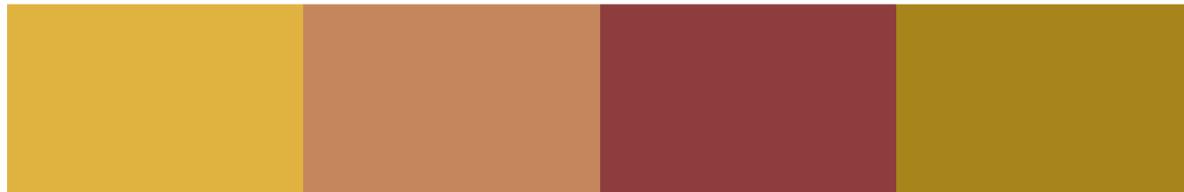
valorisant des sites patrimoniaux



AXE

4

Un développement économique
et social innovant et durable
aux portes de la métropole





L'évolution du parc de logement et les commerces et services proposés ont-ils favorisé une plus grande mixité ?

- Accompagnement pour l'installation d'activités et de petits commerces**
- Création de logements sociaux pour les petites communes**



Logement à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Le contexte dans la charte

Constats

Au moment de la révision de la Charte, l'objectif d'évolution de la population des communes du Parc a été fixé à +0,55%/an. De 2011 à 2016, l'analyse des données de l'INSEE pour les communes du PNRHVC, démontre que la population a augmenté de +0,7% sur 5 ans, soit une augmentation annuelle d'environ 0,15% par an. Le fait que la croissance démographique soit relativement faible sur le territoire du PNR et que plus de la moitié des communes connaissent une baisse de population peut s'expliquer en partie par l'homogénéité de l'offre de logements.

C'est pour répondre à ce besoin de diversification des logements et permettre ainsi à la population de réaliser son parcours résidentiel au sein des communes du Parc, que la Charte fixe des objectifs de création de petits logements, de logements sociaux et de logements collectifs ainsi que de mixité habitats/activités.

Un objectif opérationnel central figure dans la charte

Un développement et une diversification des logements sont nécessaires pour le tissu social et la vitalité économique et culturelle du territoire. Les coûts fonciers et immobiliers très élevés et l'homogénéité du parc immobilier ne permettent pas d'avoir une offre adaptée à toutes les catégories de la population. Il importe, pour le dynamisme des tissus habités, de répondre aux besoins croissants en logements collectifs ou semi-collectifs, en petits logements (1 à 3 pièces), en logements locatifs et en logements aidés.

Logements sociaux : Six communes du Parc sont soumises à l'article 55 de la loi SRU et doivent donc atteindre un seuil de 20 % de logements sociaux sur leur parc de logement total. Il s'agit des communes suivantes : Gif-sur-Yvette, Le Mesnil-Saint-Denis, Jouars-Pontchartrain, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Magny-les-Hameaux dépasse déjà cette exigence en 2010 (33 % de logements sociaux). Les communes non-assujetties aux dispositions de la loi SRU sur les logements sociaux s'engagent à respecter l'objectif minimum de 10 % de logements sociaux. »

Afin de ne pas consommer d'espaces agricoles et naturels supplémentaires, de maintenir des emplois locaux et une vitalité dans les bourgs et de limiter les déplacements, les acteurs du projet optent pour l'intégration des activités dans les tissus urbains existants. Le développement de cette mixité habitat/activités (mixité fonctionnelle) est dépendante notamment :

- d'une prise en compte effective dans les documents d'urbanisme et aménagements ;
- d'un suivi et d'une maîtrise par les collectivités du marché du foncier et des locaux d'activités,
- de l'accueil des porteurs de projets
- d'opérations pilotes.



Réalisations les plus significatives

Accompagnement aux communes et intercommunalités du Parc

- Dans l'élaboration des **documents d'urbanisme** (PLU, PLUi, SCOT, PLH) afin de garantir les possibilités de production de logement ainsi que la diversification des logements

- Dans les **projets d'urbanisme** pour assurer une offre de logement diversifiée

- Dans le **soutien et la protection des commerces de proximité**

- Modernisation du Marché couvert de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

- Création d'une boulangerie et des logements en centre-bourg de Clairefontaine (Cf OS12)

- Dans la **réhabilitation d'anciennes fermes ou bâtiments existants** :

- Travail spécifique sur le devenir des fermes patrimoniales en centre bourg et l'intégration d'activités économiques en leur sein.

- Réhabilitation des fermes de Bellepane à Levis-Saint-Nom et de Villeziers à Saint-Jean-de-Beauregard et d'une ancienne grange (coworking de Méré)

- Rénovation du Manoir de la recette à Auffargis (Artisans verriers) et de l'ancien Gai relais du centre-ville (coworking de Jouars-Pontchartrain)

- Réhabilitation de l'ancienne Auberge Pepin en centre-bourg de Choisel (cf OS12)

Innovations

- **Opérations mutualisées** : aide à la réalisation d'étude urbaine de faisabilité de logement social, dans le périmètre d'opérations mutualisées.

- Etudes de faisabilité pour une opération aux Mesnuls

- Accompagnement d'une opération mutualisée à Bonnelles et Bullion (identification de sites propices au logement social, recherche de bailleurs sociaux)

- Résidence d'architectes à Hermeray pour la réalisation d'une petite opération de logement social

Ces expérimentations ont démontré le rôle essentiel du Parc dans la mise en relation des différents acteurs et en tant qu'animateur de la démarche. Cependant, ce type d'opérations serait à réaliser à l'échelle de l'intercommunalité dans un souci de cohérence à l'échelle d'un bassin de vie, et de réponses aux enjeux de logements à travers les objectifs de leur PLHi.

- **BIMBY social** : le concept de « BIMBY « Build in my backyard » permet de proposer une offre diversifiée de logements sans consommer d'espaces naturels ou agricoles. Première expérimentation menée de 2012 à 2014. Le BIMBY social va plus loin et permet d'allier production de logements sociaux et densification des tissus urbains existants. Le Parc a soutenu le projet « Un toit sous mon toit », dans le cadre des Utopies Réalistes.

- **Les espaces de coworking** : ouverture d'espaces de coworking à Méré et à Jouars-Pontchartrain.

Connaissance

- En 2011 : lancement d'un **diagnostic sur le logement**, afin de déterminer notamment sa stratégie en faveur du logement social.

- En mars 2013 : **assises du Logement**

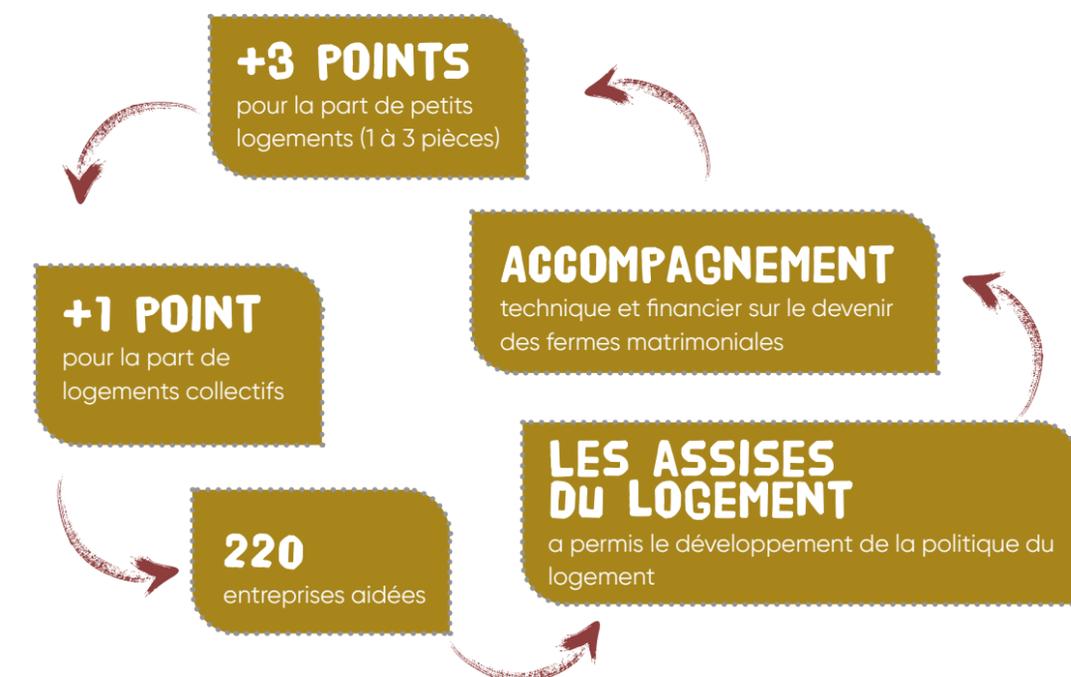
Synthèse qualitative : points forts et difficultés

Le maintien de la vitalité des communes du Parc passe par la diversification de leur offre de logements, favorisant ainsi la mixité sociale, ainsi que par le maintien des emplois locaux dans les bourgs et donc la mixité habitat/activités. De 2011 à 2018, l'accompagnement par le Parc a permis à la majorité des communes d'évoluer sur ces questions.

On peut apprécier une diversification des logements par une augmentation de la densité des opérations et une mixité des formes d'habitat de plus en plus courante, même sur des opérations de types « pavillonnaires ». De nombreux projets communaux en logements abordables et/ou sociaux sont également en réflexion ou en cours.

Le Parc a aussi accompagné les communes et les acteurs économiques du territoire afin de favoriser la mixité habitat/activités notamment par le maintien des commerces de proximité, le développement d'espaces de coworking ou encore la rénovation d'anciens bâtiments et de fermes. Cependant, les objectifs de mixité sociale et de mixité habitat/activités restent difficiles à atteindre. Le prix du foncier et l'absence de bailleurs sociaux pour de petites opérations (moins de 20/25 logements) constituent des freins à la réalisation de logements sociaux. De plus, au-delà des contraintes de coûts, les démarches privilégiant une approche multifonctionnelle restent plus complexes et plus longues à mettre en œuvre ce qui peut limiter le nombre de réalisations.

Chiffres clés :



Perspectives pour la deuxième partie de charte

Les opérations emblématiques présentées plus haut montrent qu'il existe différentes possibilités de favoriser la mixité dans les projets d'aménagement. Cependant, cette démarche n'est pas encore systématisée. L'enjeu pour l'avenir est de faire la promotion de ces opérations réussies pour encourager les acteurs publics et privés à intégrer la mixité à leurs programmes. Le Parc a un rôle à jouer pour encourager la mixité sociale et fonctionnelle, notamment en tant que médiateur pour

faciliter la mise en relation entre les différents acteurs et permettre, par exemple, la réalisation d'opérations de logements sociaux mutualisées, à l'échelle d'une intercommunalité.

Le projet de réhabilitation de la Ferme de Beaurain au Mesnil-Saint-Denis pourrait être un démonstrateur de l'action du Parc sur différents volets de la charte. La mobilisation des savoir-faire de l'équipe du Parc permettrait d'en faire une réalisation exemplaire.



La mise en œuvre de la Charte a-t-elle permis le développement d'une économie locale, écologiquement et socialement responsable ?

- Revitalisation des centres bourgs
- La progression des entreprises vers une gestion environnementale

Le contexte dans la charte

Constats

Afin de maintenir la vitalité des cœurs de villages, répondre aux besoins de la population et favoriser l'emploi local, il est primordial de soutenir l'artisanat et le commerce.

Un objectif opérationnel central figure dans la charte

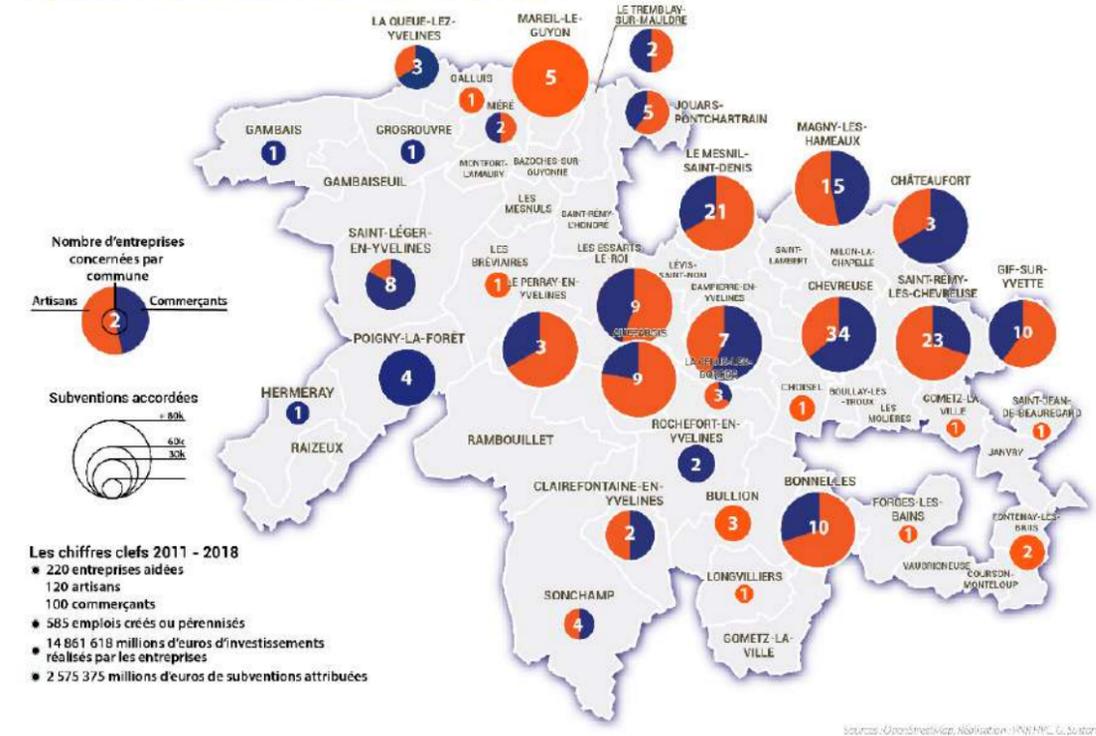


La Charte attribue un rôle important aux entreprises dans la préservation de la biodiversité et des ressources. Ces richesses constituent un facteur d'attractivité économique en termes de cadre de vie, d'image et de services écologiques.

L'économie sociale et solidaire, bien qu'elle soit un sujet émergent au début de la Charte est devenue un des secteurs les plus dynamiques dans le territoire.

Dans un contexte de Parc élargi, la charte ambitionne de porter l'action du Parc au-delà des centres-bourgs et davantage vers les principaux pôles d'emplois et d'activités.

Répartition des aides aux artisans et commerçants (2011 - 2018)



Réalisations les plus significatives

Conseils et accompagnement des porteurs de projets au quotidien (environ 100/an). Appui au montage du dossier de financement du FISAC et du Pacte rural pour le marché couvert de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, le Manoir des arts à Auffargis, l'auberge de Choisel, la boulangerie de Clairefontaine-en-Yvelines, la brasserie et l'espace de coworking de Jouars-Pontchartrain. Aide à la commune de Sonchamp pour la création d'un commerce multiservice «L'épicurienne».

Attribution de subventions permettant d'accompagner de nombreux commerces dans des communes rurales : le commerce multiservice d'Hermeray (Chez Marylène), le restaurant hôtel multiservice de Grosrouvre (l'Auberge des Chasseurs), le commerce multiservice de Poigny la Foret (l'Auberge de la Foret), le café restaurant multiservices du village d'Auffargis (Le Café du village).

Appui au développement des métiers d'Art : création en 2002 l'Association des Artisans d'Art de la Vallée de Chevreuse (AAArt). Le réseau des 26 adhérents œuvrent à valoriser les compétences et les talents des artisans d'art. Le Parc propose une

aide individuelle afin de participer à de grands salons (depuis 2015, elle a bénéficié à 43 artisans d'art).

En 2014 et 2016 le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse s'est associé aux PNR du Gâtinais Français et du Vexin afin d'organiser un stand commun lors de la biennale du salon des Métiers d'Art au Carrousel du Louvre.

Le PNR participe chaque année aux Journées Européennes des Métiers d'art afin de valoriser les savoir-faire sur son territoire : 40 ateliers sont ouverts en moyenne à chaque édition.

Des expérimentations au service de l'économie locale : dès 2013, le Parc associé à « Hellomerci » expérimente un outil de financement participatif. 28 entreprises sont parvenues à collecter 185 000€ auprès de 1 485 prêteurs.

Lancement d'une **monnaie locale** : l'association de gestion est créée en 2017 et la **Racine** (nom de la monnaie locale) est lancée en octobre 2018. Un an après son lancement, la Racine compte 500 adhérents dont 100 professionnels. Un succès puisqu'une épicerie réalise 35 000

Racines de ventes sur la première année de mise en circulation soit 10 % de son chiffre d'affaires.

La mise en réseau des acteurs : en 2018, le Parc a réuni les professionnels et les citoyens volontaires (comme pour la monnaie locale) pour aider des projets locaux et a lancé avec le Mouvement UP le Réseau social UP PNR. Après un an de service, le premier bilan est prometteur : 3600 connexions, 164 actualités, 250 membres et 20 projets, 24 évènements, 400 messages échangés.

Accompagnement technique et financier : le Parc naturel a accompagné la start up *Monépi* puis s'est employé à soutenir le réseau naissant des *épicerie participatives Monépi* - fondées sur une volonté de privilégier les produits locaux, les circuits courts et la protection de l'environnement - et a accompagné des projets de création sur le territoire. Fin 2018, on dénombrait 9 EPI, 956 familles, 30 fournisseurs, 100 000€ de chiffre d'affaires cumulés.

La Recyclerie « Ressources et vous » implantée au Parray-en-Yvelines a bénéficié d'une subvention de 5 000€. Cette initiative portée par un collectif - 40 bénévoles, 6 salariés pour 100 clients/jour - assure le développement d'une économie circulaire. En 2018, 61 tonnes (volumes global) ont été traités, 30% proviennent des ventes de produits remis en service et 70% remis dans les filières de recyclages auprès des éco-organismes.

Veille sur les locaux d'activités et la recherche de repreneurs : en 2015, le PNR a réalisé une refonte de la Bourse aux locaux dont le principe est de mettre à disposition des locaux d'activité aux entreprises en recherche d'implantations. La bourse aux locaux est mise à jour et alimente le dispositif « **Ma Boutique à l'essai** ». Cette opération permet à un porteur de projet de commerce de le tester dans un local vacant (6 mois), éventuellement de le pérenniser au-delà de la phase d'essai.

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

La période 2011-2018 marque l'émergence d'une économie plus contributive et plus implicative des acteurs et des citoyens qui révèle un potentiel d'innovations importants pour les années à venir. Le Parc avec ses outils, l'activation de son réseau d'acteurs et l'accompagnement des initiatives a une expérience reconnue qui fait de lui un acteur de l'accompagnement de cette économie émergente.

L'organisation de concours a contribué à une meilleure prise de conscience des entreprises des enjeux écologiques. L'approche pluridimensionnelle (gestion des déchets, cycle de l'eau, écoconception) renforce cette prise de conscience des multiples domaines d'intervention possibles pour les acteurs privés. Cependant, le trop faible retour de ces démarches a poussé finalement le PNR à les mettre entre parenthèses. Les diagnostics énergétiques sont peu utilisés par les entreprises. La multiplication des labels pose également des difficultés en matière de visibilité pour les entreprises.

Le Parc, acteur du développement local (et rural) focalise son action sur la revitalisation des centres-bourgs, le développement des filières courtes et d'une économie collaborative innovante. Ce positionnement s'intègre et complète les stratégies de développement économique des collectivités. Ces actions contribuent à améliorer l'attractivité du territoire et à consolider les emplois dans les petites et moyennes entreprises. Le bon déploiement de la stratégie commerce tient aussi à l'implication des Chambres consulaires qui ont réalisé nombre d'audits financiers des porteurs de projets (220 attributions réalisées depuis 2011).

Les difficultés se concentrent essentiellement sur le manque de relais de terrain et auprès des consommateurs sur les initiatives comme la Racine encore trop peu connue des habitants.

Perspectives pour la deuxième partie de charte

Cette évaluation à mi-parcours engage le Parc à orienter son action en direction des territoires les plus fragiles et éloignés des agglomérations et à réfléchir à la mise en place d'éco-conditionnalités des aides.

Pour la seconde moitié de la Charte, il s'agira d'accompagner les équipes municipales à développer une approche de démarche globale et fonctionnelle (économique, habitat, patrimoine, sociale, services...) dans les projets d'aménagement des centres-bourgs. La démarche de la commune de Clairefontaine pourra servir de démonstrateur.

Chiffres clés :





La mise en œuvre de la Charte a-t-elle contribué au développement d'une agriculture diversifiée et écologiquement responsable ?



Accompagnement des exploitations pour le développement des mesures agroenvironnementales



Installation de nouveaux agriculteurs

Le contexte dans la charte

Constats

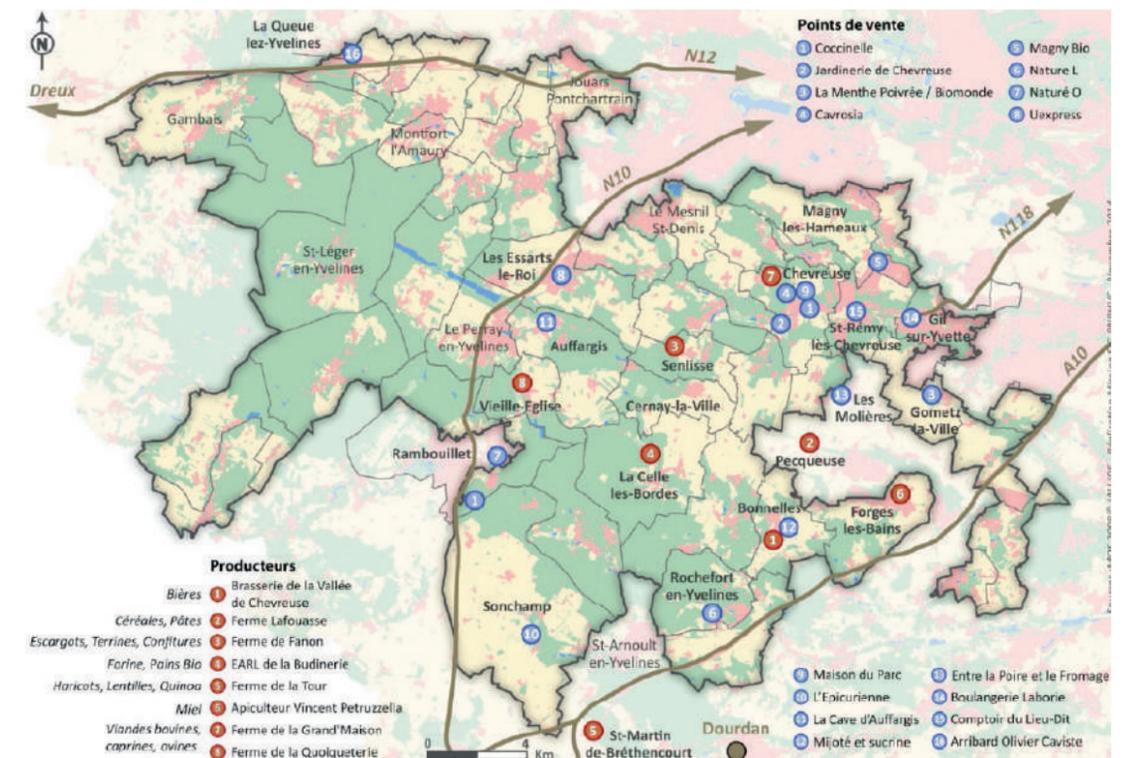
L'agriculture est présente sur 40% des terres du Parc, ce qui représente près de 200 agriculteurs. Les activités agricoles sont très transversales car elles agissent aussi bien sur le paysage et l'environnement que sur le développement économique du territoire.

Un objectif opérationnel central figure dans la charte



Deux enjeux :

- Maintenir une dynamique agricole au travers d'aides à l'installation de nouveaux agriculteurs, d'accompagnements à l'émergence de nouveaux projets et de contributions pour faciliter l'accès au foncier.
- Renforcer les démarches de diversification (circuits-courts, démarches environnementales, etc.) pour rendre l'agriculture du territoire plus compétitive d'un point de vue environnemental et économique.



Réalisations les plus significatives

Le Parc accompagne les démarches environnementales des exploitants agricoles pour aider à installer et/ou pérenniser les exploitations : matériel à plus-value environnementale, forages pour les productions alimentaires en circuits-courts, matériel pour le maintien des activités d'élevage, intégration paysagère des nouveaux bâtiments et installations...

Marques Parc : le Parc a créé 5 marques **Produit du Parc** : « Fromage et produit laitier », « Escargot », « Viande bovine, caprine, ovine », « Miel toutes fleurs », « Farine, pain, baguette et pâtisserie ».

3 marques **Accueil du Parc** : « Prestation de restauration », « Hébergement » et « Prestation d'accompagnement de loisir et de découverte ».

1 marque **Savoir-faire** : « Mobilier et menuiserie ».

Ces marques ont contribué à la structuration de filières courtes inédites en Ile-de-France, notamment la filière céréalière (blé-farine-pain) et la filière bois d'œuvre (bois-planche-mobilier & menuiserie).

Développement des filières et des circuits-courts : le Parc a initié une opération de marketing qui s'est

concrétisée par la modernisation des outils de promotion des producteurs et des produits locaux, la création de supports de marketing différenciés par produit, le référencement de produits et l'installation de présentoirs dédiés dans les commerces partenaires.

L'opération a été réalisée en partenariat avec l'association du CIVAM (centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) de l'Hurepoix (8 producteurs) et un réseau de distributeurs partenaires (épiceries, commerces, supermarchés, restaurateurs). Elle a permis de référencer 109 produits et d'en valoriser 104.

MAE : les mesures Agro-environnementales (MAET de 2012 à 2014 puis MAEC de 2015 à 2020) visent à assurer la conjonction des enjeux agricoles d'un territoire avec leur dimension environnementale dans une démarche contractuelle. Le Parc s'est positionné au travers des différents dispositifs d'aides financières et de conseils techniques comme un opérateur incontournable du territoire dans les démarches de la transition environnementale des exploitations agricoles.

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

L'enjeu majeur est le soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs. Une baisse du nombre d'agriculteurs sur le territoire est observée depuis 2010. Plus de 60 exploitations ont cessé leur activité et le nombre d'installations (67 sur la période 2011-2018), ne permet pas d'endiguer ce déclin.

Les terres sont principalement reprises par des exploitations déjà existantes. L'installation de nouveaux agriculteurs est freinée par le prix des terres qui reste très élevée (plus de 10 000 € l'hectare). L'accès aux nouveaux arrivants avec des modèles économiques et de productions différents (systèmes agro écologiques sur de petites exploitations et valorisation en circuits de proximité) se révèle encore trop souvent marginalisé et peine à se développer dans le territoire alors que la demande d'installation est réelle (maraichage, arboriculture, volailles).

Dans l'objectif de développement des circuits courts, le Parc a développé une intervention de terrain, une action autour de la sensibilisation et de la communication, et privilégié une démarche de structuration des acteurs du producteur au consommateur.

Les mesures de diversification des assolements en grandes cultures restent difficiles à mettre en place dans le Parc du fait de conditions pédoclimatiques particulières (printemps humides et froids défavorables aux cultures de protéagineux par exemple), des difficultés financières rencontrées par de nombreuses exploitations limitent leur capacité d'investissement, mais aussi en raison d'un manque de structuration des filières et de l'absence d'outils de transformation à proximité (élevage, légumes industriels).

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires en grandes cultures fait également partie des mesures encouragées par le Parc mais les surfaces engagées restent insuffisantes au regard des enjeux sanitaires et écologiques : 800 ha en contrats MAEC sur 4 ans.

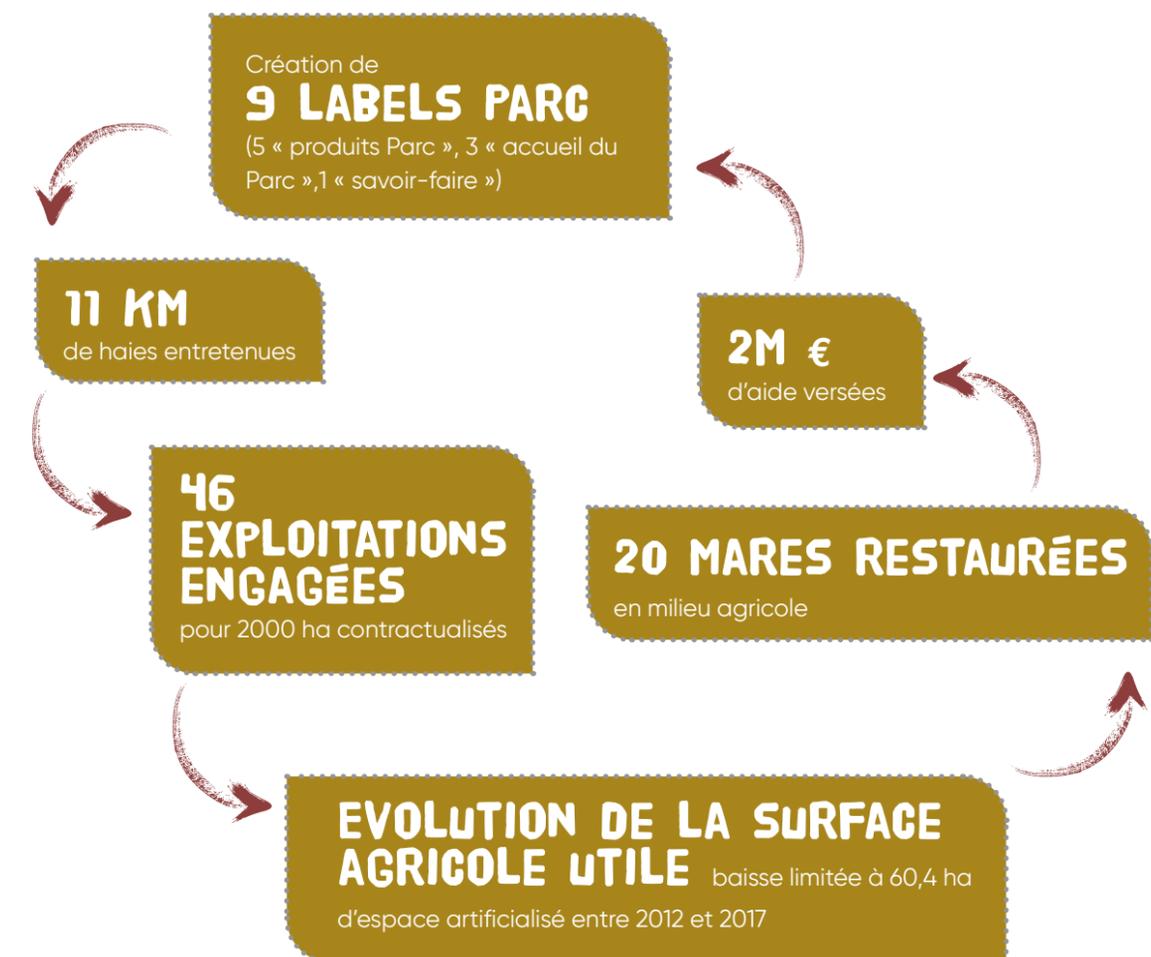
MAE : si les incitations à une évolution des pratiques agricoles sont nombreuses (sensibilisation, formations, aides financières, accompagnement technique...), la prise de risque demeure en raison d'un manque de visibilité à long terme. L'efficacité de ces dispositifs est réelle et ils reçoivent aujourd'hui une forte attention de la part des exploitants comme en témoigne la dynamique actuelle de contractualisation MAEC. Le lien créé avec les agriculteurs permet alors d'engager des réflexions plus en profondeur sur la mutation de leur système de production et d'aborder des sujets complexes comme la conservation des sols, l'adaptation des cultures au changement climatique et les aménités de la biodiversité.

Perspectives pour la deuxième partie de charte

Un **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** traitant de sujets tels que l'accès au foncier pour les porteurs de projets, notamment en maraichage, l'étude de faisabilité d'atelier de transformation pour offrir des nouvelles opportunités de diversification pour les exploitations et la distribution des produits locaux.

Sur le plan environnemental, des nouvelles mesures sont prévues. Un projet de **Paiement pour Service Environnementaux (PSE)** voit le jour pour permettre d'initier de nouvelles dynamiques de développement agricole sur notre territoire. Les enjeux de ruissellement, de qualité de l'eau et de biodiversité seront au cœur de cette action.

Chiffres clés :



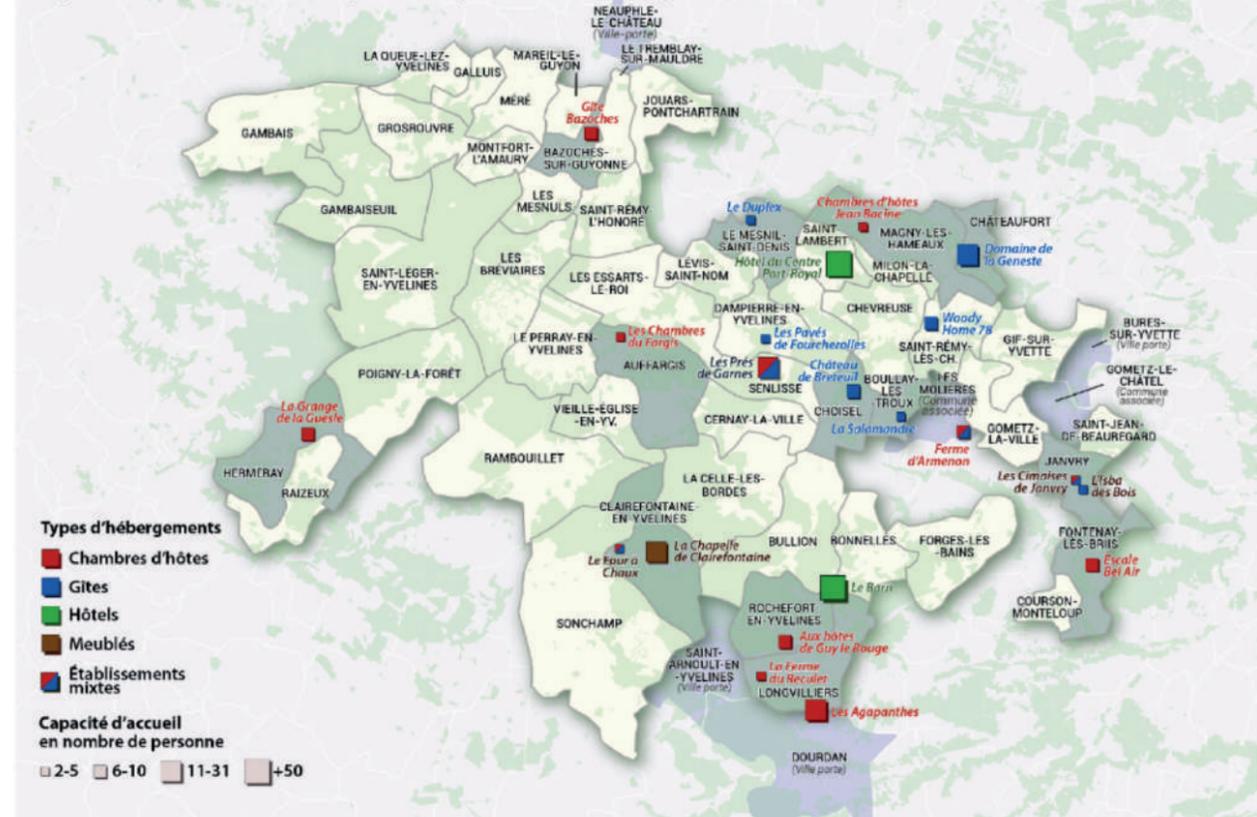


La mise en œuvre de la charte a-t-elle permis le développement d'un tourisme durable ?

Le Petit moulin des Vaux de Cernay : projet de développement touristique qui revalorise le moulin dans son site et permet au public de prendre conscience de la richesse du site

La valorisation de produit locaux à destination des visiteurs

Projets d'hébergements touristiques suivis par le Parc naturel régional (entre 2011 et 2018)



Points de vente de producteurs locaux

Le contexte dans la charte

Constats

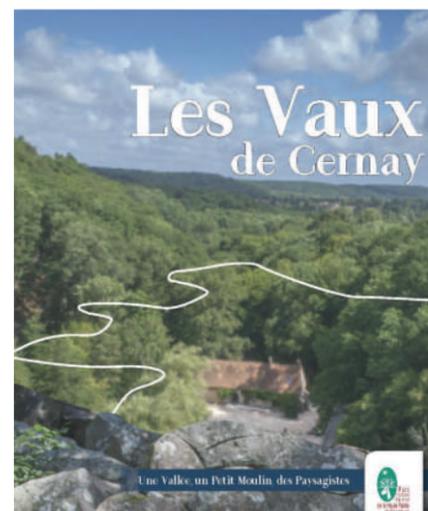
Le Parc a vocation à accueillir le public, ce qui renforce la nécessité de maîtriser la fréquentation des espaces naturels, enjeu majeur pour la protection de la biodiversité, des paysages et des sites.

La maîtrise de la circulation motorisée fait partie «des orientations de protection, de mise en valeur et de développement » de la Charte. Les communes adhérentes s'engagent dans cette démarche pour mener une politique cohérente avec les objectifs de la Charte et mettre en place une réglementation. Le Parc a en la matière, un rôle d'impulsion et de conseil auprès des communes.

Le Parc dans sa mission de maîtrise de l'impact des pratiques sportives et du public dans les espaces naturels est consulté pour avis lors de déclaration de manifestations. Un travail a été engagé avec l'ONF afin de définir les secteurs et chemins fragiles à éviter. Afin de sensibiliser les associations sportives aux initiatives écologiques, une charte des manifestations éco-responsables a été rédigée avec les acteurs du sport de pleine nature.

Un objectif opérationnel central figure dans la charte

Le développement du Tourisme durable sur le territoire du Parc permet grâce à des actions concertées et en lien avec la Charte d'agir sur le développement économique de manière considérable tout en veillant à la préservation des espaces naturels.



Réalisations les plus significatives

Valorisation touristique du Petit Moulin des Vaux de Cernay.

L'objectif était de revaloriser le moulin dans son site, recréer des liens visuels et fonctionnels pour une meilleure diffusion de la fréquentation, de sécuriser les usages et permettre au public de prendre connaissance de la richesse du site et de ses différentes histoires.

En 2016 : Travaux d'aménagement intérieur / scénographie et en 2018 : labélisation du Petit Moulin « Patrimoine d'intérêt régional ».

La force de ce projet réside dans une dimension participative avec de nombreux partenariats à chaque étape (notamment avec la Fondation de Coubertin) ; des opérations de mécénat (Crédit Agricole Ile-de-France, mécénat de compétences) ; des chantiers internationaux de jeunes bénévoles. La Région Ile-de-France a identifié le projet comme projet touristique d'intérêt régional et lui a attribué un financement FDTR : 210 000€. Montant total des financements extérieurs obtenus : 293 025 €.

La maison du Tourisme et de l'éco mobilité : un enjeu touristique majeur lié à une forte demande des prestataires touristiques et des visiteurs (voir OS7).

1ère étude sur la stratégie du PNR pour un développement touristique durable : lancée en 2015 et financée grâce à un partenariat avec Yvelines Tourisme et le Comité régional d'Ile-de-France avec pour objet d'établir un état des lieux synthétique et d'identifier les « Forces et Faiblesses » de la destination et de définir des actions et orientations stratégiques. Ainsi en 2016, trois enjeux majeurs ont été identifiés : la mobilité touristique, l'offre d'itinérance, la valorisation des produits locaux à destination des visiteurs.

Le Baladobus : accessibilité et mobilité touristique.

Son objectif limiter l'utilisation des véhicules individuels, permettre au public de rejoindre le Parc en transport en commun, contribuer au développement de l'économie locale, accompagner la mise en réseau des différents acteurs touristiques de la destination.

Un portail web et une appli rando à l'échelle des 4 PNR franciliens. création d'une plateforme internet et d'une application mobile de l'ensemble de l'offre de randonnées (pédestre, vélo, équestre...) incluant un outil cartographique interactif ; plus d'une centaine de randonnées à pied à cheval à vélo sont disponibles gratuitement.

La Véloscénie : véloroute de 450 kms reliant Paris au Mont-Saint-Michel. Cet itinéraire structurant constitue une véritable opportunité de développement du cyclotourisme dans le Parc naturel qui avait jusqu'alors majoritairement mis en place une offre d'itinérance pédestre.

Valorisation des produits locaux à destination des visiteurs. Fête des Fermes, Escapade Gourmande la première édition en 2018 a accueilli plus de 800 visiteurs et rassemblé une vingtaine de producteurs locaux).

Des formations pour accompagner l'ensemble des acteurs touristiques du Parc : atelier Eco Gestes, ateliers Eco Jardinage ainsi qu'une opération spécifique les Eco défis.

Des actions pour favoriser l'implantation d'acteurs touristiques : création d'une aide et d'une charte pour favoriser l'installation d'hébergements insolites et innovants ; accompagnement de porteurs de projets (Guides de Parc, Equievent, Fourchette et Manivelle, Loueurs de vélos, Balades en 2CV, etc).

Mise en réseaux les acteurs du Tourisme du Territoire : une newsletter « L'Echo des acteurs touristiques du Parc » a été créée en juillet 2014, 15 numéros ont été diffusés.

Dormir en Vallée de Chevreuse : partenariat avec l'association qui constitue un réseau de gîtes et chambres d'hôtes, portant les valeurs du Parc naturel.

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

Le développement et la valorisation de l'offre d'itinérance est facilitée par la présence sur le territoire de **2 gîtes de groupes gérés par le Parc**. Ils ont comptabilisé 24300 nuitées entre 2011 et 2018.

Le développement d'un tourisme durable s'appuie sur une communication large et multi supports auprès du grand public :

Les éditions touristiques : en 2012 édition d'un nouveau guide touristique, d'une nouvelle carte touristique, d'un Guide des hébergements à l'échelle du nouveau territoire. Une collection de dépliants « balade découverte » et un nouveau topo guide Dakota.

Des événementiels Interparcs : Week-end des Parcs en 2014 et 2015 soutenue par la Région Ile-de-France.

Présence sur des Salons à Paris chaque année depuis 2011 : le Salon Destination Nature, le Salon francilien de la randonnée (130000 visiteurs).

Pique-nique des Peintres Paysagistes au Petit Moulin des Vaux de Cernay : créé en 2017, 500 participants en 2018.

Mise en place d'une **méthodologie collaborative engagée avec les acteurs du territoire** avec le Comité régional du Tourisme d'Ile-de-France et les Comités départementaux et entre les PNR franciliens grâce au projet d'appli Geotrek.

Les freins et difficultés rencontrés résident dans la fragilité économique des acteurs autour de l'itinérance due à un manque de visibilité vis-à-vis des clientèles parisiennes notamment.

Perspectives pour la deuxième partie de charte

Afin que le Parc puisse continuer sa mission de maîtrise des impacts des pratiques sportives sur les espaces naturels un système d'alerte partagé devrait être créé sur la plateforme au moment du processus de validation des manifestations sportives.

Le Parc va œuvrer auprès des communes pour sensibiliser à la nécessité de protéger les chemins et les milieux naturels ; le Parc a instauré des conditions particulières d'attribution de ses aides pour la restauration de chemin : un arrêté municipal interdisant la circulation d'engins à moteur sur le chemin restauré, et l'installation de barrières aux débouchés du chemin.

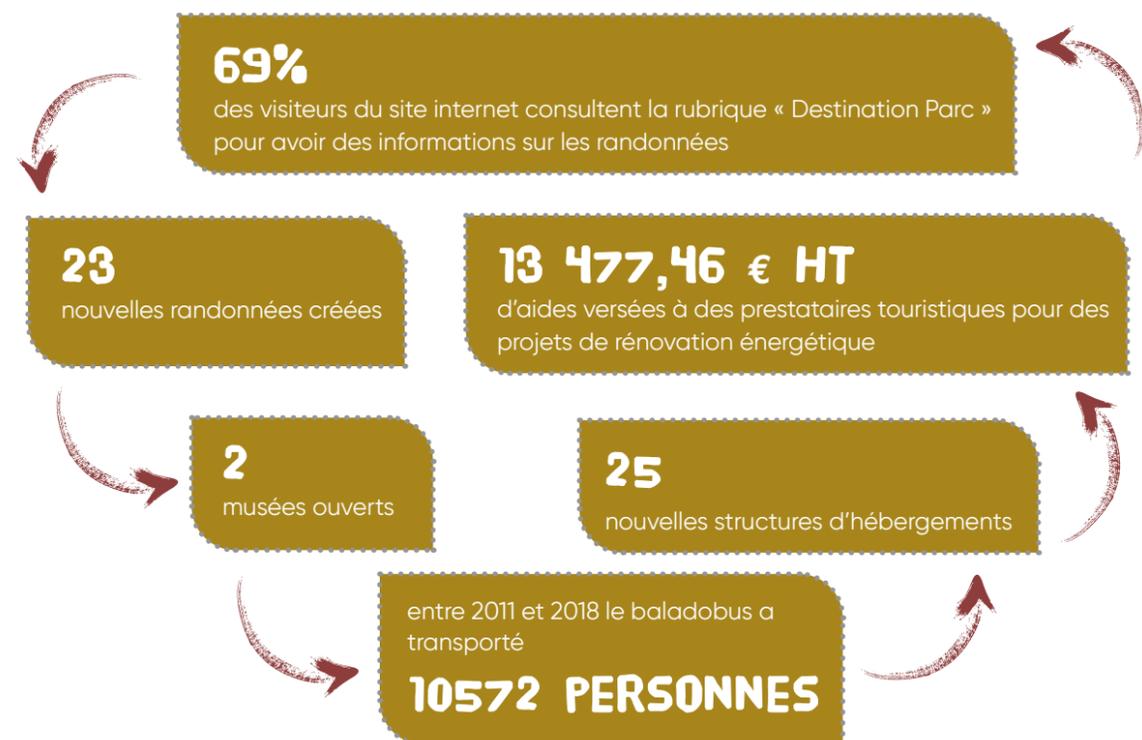
Le Parc proposera de bâtir de nouvelles offres de mobilité touristique, de développer des innovations (projet de concours « un autre Tourisme s'invente ici »), de consolider l'offre touristique autour des Savoïr-Faire (artisans d'art, métiers de bouche...) et de valoriser la dimension terroir qui fait partie intégrante de l'identité

du Parc. Tous ces développements à venir devront bénéficier d'une communication numérique forte.

Concernant les hébergements touristiques, deux axes de développement sont à privilégier : faire émerger une offre en hébergements insolites et accompagner le développement de l'offre d'hébergements thématiques (vélo, randonnée pédestre) avec l'aide financière du Parc.

Le Parc souhaite continuer à développer des synergies fortes, des liens étroits entre acteurs publics, institutionnels et privés et continuer à être un lieu de concertation, d'échanges, d'actions collectives afin d'alimenter et construire un cadre d'actions partagées. Son approche transversale est nécessaire au développement touristique du territoire : culture, environnement, agriculture, urbanisme... son périmètre est par ailleurs particulièrement cohérent pour aborder les problématiques touristiques.

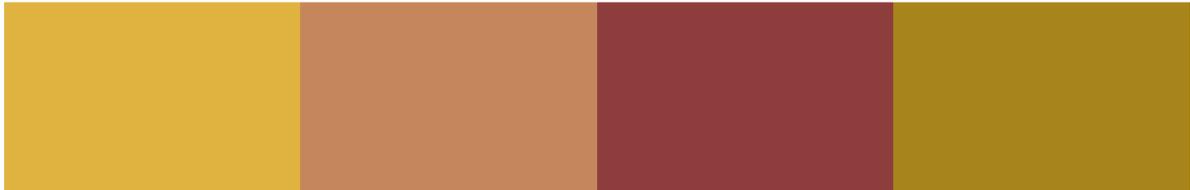
Chiffres clés :

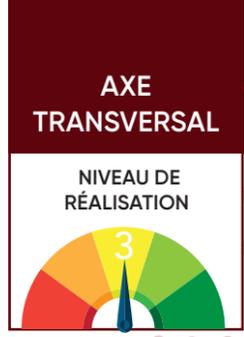


AXE

transversal

Continuer d'être innovants ensemble





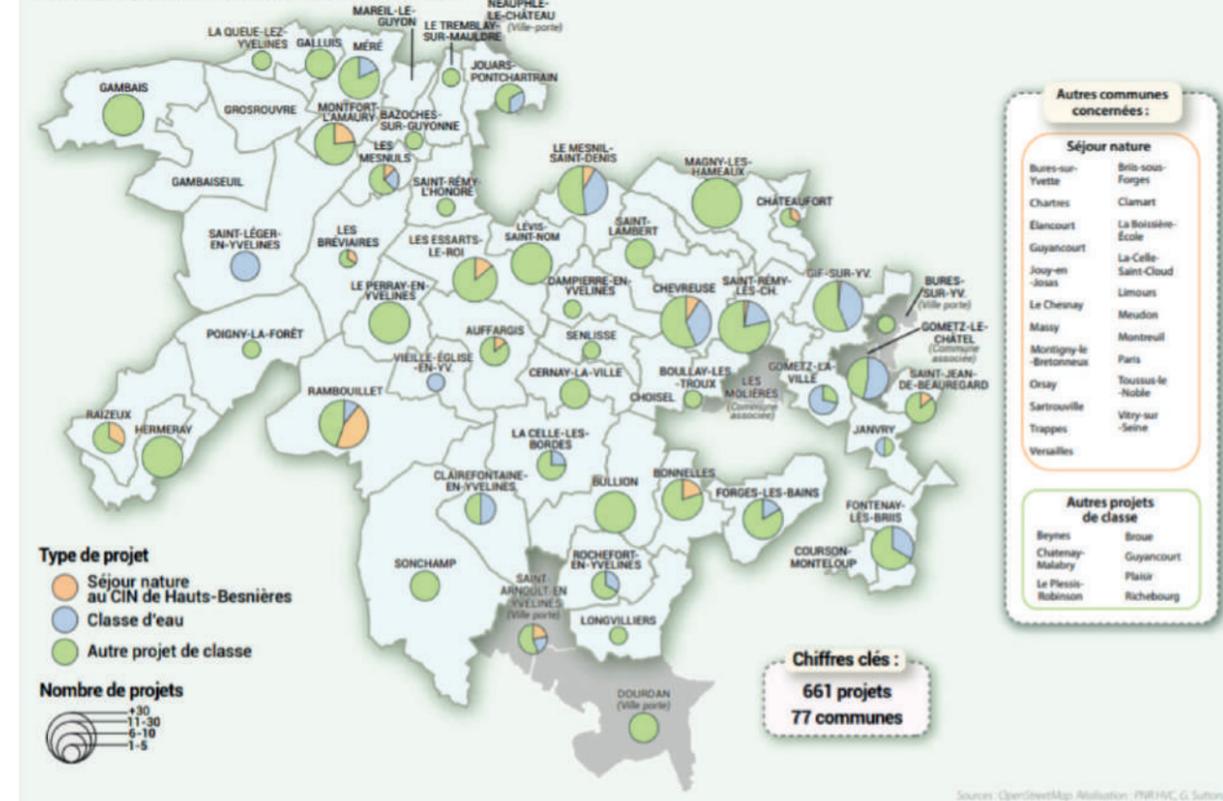
OS A

L'action éducative mise en œuvre était-elle adaptée aux enjeux de la Charte et du territoire ?

Soutien aux projets scolaires

Création d'un signe « reconnaissance Parc »

Nature et répartition des projets scolaires entre 2011 et 2018 sur le territoire du Parc, des Villes portes et Communes associées



Le contexte dans la charte

Constats

L'action éducative permet d'apporter des éléments de compréhension sur les problématiques du territoire en lien avec la Charte du Parc et contribue à mobiliser acteurs et habitants autour des objectifs du projet auxquels ils peuvent contribuer. Elle est transversale et s'adresse à différents publics ; une attention particulière est portée sur le public jeune.

Un objectif opérationnel central figure dans la charte

- Contribuer à l'appropriation par les habitants, les acteurs et les visiteurs du Parc d'une culture du développement durable
- Fédérer les acteurs du territoire et coordonner les actions s'inscrivant dans le projet de Parc
- Démultiplier l'action du Parc, développer et stimuler des relais sur tout le territoire
- Organiser le réseau des acteurs d'éducation à l'environnement et au territoire
- Promouvoir et accompagner les acteurs et les actions pédagogiques s'inscrivant dans le projet de territoire

Réalisations les plus significatives

L'action à destination des scolaires : le partenariat a été actualisé en 2011 par deux conventions avec les Directions académiques des Yvelines et de l'Essonne.

- **Les livrets d'offres pédagogiques** édités et diffusés chaque année à tous les établissements scolaires et élus concernés, ils présentent un large éventail d'animations et d'opérations pédagogiques portées directement par le Parc ainsi que par des acteurs éducatifs.
- **Des équipements pédagogiques structurants**
 - *Le Centre d'initiation Nature des Hauts-Besnières (CIN) :* Lieu unique de « Classes nature » en immersion dans un cadre naturel privilégié.
 - *Les sentiers de découverte :* sentier de Maincourt, fin 2013, le site a bénéficié d'une nouvelle interprétation en enrichissant les messages adressés au public et en permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder au marais par l'aménagement d'une boucle en platelage bois.

Le sentier des Maréchaux : accueil du public essentiellement en visites libres.

- **Les Réserves naturelles régionales (RNR) :** RNR Val et coteau de Saint-Rémy et RNR des étangs de Bonnelles, espaces dédiés à la préservation de la nature mais aussi à l'accueil des publics.
- **Des opérations pédagogiques spécifiques portées par le Parc :** découverte de l'environnement au travers d'opérations, « Ma commune dans le Parc », les Classes d'eau (dispositif AESN relayé par le Parc), la création de jardins pédagogiques dans les écoles, des animations sur le paysage en lien notamment avec le Plan Paysage et Biodiversité, des chantiers participatifs (plantation haies, fruitiers, entretien de mares), des animations sur le dispositif de sauvegarde des amphibiens à l'Étang des Vallées.
- **La création, l'acquisition et la mise à disposition d'outils pédagogiques**

Un soutien pédagogique, technique et financier permettant de générer un grand nombre de projets

- aide au montage de projets : soutien technique et pédagogique actif
- plan de formation continue des enseignants du premier degré.
- Aides financières : à hauteur de 80 % des dépenses avec un plafond fixé à 500 euros.

Valorisation des projets scolaires : La Fête des écoles du Parc, temps de valorisation annuelle pour les classes engagées et lieu d'échange et d'idées nouvelles pour les enseignants.

L'action périscolaire : soutien technique, financier et pédagogique (avec mise à disposition d'outils pédagogiques). 20 projets avec des structures jeunesse ont bénéficié d'un soutien technique et pédagogique et 6 ont été financés pour une somme totale de 2 218 €.

Des formations pour les animateurs communaux dans le cadre des temps d'activité périscolaires (TAP) avec mise à disposition d'outils pédagogiques : 40 animateurs répartis sur 23 communes du territoire.

L'action à destination du grand public. Les équipements du Parc (sentiers découverte) et les Réserves naturelles régionales contribuent à l'éducation du public. Des formations thématiques sur les pratiques écologiques au jardin ont également été réalisées : « Les habitants du parc et leur jardin, des acteurs importants pour la biodiversité en ville » ainsi que sur l'écohabitat.

L'action à destination des élus et professionnels : « Classe d'eau » élus, « pôle Ecopaysage » pour former et sensibiliser les professionnels, « Cafés urba » avec des ateliers pédagogiques destinés à une sensibilisation active des élus, formations énergie et écohabitat, actions pour les prestataires touristiques.

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

Le partenariat avec l'Education nationale

Les actions éducatives sont pour une grande part tournée vers le premier degré. La diffusion de l'offre pédagogique est facilitée par le partenariat au niveau des inspections du premier degré et la formation des professeurs des écoles permet de démultiplier l'action du Parc. Un partenariat renforcé et étendu notamment au second degré, permettra de mobiliser davantage les collèges et lycées.

La diversité de l'offre pédagogique

La mobilisation des acteurs éducatifs du territoire permet d'élargir l'offre pédagogique et de soutenir de nombreux projets. Les livrets d'offre permettent de diffuser l'information précise et les animations proposées sont choisies dans une logique de complémentarité entre les structures (géographique et de contenus). La mobilisation de l'équipe du Parc constitue également un atout majeur pour la réalisation d'actions spécifiques. Enfin, la création des Réserves naturelles régionales et d'un poste dédié a permis d'enrichir l'offre pédagogique directement liée au terrain.

La mise en place d'un « signe de reconnaissance Parc ».

La Charte prévoit la mise en place avec l'Education nationale d'un logo spécifique pour les produits/prestations réalisées par les structures éducatives au regard de leur qualité pédagogique et de leur adéquation avec le projet de territoire. Ce « signe de reconnaissance » n'a pas été mis en place ; il lui a été préféré des formations à destination des structures éducatives associatives animées par des bénévoles. Une formation a été ainsi menée en partenariat avec l'Education nationale en 2012 sur le montage de projets à destination des scolaires du premier degré. Une seconde formation s'est tenue à leur attention sur la découverte pédagogique de la mare.



Perspectives pour la deuxième partie de charte

Une Convention de partenariat avec l'Education Nationale à l'échelle de l'Académie de Versailles s'étendant également aux autres Parcs franciliens

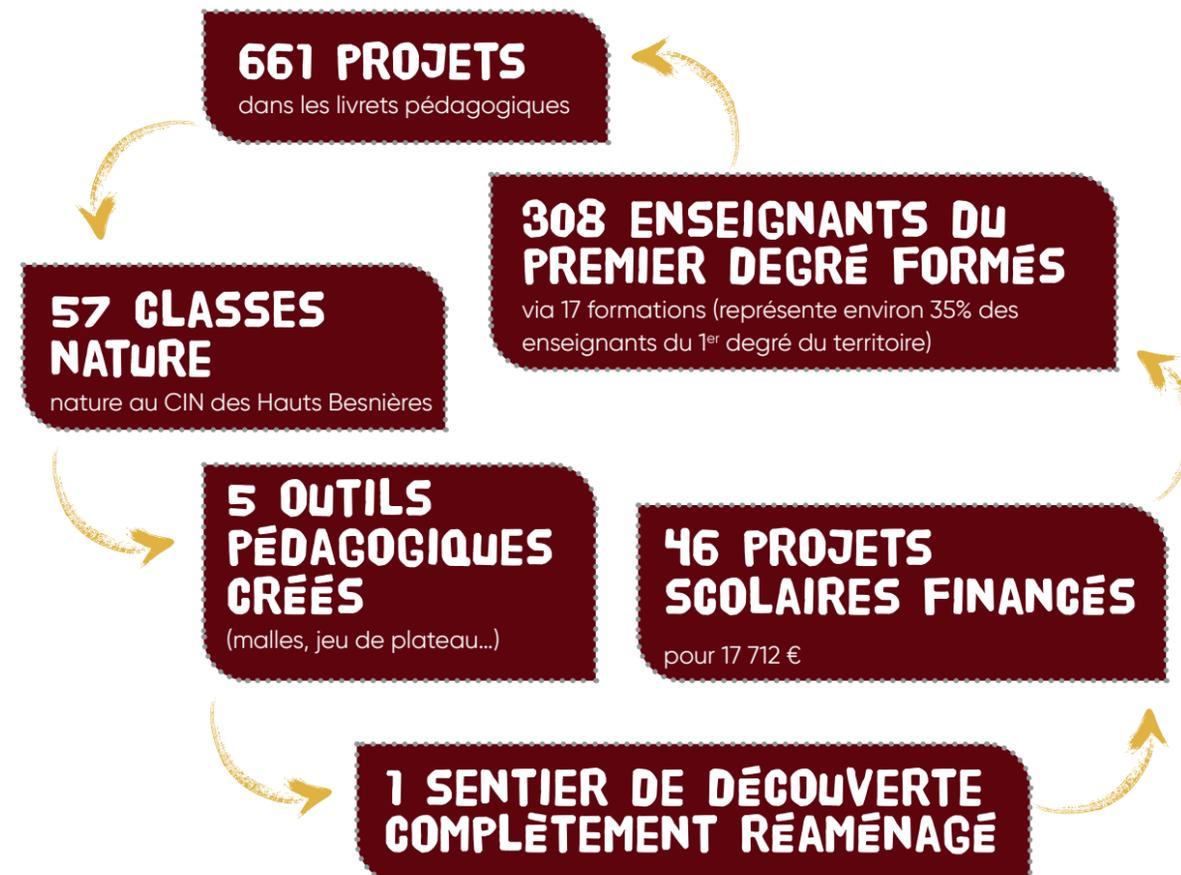
L'actualisation et l'étendue de ce partenariat doit s'articuler avec les enjeux actuels et les nouvelles directives du Ministère de l'Education nationale dans le domaine de l'éducation au développement durable en renforçant notamment les actions à destination des établissements du secondaire (circulaire n°2019-121 du 27/08/2019 relative à la nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable et à la transition écologique – EDD 2030).

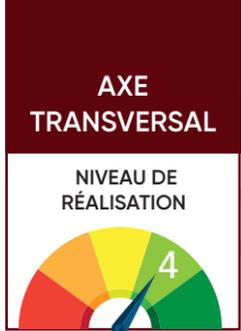
Cette dynamique s'inscrit également dans la « Stratégie 2020-2030 pour la biodiversité en Île-de-France » et la volonté régionale de renforcer les actions concrètes au sein des établissements scolaires franciliens.

La création d'un nouveau sentier de découverte axé sur l'agriculture

Les enjeux de préservation de l'environnement et de développement territorial liés à l'agriculture sont particulièrement importants pour le projet de territoire. Ce sentier sera aussi dématérialisé et évolutif pour pouvoir s'adapter au mieux à l'évolution des pratiques.

Chiffres clés :





OS B

Les actions de communication mises en œuvre ont-elles permis la mobilisation des différents acteurs autour du projet de Parc ?

L'écho du Parc et la fréquentation de la page Facebook

Reportage vidéo pour alimenter les différents supports et outils guide numérique baladoguide

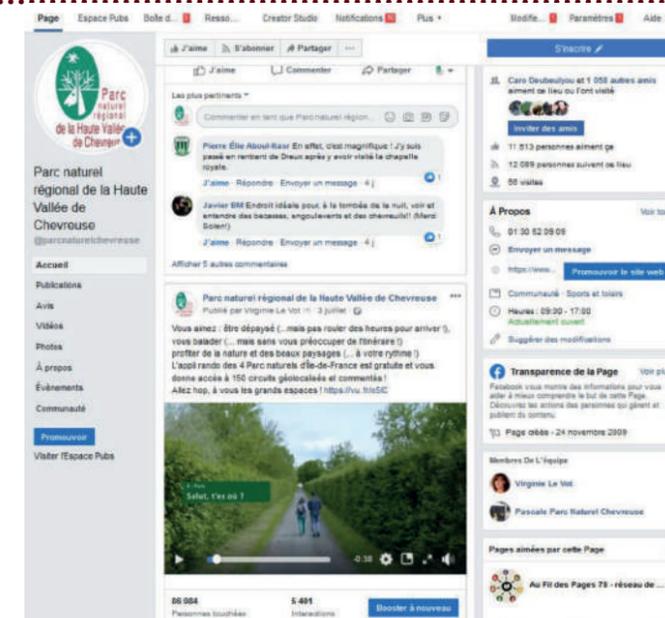
- Rallye pédestre (150 à 400 participants)
- Nettoyage de Printemps (20 à 30 communes et un millier de participants)
- Nuit de la chouette
- Festiphoto
- Nature d'automne
- Rochefort-en-Yvelines. (Association La lettre fleurie)
- Gif-sur-Yvette. (Intervention dans un lotissement à Gif sur la préservation de la flore indigène)

Au travers des animations du Parc (Chantier nature, nettoyage de printemps, etc.), l'objectif est de mettre les participants dans l'action. Le nombre de thèmes abordés via les animations se diversifie (ruisellement), ce qui permet une médiation directe et pédagogique.

Information et sensibilisation des habitants

Les habitants sont un vecteur important de mise en œuvre de la Charte, leur mobilisation, leur implication dans les gestes écoresponsables sont essentielles. Il est aussi fondamental qu'ils comprennent les orientations du territoire en termes d'aménagement, car ils sont potentiellement des leviers ou des freins dans les projets communaux. Associer le grand public à la préparation des projets et à leur suivi est indispensable pour susciter l'adhésion et la mobilisation sur les enjeux de la charte.

Le Journal **l'Echo du Parc** : vecteur fort de l'information et de la sensibilisation du grand public. 4 numéros par an sont édités et distribués dans toutes les boîtes aux lettres des habitants.



Site internet

3 grandes rubriques sur le nouveau site :

- « Destination Nature » : accès aux informations touristiques (randonnées, hébergeurs et restaurateurs, visites, sorties, etc.). 170 000 visiteurs annuels.
- « Une autre vie s'invente ici » : valorisation des objectifs et actions du Parc (déplacements, économie locale, habitat et jardin et initiatives locales écoresponsables). 30 000 visiteurs annuels.
- « Le Parc, une aire protégée » : présentation de la structure, de la Charte, du Guide des aides. 14 000 visiteurs annuels.

Newsletters

	Abonnés fin 2018	Fréquence
Newsletter Elus	487	6 / an
Newsletter Tourisme	300	4 / an
Newsletter Grand public	6 270	12/an et 24/an depuis mi-2018 suite aux résultats enquête de fréquence attendue auprès des inscrits
Newsletter grand public	Abonnés moyens	
Moyenne abonnés 2016	5 210	
Moyenne abonnés 2017	5 374	
Moyenne abonnés 2018	6 194	

Page Facebook

Créée en 2012. Nombre d'abonnés fin 2017 : 6 200 et fin 2018 : 9 000. Les statistiques ne sont plus disponibles avant avril 2017, mais on note une évolution progressive depuis 2011. Le taux d'interactions est aussi particulièrement fort, avec un nombre de vues moyen par publication de 5 000, une centaine de « likes », une dizaine de partages et une dizaine de commentaires.

Le contexte dans la charte

Constats

L'adhésion au Parc naturel régional est une action volontaire des collectivités locales, ce qui implique qu'elles comprennent le sens et l'intérêt de ce projet de territoire. Il est donc fondamental d'une part d'expliquer en amont les enjeux et possibilités et d'autre part en aval, de rendre compte régulièrement des actions réalisées, de partager les expériences et de susciter une adhésion de la part des habitants. C'est pourquoi le travail d'information, de transmission et de pédagogie à une importance stratégique pour la mise en œuvre des objectifs généraux de la Charte.

Un objectif opérationnel central figure dans la charte

Les actions d'information et de sensibilisation des publics s'inscrivent dans l'axe transversal de la Charte : « Continuer d'être innovants ensemble » et dans l'objectifs stratégiques A : « Contribuer à l'appropriation par les habitants, les acteurs et les visiteurs du Parc d'une culture du développement durable ». L'objectif B : « fédérer les acteurs du territoire et coordonner les actions s'inscrivant dans le projet de Parc » et l'objectif C : « démultiplier l'action du Parc, développer et stimuler des relais sur tout le territoire ».

Réalisations les plus significatives

Évènementiels et animations

La communication autour des actions de la structure du Parc permet de renforcer sa notoriété, d'expliquer ses modalités d'intervention et de faire partager aux élus et habitants, l'importance des enjeux du territoire et le rôle du PNR pour y contribuer.

L'objectif est de faire émerger une identité Parc dans les animations (environnement, circuits courts, etc.). L'accent est mis sur les activités porteuses des valeurs Parc, par exemple les balades thématiques, et les plaquettes de communication sont diffusées afin de permettre au grand public d'identifier l'action du Parc.

Pour sensibiliser et partager ses valeurs, le Parc accompagne des événements touchant un large public :

- Fête de la Nature
- Fête des fermes (Coubertin, Le Mesnil : 900 visiteurs/an)
- Journées du patrimoine (3 000 personnes)

Synthèse qualitative : points forts et difficultés

La baisse du nombre de visites sur le site internet en 2016 est liée à la mise en ligne du nouveau site. Toutes les URL (adresse complète d'une page dans le navigateur et indexée par les moteurs de recherche) ont été modifiées par le prestataire et non redirigées, ce qui a fait perdre une grande partie du bénéfice du travail de référencement.

Information et sensibilisation des élus et partenaires : pilier de l'action du Parc

Beaucoup de réalisations attendues dans la Charte et structurantes pour le territoire ne peuvent voir le jour que si les collectivités locales compétentes décident de s'en saisir, de les financer et de les réaliser. Avant de pouvoir accompagner les communes, le Parc doit faire connaître aux collectivités l'ensemble des possibilités qui s'offrent à elles, leur faire découvrir des réalisations inspirantes, partager avec elles les enjeux pour le territoire de l'action communale ainsi que les attentes des habitants et acteurs locaux.

Actions des partenaires

Le travail d'information des autres acteurs locaux du territoire joue un rôle important dans la sensibilisation des publics. Les publications des communes et des EPCI, aux formats papier ou numériques, développent régulièrement des sujets de fonds ou des éclairages ponctuels sur des projets en lien avec la Charte du Parc ou sur des réalisations qu'ils ont menées. L'un des enjeux pour les années à venir sera de réussir à amplifier la mise à disposition d'informations pour les partenaires locaux, et de réaliser un suivi de ces publications afin de pouvoir ajuster les contenus fournis, la fréquence et les formats aux besoins et attentes des collectivités.

Freins

Le contexte de communication de nos sociétés conduit à de très nombreuses sollicitations qui viennent surcharger les individus d'information. Trouver au milieu de ce foisonnement de messages le bon canal, le bon contenu qui va retenir l'attention des publics destinataires, nécessite que l'on emprunte des chemins multiples, que l'on réitère les propositions pour parvenir à établir le contact.

Produire des contenus multi-supports, maintenir un contact très régulier avec le public et répondre en temps réel aux sollicitations sont des actions que l'on ne peut que partiellement déléguer à des prestataires car ils exigent une connaissance sur des sujets de fond. C'est donc un travail à mener en interne qui nécessite des moyens humains et techniques renforcés et une formation en continu pour sans cesse s'adapter aux évolutions technologiques offertes par les nouveaux outils de communication.

Perspectives pour la deuxième partie de charte

Les budgets et les moyens humains dédiés à l'information et la sensibilisation étant contraints, il faut vraiment poursuivre l'identification des outils et canaux les plus efficaces et donc être capable de mesurer l'impact et la perception des publics aux

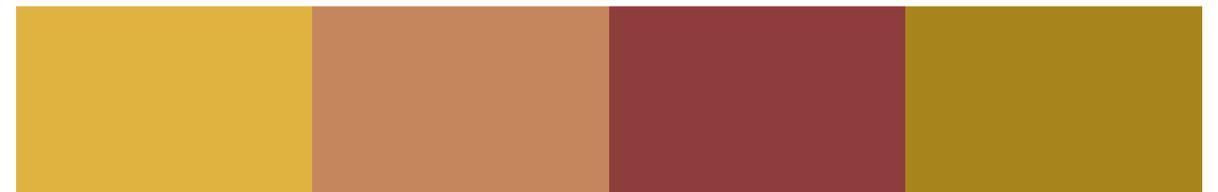
messages du Parc. Il convient de mettre en place des enquêtes de perception qui serviront aussi à mesurer les connaissances du public, l'évolution de leur ressenti, de leur mobilisation.

Chiffres clés :



Moyen et gouvernance du Parc

Moyen et gouvernance du Parc



Avec l'adoption de la charte en 2011, le périmètre du Parc naturel s'élargissait, passant de 21 à 51 communes, mouvement complété en 2018 par l'entrée de 2 nouvelles communes. Ce changement d'échelle ne s'est pas accompagné d'une évolution similaire des moyens associés.

Effectifs de l'équipe du PNR

Les effectifs sur la période sont demeurés relativement stables : en prenant comme référence la première année pleine de réalisation de la charte, la variation est inférieure à 5%.

Année	Effectifs pourvus	Mises à disposition	Total équipe Parc	Total y compris vacations
2012	38	3	41	44
2013	38	3	41	45
2014	37	3	40	46
2015	38	3	41	41
2016	38	3	41	45
2017	38	2	40	45
2018	38	1	39	44

FAIT REMARQUABLE
le nombre de personnel mis à disposition par d'autres collectivités décroît, passant de 3 à 1.

La répartition par pôles est aussi restée stable avec en moyenne

25% des agents chargés des axes Nature environnement

12% pour les missions urbanisme, architecture et paysage

16% pour le développement économique, la mobilité, le tourisme, l'agriculture et l'énergie

20% pour l'éducation à l'environnement, le patrimoine, la culture, l'information – communication, l'événementiel

15% pour la gestion et l'administration du syndicat mixte et

12% chargés des services techniques – en particulier la gestion des équipements ainsi que l'accueil à la Maison du Parc et au musée du Petit Moulin des Vaux de Cernay

Financement des frais de structure

Les signataires de la charte, la Région Île-de-France, l'Etat, les Départements des Yvelines et de l'Essonne et les 51 communes du Parc, ainsi que les villes-portes et communes associées, abondent le budget du Parc pour le financement des frais de structure. L'évolution sur la période est marquée par la diminution des contributions de l'Etat et des Conseils départementaux. L'accroissement concomitante de la contribution des communes et villes portes, liée à l'évolution de la population vient en limiter l'effet. Globalement les ressources du PNR ont diminuée de 4% (75 000€) sur la période, pour des charges croissantes, principalement liées à des opérations d'aménagement d'envergure (le musée du Petit Moulin des Vaux de Cernay, entretien des prairies humides, Réserve naturelle régionale) dont la gestion a incombé au Parc.

Année	Région structure	CD 78 Structure	CD 91 structure	Communes et villes-portes	Etat	Total
2012	770 000	375 365	69 835	573 539,27	120 000	1 908 739
2013	798 500	375 365	69 835	592 383,93	100 000	1 936 083
2014	798 500	375 365	50 000	602 350,63	100 000	1 926 215
2015	798 500	337 828	50 000	603 072,98	100 000	1 889 400
2016	798 500	304 045	50 000	602 739,98	100 000	1 855 284
2017	798 500	273 641	50 000	609 791,02	100 000	1 831 932
2018	1 122 141	0	0	611 436,80	100 000	1 833 577
Évolution	+352 141	-375 365	-69 835	+37 897,53	-20 000	-75 162

FAIT MARQUANT
la signature du Contrat de Parc 2018 – 2020 entérine la prise en charge des frais de structure des Départements par la Région.

Financement des opérations

Les opérations engagées ou soutenues par le Parc Naturel sont principalement financées par la Région Île-de-France, l'Agence de l'eau Seine Normandie, les deux Conseils départementaux, les dispositifs de l'Etat dont, lorsqu'il était opérationnel, le FISAC. Les variations d'une année sur l'autre peuvent être le fait de décalages dans les délibérations des collectivités. Des événements particuliers, comme l'organisation en 2013 du Congrès de la Fédération des Parc naturels de France (plus de 1000 participants) ou la réalisation de projet d'ampleur comme la réalisation du Musée du petit Moulin des Vaux de Cernay en sont aussi la cause.

Année	Opérations Région, Départements	AESN	FISAC	DRAC	Natura 2000	MAEC	RNR	Gémapi	Total
2012	1 591 095,21	310 569,00	328 790,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 230 455,11
2013	1 551 920,87	274 332,00	93 738,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 919 991,30
2014	826 110,90	256 323,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 082 433,90
2015	612 282,95	128 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740 965,95
2016	1 374 356,22	214 804,00	22 081,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 611 241,22
2017	1 452 725,54	456 799,00	0,00	20 000	0,00	0,00	0,00	0,00	1 909 524,54
2018	1 221 813,19€	198 239€	115 995,19	12 400€	18 325€	9 162,89€	110 706€	52 784€	1 739 425,27

Au-delà des variations annuelles des montants alloués aux opérations, ces chiffres démontrent l'engagement du PNR dans la diversification des financements afin de multiplier les opérations. De ce point de vue, les contractualisations et les partenariats locaux permettent de renforcer la réalisation des objectifs de la charte en assurant une complémentarité d'intervention des acteurs du territoire.

Activité du Parc

Le Parc est un relais efficace de l'action nationale, régionale et départementale grâce à l'animation qu'il apporte au territoire et au-delà.

L'action du Parc s'appuie sur **une équipe technique pluridisciplinaire, qui lui permet d'intervenir dans de nombreux domaines.** Le cœur de métier du Parc réside dans les animations, conseils d'experts, aides destinées aux communes, agriculteurs, associations, entreprises, particuliers, dans le but de protéger un territoire remarquable et exposé, qu'il faut gérer comme un bien commun. Dans tous ces champs d'intervention, il s'agit le plus souvent d'un travail de long terme qui, dans la durée, préserve et transforme significativement le territoire.

Ainsi, ce sont plus de **500 avis** qui sont donnés par le Parc chaque année dans des domaines variés : l'urbanisme, l'énergie, la mobilité, les contrats d'aménagements ruraux, le développement économique, la préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et bâti... Durant la période, le Parc a assuré chaque année plus de **1000 visites terrain** au plus près des élus et du territoire ; il a animé **en moyenne 50 formations** de professionnels et du grand public et a participé activement à **42 réseaux** soit comme pilote, soit comme participant actif.

Les savoir-faire et compétences des agents reposent sur leurs formations qualificatives et leurs expériences. L'ingénierie proposée par le PNR permet au territoire de disposer de compétences et d'une vision globale des projets : faisabilité technique, environnementale, économique et financière. Les communes du territoire, les intercommunalités, les Départements et la Région bénéficient pour chaque projet de cette ingénierie mise à disposition par le Parc. Aux côtés de l'équipe technique, des élus s'investissent et permettent de construire un lien solide entre les communes et le syndicat mixte.

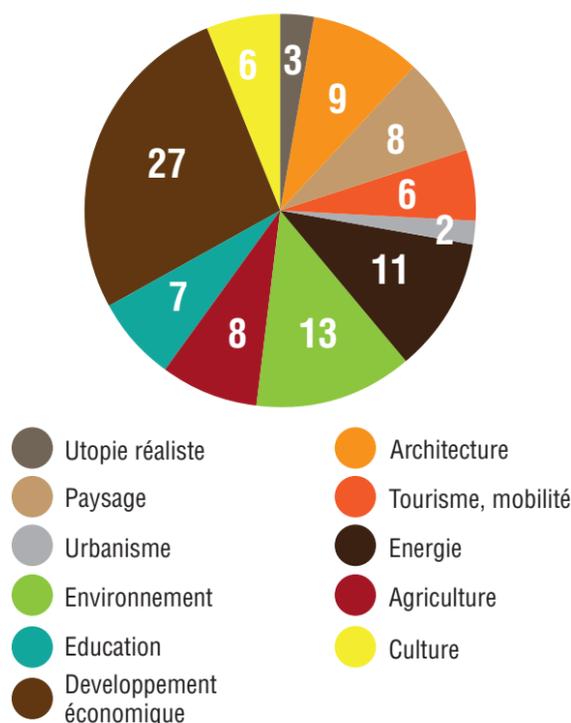
Le Parc a développé **chaque année** plus de **30 publications grand public**, des documentations plus spécialisées dans tous les domaines ainsi que plus de **300 pages web**. Ces documents sont considérés comme des manuels de référence par l'ensemble des partenaires sur les politiques et pratiques.

A ce titre, ils font l'objet de rééditions ou de réactualisations régulières dans leur contenu et dans leur forme pour permettre une meilleure appropriation et connaissance des sujets.

Durant la période 2012-2018, de **projets structurants** ont mobilisé aussi le Parc : le lancement du chantier de la Maison du Tourisme et de l'Eco-mobilité à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et la réalisation d'un musée du Petit Moulin sur le site des Vaux de Cernay.

2018 a été l'année du lancement de la réflexion sur la Maison du Parc dont le déménagement est programmé à la suite des projets de réaffectation du site du château de la Madeleine. Le recensement effectué auprès des communes a permis de sélectionner le site de la ferme de Beaurain pour lequel une étude est lancée.

Nombre d'aides par mission en %



Les aides du Parc constitue un levier d'action pour accompagner les acteurs du territoire et inciter à la réalisation de projets s'inscrivant dans les objectifs de la Charte. Par nature, les interventions du Parc, en particulier les aides sont adaptées aux besoins du terrain. Elles sont donc souvent nombreuses et pour des montants limités.

La répartition indique un recours aux aides dans la quasi-totalité des champs d'intervention du Parc. Elles constituent la partie émergée de l'action de fond des missions dont elles sont un aboutissement auxquels sont fortement associés les commissions thématiques dans un processus d'animation et de partage des décisions.

Gouvernance

Le syndicat mixte réunit le Conseil régional d'Île-de-France, les Conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne, 51 communes (53 aujourd'hui) et 8 puis 7 Etablissements publics de coopération intercommunale en raison d'une fusion, chacun représenté par un ou des délégués au Comité syndical. Ce dernier élit un bureau composé de 4 collèges.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de réunions de ces instances (pour l'année 2011, seuls les comités ayant eu lieu après la mise en œuvre de la Charte (le 3 novembre) sont comptabilisés).

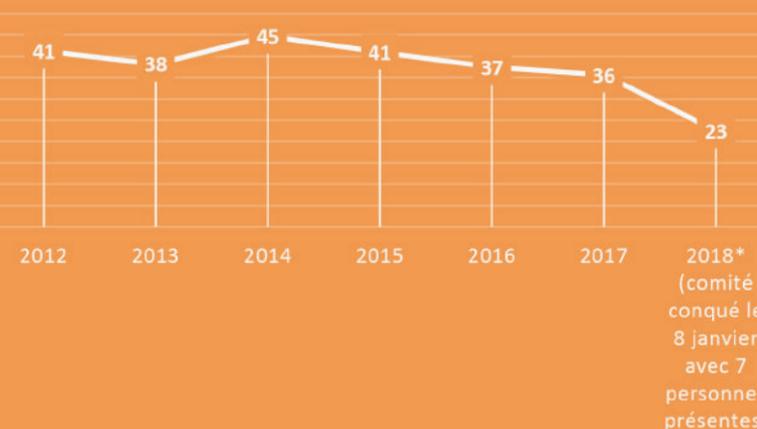
INDICATEUR 123 : NOMBRE DE COMITÉS ET BUREAUX SYNDICAUX

Année	Nombre de comités	Nombre de délibérations	Nombre de bureaux	Nombre de délibérations
2011	2			
2012	6	43	10	65
2013	5	46	8	68
2014	7	47	7	72
2015	7	61	7	55
2016	5	62	5	36
2017	5	58	8	54
2018	6	62	7	62
Total	43	379	52	412
Moyenne annuelle	6	54	>7	59

La régularité des réunions et la densité des délibérations constituent un indicateur complémentaire de la vivacité de l'activité du Parc.

La présence des délégués aux Comités syndicaux est en moyenne de 50%. Toutefois, ce chiffre global cache une diminution dans le temps.

PARTICIPATION MOYENNE PAR COMITÉ



Si une certaine « usure » dans le temps l'explique pour partie, cette évolution est aussi à mettre en vis-à-vis de la généralisation des EPCI à partir de l'adoption de la loi NOTRe, rebattant les cartes des compétences et des périmètres géographiques des communautés de communes et d'agglomération. Nombre d'élus pointent du doigt la multiplicité des instances dans lesquelles ils siègent, restreignant de fait leur disponibilité.

Pour autant, 30% des communes sont représentées dans plus de 75% des Comités syndicaux, 50% le sont dans plus de 50% des comités syndicaux, soit en tout **80% des communes représentées dans plus de la moitié des Comités syndicaux**, tandis que 12 ont participé à moins de 50% des CS et 8% à moins de 25%, le plus faible taux étant de 10%.

Commissions thématiques 2012-2018

La réflexion sur l'animation du syndicat mixte a conduit à la création de Commissions thématiques ; structures d'échanges et d'arbitrages à caractère consultatif, elles regroupent élus, partenaires, associations et techniciens. Elles recueillent les besoins, impulsent et orientent les programmes d'actions.

Les 8 commissions thématiques du Parc :

- Agriculture
- Architecture, Urbanisme et Paysage
- Biodiversité et Environnement
- Communication et Animation
- Education à l'Environnement et au Territoire
- Patrimoine et Culture
- Tourisme, liaisons douces, déplacements durables
- Développement économique et énergie

Les commissions restreintes composées d'élus se prononcent sur l'attribution des aides, l'évolution des dispositifs portés par le Parc, l'évaluation et les programmes d'action dans les domaines qui les concernent. Le nombre de réunions constitue un indicateur complémentaire de l'activité du Parc soit pour la période 2012-2018 un total de :

- 58 commissions plénières
- 186 commissions restreintes.

NOMBRE DE COMMISSIONS SUR LA PÉRIODE :

- Commission Agriculture : 5 plénières et 13 restreintes
- Commission Architecture, Urbanisme et Paysage : 6 plénières et 46 restreintes
- Commission Biodiversité et Environnement : 4 plénières et 28 restreintes
- Commission Communication et Animation : 8 plénières, 10 restreintes et 12 comités de rédaction par an
- Commission Éducation à l'environnement et au territoire : 11 plénières et 11 restreintes
- Commission Patrimoine et Culture : 9 plénières, 11 restreintes Patrimoine et 19 restreintes Culture
- Commission Tourisme, Liaisons douces, Déplacements durables : 7 plénières et 17 restreintes
- Commission Développement économique et Énergie : 8 plénières et 31 restreintes

Contribution des partenaires aux objectifs de la Charte

Contribution des partenaires aux objectifs de la Charte

Le bilan évaluatif à mi-parcours : une étape essentielle de la Charte

Les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

Utile à la transmission aux générations futures d'un territoire préservé et vivant, la Charte constitue la politique du Parc à moyen terme. Elle s'appuie sur une approche transversale et intégrée, inhérente au développement durable. La préservation des patrimoines du territoire est le fondement du projet. Ses

acteurs entendent aussi montrer qu'il est possible de mettre en œuvre un développement économique, social et culturel exemplaire et de répondre ainsi aux enjeux d'un territoire sous influence de l'agglomération parisienne

Il s'agit aussi de se centrer sur les enjeux fondamentaux : la nécessité de développer une politique de lutte contre le changement climatique et d'amplifier l'action sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le paysage et l'aménagement qualitatif des espaces urbanisés. Les travaux à mener se faisant dans une démarche concertée entre les différents acteurs du territoire : Etat, collectivités locales, chambres consulaires, associations, partenaires socioprofessionnels et en recherchant une meilleure implication de leur part dans le projet de Parc.

Un territoire de 51 communes (53 à ce jour) dans les départements des Yvelines et de l'Essonne

L'extension en 2011 du périmètre du Parc a été une étape importante avec de nouveaux défis à relever. Le périmètre s'est enrichi en Yvelines des communes des massifs de Saint-Léger et de Rambouillet. Il conforte ainsi la dimension forestière du Parc. L'intégration de Sonchamp et de communes du bassin de la Rémarde aval renforce l'attention portée à cette rivière déjà présente au sud des 21 communes du Parc historique et n'introduit pas de rupture paysagère, bien au contraire.

La dimension agricole du territoire est affirmée par l'ajout de communes essonniennes du

plateau de Limours. Désormais l'agriculture joue un rôle majeur et contribue à légitimer l'action du Parc, menacée à bien des égards, par le phénomène de périurbanisation.

Par la richesse de leurs propositions et leur volonté de s'impliquer, les acteurs ont dessiné un projet qui prend résolument en compte les objectifs du développement durable. Leur ambition s'inscrit dans l'objectif régional de renforcer l'arc écologique du sud-ouest francilien et de réduire « l'empreinte écologique » du Parc tout en menant une politique de valorisation des patrimoines et en encourageant un développement économique, social et culturel exemplaire.

La mise en œuvre de la Charte : un travail collaboratif de tous les acteurs

Pour conduire ce travail collectif et mettre en œuvre des réalisations inédites et de qualité, la mobilisation de tous les acteurs du territoire est recherchée et s'impose comme la condition sine qua non de réussite du projet.

La force de la Charte réside dans son élaboration concertée entre acteurs du territoire et dans l'engagement des signataires : l'Etat, la Région Île-de-France, les conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne,

les EPCI, les Communes. Au-delà de leur participation financière au fonctionnement du PNR et à son programme d'actions, les collectivités signataires de la Charte décident de politiques et de plans d'actions de terrain qui concourent à la réalisation des objectifs de la Charte, soit directement par des opérations ou des dispositifs, soit indirectement par des lois, des règles et des délibérations. Autant de contributions déterminantes à la réalisation des objectifs de la Charte qui témoignent du travail collaboratif et de la recherche de synergies voulues dans les Parcs naturels régionaux.

L'Etat

L'Etat est le garant du cadre législatif et réglementaire de l'action du Parc. Durant la période, la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages consacre des nouvelles dispositions relatives aux PNR : renforcement du rôle des Parcs, « partenaires privilégiés » de l'État, élargissement des documents soumis pour avis aux PNR, prorogation du classement de 3 ans, simplification de la procédure de classement, possibilité pour les agents assermentés des parcs de constater des infractions à des dispositions relatives à la protection du patrimoine naturel, introduction des objectifs de « qualité paysagère »...

Au quotidien, à travers ses services et Etablissements publics, l'Etat apporte un accompagnement juridique et technique précieux, notamment de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE), des Préfectures et Sous-préfectures du territoire en particulier des Directions départementales des Territoires (DDT).

Le Parc et l'Etat créent et partagent des données environnementales via différentes bases de données, notamment le système d'information sur la nature et les paysages (SINP), complété par l'outil de saisie des données naturalistes CETTIA, le référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE).

L'Etat est partie prenante sur le plan réglementaire et technique de nombreuses actions et expérimentations du Parc notamment avec les grands organismes (ONF, CRPF, ONEMA, DRIAFA, DRAC, ARS, DDSDEN...).

Par exemple, l'État participe au financement de l'animation des sites Natura 2000 par l'ONF en lien avec le PNR, qui est structure porteuse pour les sites Natura 2000 de Rambouillet. L'ONF conduit des travaux pour le maintien et la restauration de milieux naturels dans le cadre d'une convention avec le PNR.

Ou encore le PNR travaille en collaboration avec les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) pour mettre notamment en place des solutions préservant le patrimoine bâti en secteur protégé (sites inscrits, classés et abords des monuments historiques), grâce à la fine connaissance du territoire de l'équipe technique du parc. Les Projets sont vus par l'Inspecteur des sites et/ou l'Architecte des bâtiments de France, en collaboration avec le Parc, qui siège à la CDNPS.

La Région Île-de-France

Le Conseil régional, à l'initiative des Parcs naturels régionaux, est engagé de multiples manières dans la réalisation des objectifs de la Charte et notamment par des délibérations cadre régionales concernant tous les champs d'intervention du Parc : biodiversité, mobilité, forêt et bois, logement, urbanisme, énergie-climat, qualité de l'air, recyclage des déchets, alimentation, développement économique, tourisme et loisirs, patrimoine et culture ...

Citons notamment les relations étroites entretenues entre le service Patrimoine et Inventaire et le PNR Haute vallée de Chevreuse depuis sa création : l'inventaire du patrimoine des 21 communes fondatrices, mené par le service régional du patrimoine, a été suivi par un diagnostic patrimonial de 56 communes lors de l'élargissement du périmètre d'étude du Parc en 2009. Des conventions successives ont été signées depuis cette date entre la Région Île-de-France et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse pour mettre en commun leurs moyens afin d'étudier et de valoriser le patrimoine culturel du Parc avec notamment l'inventaire des moulins, jusqu'à aujourd'hui et le développement d'un travail partenarial sur le patrimoine de la villégiature au sein du PNR.

Les Départements des Yvelines et de l'Essonne

Les Conseils départementaux sont associés également de façon très étroite : pour les Yvelines, le projet de Charte constitue le vecteur de sa stratégie territoriale pour le Sud Yvelines, aux caractéristiques rurales affirmées, en contraste avec des espaces beaucoup plus urbanisés du département. Cette politique rurale se traduit notamment par un schéma départemental des liaisons douces très développé au sud, une politique volontariste des Espaces naturels sensibles et par un grand souci de l'équilibre territorial et de l'économie d'espace qui éclaire son soutien aux programmes de logements des petites communes rurales.

La Région est partie prenante des grands travaux de la Charte : contrats de bassin, participation aux SAGE, développement de l'agriculture biologique, projets sur l'agriculture périurbaine, projets touchant l'habitat et les transports, l'accompagnement en faveur des commerces... La Région encourage la dimension innovante du projet et ses réalisations inédites en termes d'urbanisme endogène en milieu rural, de requalification des espaces publics notamment dans les franges urbaines, de transports doux...

Le contrat de Parc signé en 2018 consacre le rôle de la Région dans la réalisation des objectifs des Chartes de Parc. Les politiques régionales s'appuient sur les PNR pour une meilleure appropriation par les collectivités, les entreprises et les habitants des Parcs.

La Région suit au quotidien les travaux du syndicat mixte à travers les réalisations du contrat de Parc. La mise en réseau par des comités de pilotages permet de faciliter la mobilisation des dispositifs par les acteurs des Parcs, d'assurer un suivi du territoire et de développer le réseau régional inter-parcs, pour une capitalisation des expériences et une meilleure communication de leur action.

Pour l'Essonne, la création d'un second parc dans sa frange rurale ouest, de façon symétrique au Parc du Gâtinais français dans sa partie sud-est, conforte l'Arc Vert du sud du département.

Le Département s'engage aussi bien dans la fonctionnalité des espaces agricoles que dans des aides à la requalification paysagère des franges urbaines, à la conservation de la faune et des habitats naturels, la préservation de la sous trame arborée, la réduction de la fragmentation des espaces, notamment à travers sa politique des ENS et du PIPDR. Il soutient et finance des actions sur la préservation des ressources en eau et la fiabilisation de l'alimentation en eau potable mais également sur la gestion des risques d'inondation.

Le Département est une porte d'entrée sur les sujets liés à la transition énergétique. Il intervient pour l'extinction de l'éclairage public nocturne, a un rôle de fédérateur, facilitateur et de promoteur des bonnes pratiques en matière de déchets, dont la lutte contre les dépôts sauvages, et participe activement à la mise en place de réseaux cyclables, en particulier le « Véloroute » et la Véloscénie ».

Actif dans les champs de la culture, il soutient également la restauration du patrimoine bâti.

En matière de développement économique, il soutient le commerce de proximité et des filières agricoles, valorise les produits locaux et promeut le développement de pratiques durables.

Le développement du tourisme et des liaisons douces s'appuie notamment sur le CDT.

L'éducation à l'environnement se déploie de multiples manières. C'est le cas avec les clubs de développement durable et les animations nature avec les gardes-animateurs du Conservatoire des ENS.

Les communes du Parc naturel régional

La Charte n'existerait pas sans la volonté des communes et des intercommunalités qui sont les fers de lance du projet de territoire au quotidien. Le Parc ne représente pas une administration supplémentaire source de nouvelles contraintes, mais l'expression d'une volonté collective partagée, espace de concertation, espace de mutualisation des réflexions dans le sens de l'innovation ; le syndicat mixte du Parc propose un accompagnement, des conseils que les communes sollicitent librement.

En 2019, les communes ont fait l'objet d'une enquête destinée à mieux connaître leur implication dans la mise en œuvre des objectifs de la Charte du Parc. Les résultats complets figurent ci-après.

Le taux de participation atteint 92% et révèle une forte implication des communes ; en moyenne le taux de **réponses positives est de 70%** tous axes confondus, et de 77% pour « Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles »

Les Axes 2 et 3, respectivement « Un territoire périurbain responsable face au changement climatique » et « Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie

culturelle rurale et rurale » obtiennent des réponses homogènes et positives qui ne cachent pas des difficultés sur certains points (Energie, mobilité).

Pour l'Axe 4, « Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole », le taux de réponses positives s'établit à 62%. Ce chiffre témoigne d'une dynamique des communes dans le développement économique et le tourisme. Le chiffre traduit aussi la complexité des questions liées au logement et plus généralement au foncier.

Autre fait marquant de l'enquête, les réponses concernant l'axe transversal « continuer d'être innovants ensemble » traduisent **un lien fort entre les communes et le Parc** ; plus de 75% indiquent avoir le réflexe Parc et plus encore communiquent sur les actions du PNR.

Un comparatif des réponses apportées par les communes membres du PNR avant 2011 et celles qui l'ont rejoint après cette date, apporte un éclairage sur les points communs et les différences. Les résultats montrent de fortes analogies et des divergences qui peuvent tenir à l'histoire. Les écarts existent ; à titre d'exemple à la question « avez-vous le réflexe Parc ? », 90% des premières répondent positivement contre 73% des secondes. Ils ne peuvent toutefois obérer le chemin parcouru ensemble depuis 8 ans.

Voir résultats et analyses complets page 107.

Les partenaires non-signataires

Ils contribuent également à la mise en œuvre de la Charte. Celle-ci serait vaine sans la mobilisation de tous les acteurs du Parc, associations, établissements publics, chambres consulaires, syndicats intercommunaux, entreprises, habitants, au travers de la signature de conventions, accords, contrats d'objectifs.

Si le Parc est reconnu pour son rôle d'ensemblier, d'organisateur, de médiateur, d'animateur du territoire, il fonde son action sur une notion qui n'est ni administrative ni réglementaire : l'entité territoriale. Ainsi la Charte engage non seulement les signataires, mais aussi les acteurs de la sphère économique et associative, qui sont porteurs d'engagements. Le Parc est un catalyseur d'énergies sur les territoires.

Parce que les enjeux sont importants, il est primordial de travailler ensemble, faire converger les politiques, mutualiser les compétences et savoir-faire... Parmi les enjeux partagés, il y a la gestion de l'espace et la maîtrise de la périurbanisation, la préservation des espaces naturels et de la ressource en eau, le développement économique ainsi que la mobilisation et la participation citoyenne.

Analyse détaillée de l'enquête réalisée auprès des communes

Analyse détaillée de l'enquête réalisée
auprès des communes

Démarche de l'évaluation

Introduction

Le questionnaire adressé aux communes avait pour but de disposer d'une photographie de leur implication et engagement dans les objectifs de la Charte du Parc dans les axes de développements de celle-ci.

Le questionnaire comportait pour chaque question les réponses « oui / en cours / prévu / difficultés / non / sans objet ». Les communes ont été invitées à remplir le tableau Excel (voir en annexe) et le retourner au Parc sous forme numérique ou papier.

Le taux de participation révèle une bonne implication des communes puisqu'il atteint les 92% (47 communes l'ont rempli sur 51 communes signataires dans la période considérée). Un autre point qui confirme l'implication réelle des communes est la clarté des réponses sur les questions ouvertes. Le questionnaire a donc suscité un vif intérêt des communes, cela permet d'avoir des résultats exploitables et parfois même contrastés.

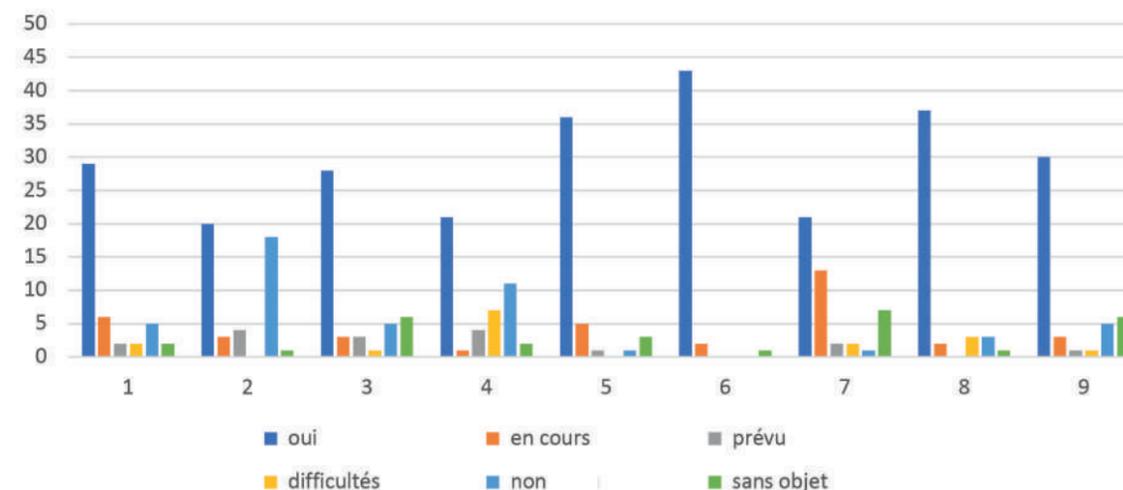
En moyenne, la proportion de réponses positives, c'est-à-dire les réponses « oui / en cours / prévu » est très majoritaire. Cela concerne 70% des réponses données tous axes confondus, ce qui dénote un engagement solide des communes dans la mise en œuvre des objectifs de la Charte.

AXE 1

« Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien »

1.1 : s'est-elle impliquée dans le maintien des haies, bosquets, friches, prairies, vieux arbres, mares, marais... ?
1.2 : a-t-elle réalisé des aménagements favorables à la faune (nichoirs, cavités, pré-vergers...)
1.3 : a-t-elle réduit les surfaces à tondre en préservant des surfaces en prairies à faucher ?
1.4 : a-t-elle fauché les talus et bas-côtés en dehors des périodes de floraison et de reproduction ?
1.5 : a-t-elle renforcé dans son PLU la protection des milieux naturels et de la biodiversité (identification et protection des mares, zones humides, prairies...)?
1.6 : a-t-elle supprimé les désherbants pour l'entretien de tous les espaces publics ?
1.7 : a-t-elle contrôlé et supprimé tous les mauvais branchements eaux usées/eaus pluviales des bâtiments publics ?
1.8 : favorise-t-elle la gestion des eaux pluviales à la parcelle ?
1.9 : a-t-elle prévu des solutions de densification des tissus urbains existants dans son PLU ?

Résumé des réponses



Synthèse des réponses des communes pour les questions portant sur l'axe 1

L'axe 1 concerne l'implication des communes dans les champs de la biodiversité et de protection des espaces naturels. Le taux de **réponses positives est de 77%**, témoin d'un attachement profond à cet axe de la charte.

Les résultats de la question 1, le maintien des espaces naturels, haies, friches, mares..., avec 80% de réponses positives est la traduction concrète de l'action conjointe des communes et du Parc dans la préservation de la « trame verte et bleue » et de l'appropriation par les acteurs publics de cet objectif.

Les questions 3,5,6,8 et 9 obtiennent des taux de réponses positives supérieurs à 70% confirmant l'engagement renforcé des communes dans la protection des espaces naturels. Cela se traduit notamment par près de **90% de réponses positives pour l'intégration dans les PLU de la protection des milieux naturels et de la biodiversité**. De même, 74% des communes ont prévu des solutions de densification des tissus urbains dans leur PLU. Ces résultats sont exemplaires et attestent de **l'efficacité de la méthode dite du « plan de Parc »** et de la qualité de la concertation engagée par les communes avec le Parc lors de la mise en place ou des révisions des PLU.

La réalisation des aménagements favorables à la faune obtient des résultats contrastés avec 60% de réponses positives et 40% de « Non ». Ce résultat, s'il démontre la sérieuse prise en compte de cette question, doit être mis en vis-à-vis de la situation des communes. En effet, la plupart des communes forestières n'ont pas les mêmes besoins dans ce type d'aménagement que les autres communes. Ceci se confirme puisque 40% des communes de moins de 1000 habitants ont répondu positivement à cette question alors que plus de 80% des communes de plus de 3500 habitants y ont répondu positivement.

Les communes ont majoritairement (71%) intégré la réduction des surfaces à tondre, évoluant en prairies à faucher, moyen efficace pour favoriser le développement de la biodiversité au printemps, en période de reproduction.

La question du fauchage des talus et bas cotés en dehors des périodes de floraison n'obtient pas le même score avec presque autant de réponses positives que négatives. De nombreuses routes qui traversent les communes sont départementales, les communes n'ont donc pas la compétence pour intervenir ; pour les autres voies s'ajoutent probablement des considérations de sécurité et d'esthétique.

La suppression des désherbants a été quasi-totale, à de très rares exceptions près. Certaines communes, comme Magny-les-Hameaux, Méré ou Bonnelles, mettent en avant dans leurs réponses la labélisation « Terre saine » pour la démarche « Zéro Phyto ». Ce résultat montre l'efficacité de la conjonction de l'engagement des communes, de l'action de long terme menée par le Parc et de l'évolution de la réglementation nationale, faisant de ce sujet un modèle de modalité d'intervention publique.

Les réponses aux questions 7 et 8 portant sur la récupération des eaux de pluie et l'assainissement témoignent aussi de la prise en compte par les communes de la qualité de l'eau et de la prévention des inondations ; le contrôle des branchements eaux usées/eaux pluviales des bâtiments publics est réalisé ou en cours dans la plupart (78%) des communes.

Synthèse des réponses des communes pour les questions portant sur l'axe 2

Cet axe est orienté sur la maîtrise des dépenses énergétiques des communes et sur les actions qu'elles peuvent mettre en place dans ce sens auprès de leurs habitants. **Les résultats très positifs indiquent l'engagement des communes dans cet objectif, sans faire oublier le peu de projets d'énergie renouvelable**, message très clair des priorités à suivre dans la deuxième moitié de la charte.

Les questions 1, 2, 6 et 11 peuvent être reliées entre elles puisqu'elles concernent la baisse de la dépense énergétique des communes. Les réponses des communes concernant ces 4 points sont plutôt positives (respectivement les réponses positives sont de 83%, 80%, 80% et 90%) et semblent confirmer **l'utilité du CEP** (conseil en énergie partagée) dispositif par lequel le Parc en partenariat avec l'ALEC accompagne les communes dans l'étude de leur consommation et les démarches d'économie.

L'extinction nocturne de l'éclairage public obtient des résultats plus contrastés puisque 10 communes (21%) indiquent ne pas le faire du tout tandis que 34 (72%) le réalisent.

Les projets d'énergie renouvelable (question 7) est le seul point noir de cet axe, avec 31 réponses négatives (soit 67%). Il faut prendre en compte la situation de nombreuses communes du Parc qui possèdent des bâtiments patrimoniaux, ou situés dans des sites classés, ce qui rend la pose de panneaux solaires quasiment impossible. La priorité donnée à la conservation des paysages et à la protection des sites est un frein considérable au développement de ces projets. Ce constat engage à trouver un moyen d'installer des dispositifs d'énergie renouvelable compatibles avec la protection des paysages et du patrimoine.

L'utilisation et la valorisation des déchets végétaux et de matériaux locaux (question 4)

sont bien prises en considération par les communes (80%). Certaines communes comme Les Essarts-le-Roi indiquent qu'elles font du compostage afin de valoriser leurs déchets végétaux. L'action des syndicats mixtes de gestion des déchets est un facteur déterminant dans ce bon résultat.

Les questions 8 et 10 concernent la valorisation des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle comme le covoiturage ou le vélo. Avec 47% de réponses négatives, les aménagements et parkings à vélos restent en deçà des objectifs. C'est souvent le cas de communes avec moins d'habitants où la demande et le besoin sont moins élevés et/ou parce que des installations sont déjà existantes et en nombre suffisant.

L'incitation au covoiturage fait lui aussi l'objet d'une mise en œuvre contrastée par les communes ; avec 50 % de réponses positives, le sujet fait manifestement l'objet d'un fort engagement pour une partie des communes quand il reste soit « difficile » (notamment pour des raisons de compétence et de mise en place complexe) soit absent des réalisations des communes (50%). Il est à noter que 88% des communes comptant plus de 3500 habitants incitent au covoiturage. On peut alors penser que ce point concerne plus particulièrement ces communes puisqu'elles disposent de d'aménagements et parfois de gares.

La réalisation de voies réservées aux vélos et/ou piétons est effective ou en projet dans 67% des communes. C'est, compte tenu des difficultés de mise en œuvre, un très bon résultat. Les constats en matière de santé publique et de bilan carbone appuient la nécessité de renforcer le mouvement engagé.

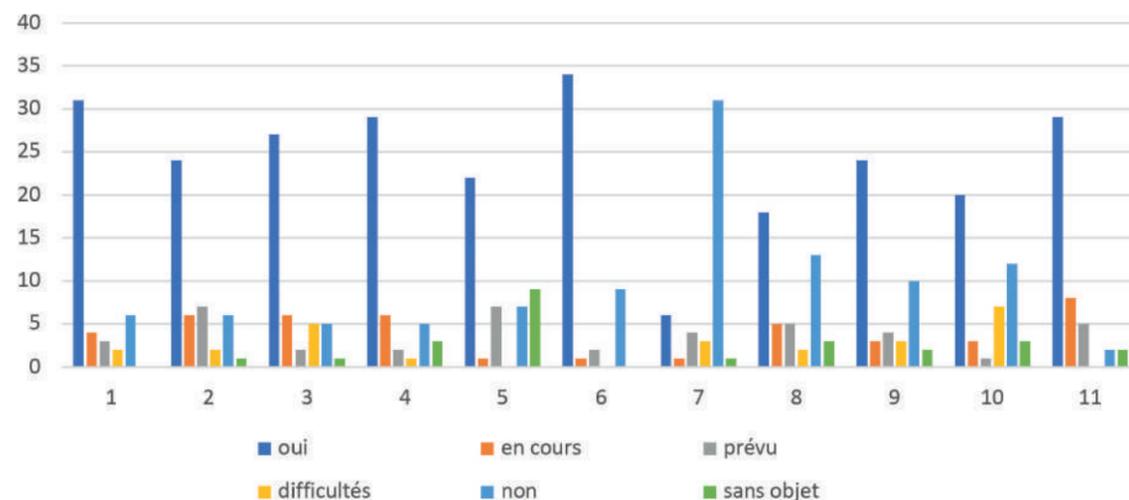
Le cinquième point concerne l'utilisation des produits nettoyants écologiques. 50% des communes donnent une réponse affirmative, 20% répondent « sans objet » et on note 15% de réponses négatives. Ce sujet est moins pris en compte par les communes.

AXE 2

« Un territoire périurbain responsable face au changement climatique »

2.1 : a-t-elle engagé un diagnostic énergétique de ses bâtiments ?
2.2 : a-t-elle engagé un programme d'amélioration énergétique de son patrimoine ?
2.3 : favorise-t-elle l'emploi de matériaux locaux et la plantation de plantes locales ?
2.4 : valorise-t-elle ses déchets végétaux ?
2.5 : utilise-t-elle des produits nettoyants écologiques ?
2.6 : éteint-elle partiellement son éclairage public la nuit ?
2.7 : a-t-elle des projets d'énergie renouvelable ?
2.8 : a-t-elle installé des parkings ou aménagements pour le vélo ?
2.9 : a-t-elle aménagé des voies réservées vélos/piétons ?
2.10 : incite-t-elle au covoiturage ?
2.11 : a-t-elle un programme de remplacement des systèmes d'éclairage les plus énergivores ?

Résumé des réponses

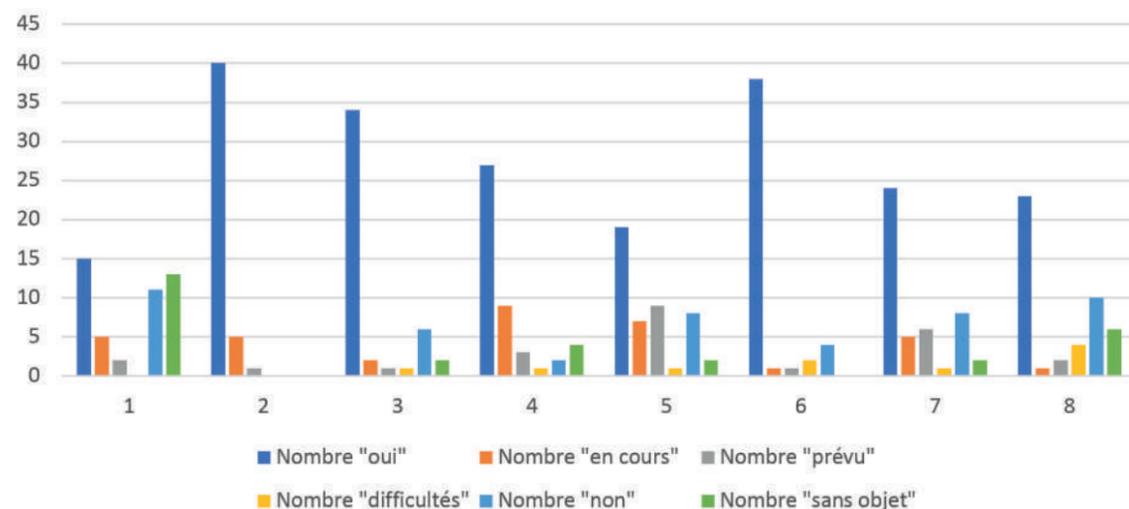


AXE 3

« Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale »

3.1 : a-t-elle favorisé les plantations d'alignement et/ou de vergers ?
3.2 : a-t-elle protégé les éléments paysagers remarquables (via le PLU) ?
3.3 : a-t-elle associé le Parc en amont des projets ?
3.4 : a-t-elle pris en charge la restauration de son patrimoine bâti dégradé ?
3.5 : a-t-elle développé un réseau de chemins et de sentiers aménagés ?
3.6 : a-t-elle participé à l'entretien des chemins ?
3.7 : a-t-elle développé des projets culturels valorisant ses patrimoines naturels et bâtis ?
3.8 : a-t-elle informé et fait appliquer le règlement de publicité ?

Résumé des réponses



Synthèse des réponses des communes pour les questions portant sur l'axe 3

Cet Axe se focalise sur l'entretien du patrimoine, des paysages et des chemins. **Les communes sont largement impliquées dans ce domaine ; pourtant certains objectifs sont manifestement plus difficiles à atteindre ou sans objet.**

C'est le cas de la plantation d'alignements et de vergers où plus de la moitié (52%) des communes indiquent ne pas l'avoir engagée, et 13 le déclarent « sans objet ». La disparité de la

géographie communale, notamment le nombre de communes forestières, peut expliquer ce résultat. Il reste que près de la moitié des communes (bourgs ou villes) ont ou vont réaliser des plantations, un résultat qui s'inscrit dans l'objectif de développement de la trame verte et bleue.

Ce dernier point est renforcé par les réponses à la question 2 de protection des éléments paysagers remarquables via les PLU (100% positives) qui traduit la

profonde prise en compte de la biodiversité par les communes et leur très bonne collaboration avec le Parc dans l'élaboration des PLU ; ce qui est confirmé par les quelque 80% des réponses positives en ce qui concerne l'association du Parc en amont des projets de communes.

La restauration du patrimoine bâti dégradé (80% de réponses positives) est une priorité des communes et reste plébiscitée comme l'expression de leur identité. De même, le développement de projets culturels de valorisation des patrimoines naturels et bâtis est aussi largement partagé (74% de réponses positives).

74% des communes indiquent contribuer au développement d'un réseau de chemins et de sentiers aménagés et ce malgré des questions de compétences et de coûts. L'entretien des chemins est réalisé par 80% des communes, sujets importants pour la mise en valeur des sites naturels du Parc, le développement du tourisme et des mobilités douces.

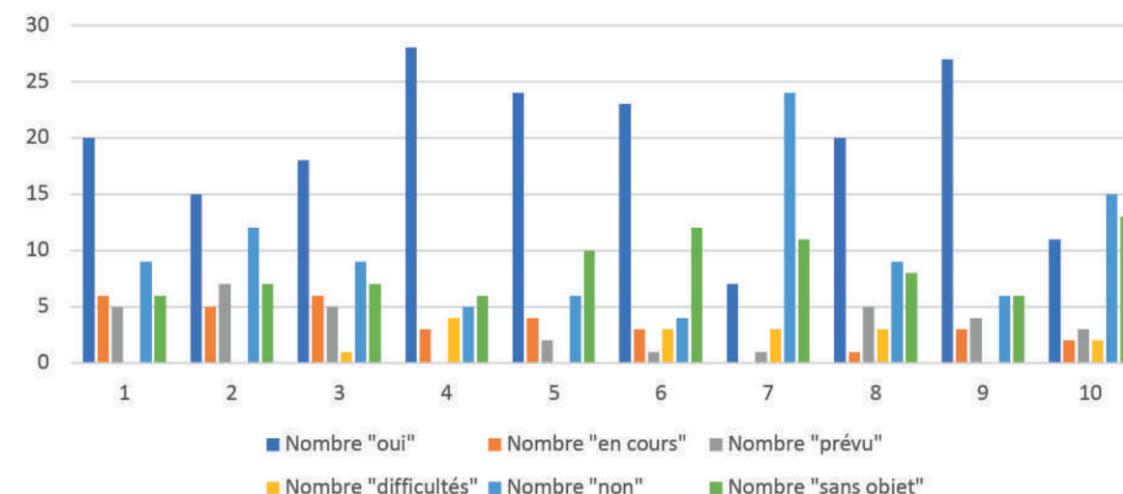
Dans 43% des réponses, les communes indiquent ne pas « informer et faire appliquer le règlement de publicité », se référant au règlement national. 50% des réponses sont affirmatives, ce qui est à corréliser à un relativement faible impact de la publicité dans le territoire du Parc.

AXE 4

« Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole »

4.1 : a-t-elle favorisé la diversification de l'offre de logements (collectifs, locatifs...) ?
4.2 : a-t-elle développé l'offre de logements sociaux ?
4.3 : a-t-elle mis en place des outils de préservation / revitalisation des centres bourgs
4.4 : a-t-elle encouragé / accompagné / relayé des initiatives citoyennes
4.5 : a-t-elle mis en place des actions de protection du commerce de proximité ?
4.6 : a-t-elle valorisé le commerce local ?
4.7 : a-t-elle recherché à installer de nouveaux agriculteurs ?
4.8 : a-t-elle favorisé la commercialisation de produits locaux ?
4.9 : a-t-elle mis en place des menus bio ou à base de produits locaux dans les cantines ?
4.10 : a-t-elle soutenu / accompagné le développement d'hébergements touristiques ?

Résumé des réponses



Synthèse des réponses des communes pour les questions portant sur l'axe 4

Cet axe se concentre sur la contribution des communes pour le logement, le développement économique, les circuits courts et la vie des bourgs dans le territoire.

On remarque un **clivage concernant le développement de l'offre de logements sociaux entre les communes suivant le nombre de leurs habitants**. En effet, la demande en logements sociaux dépend de ce facteur ; s'ajoutent les questions de transport. C'est probablement les raisons des 40% de réponses négatives des communes de moins de 1000 habitants, contrairement aux communes de plus de 1000 habitants qui répondent positivement à 70%. Il en va de même de la diversification de l'offre de logements qui est le fait de 67% des communes.

La revitalisation des centres bourgs, le développement du commerce de proximité, la valorisation du commerce local font l'objet respectivement de 66%, 66%, 59%. Ces résultats traduisent un **engagement fort des communes pour le développement local et la vie des centres bourgs** qui est un enjeu de longue date dans le territoire péri urbain du Parc. Pourtant le nombre de réponses « sans objet » indique une disparité dans les situations des communes largement liée à leur taille.

Dans le prolongement, 65 % des communes indiquent encourager activement le développement d'actions citoyennes tandis que 8% notent les difficultés rencontrées.

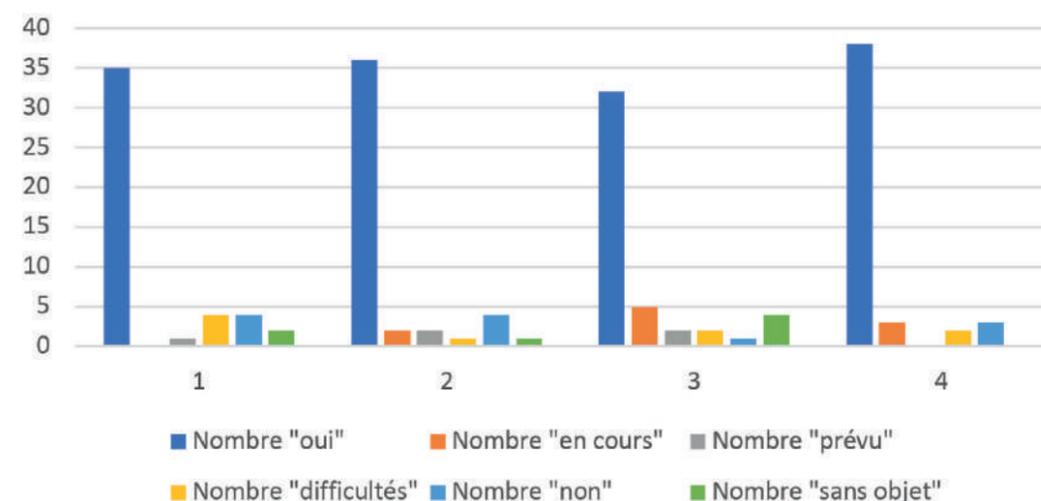
Le soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs, s'il est sans objet pour près d'un quart des communes, obtient néanmoins 17% de réponses positives. S'il y a une disparité manifeste due à la situation géographique des communes, les questions foncières, la disponibilité de terres, le partage des compétences rendent l'installation de nouveaux agriculteurs ardue. C'est pourtant un enjeu fort du territoire à l'heure des circuits courts et d'une demande locale croissante.

Le développement d'hébergements touristiques figure dans 35% des réponses positives. Ce résultat, s'il reste comme dans de nombreux cas à corréliser à la situation des communes, peut être interprété à la lumière du partage des compétences, du prix du foncier et de la situation du Parc à proximité de grands centres touristiques. Il faut noter que l'action conjointe des communes et du Parc ont conduit, à de brillantes réussites en la matière, même si les équilibres restent fragiles. Dans ce domaine, l'aspect qualitatif revêt toute son importance.

AXE TRANSVERSAL « Continuer d'être innovants ensemble »

T.1 : Avez-vous le "réflexe Parc" dans les projets communaux pour en faire une occasion de préservation des ressources naturelles du patrimoine et des paysages ?
T.2 : réalise-t-elle des articles de sensibilisation au développement durable dans son bulletin
T.3 : incite-t-elle à des actions écocitoyenne ?
T.4 : votre commune relaye-t-elle les actions du PNR (site web, réseaux sociaux, bulletin, affichage lieux publics) ?

Résumé des réponses



Synthèse des réponses des communes pour les questions portant sur l'axe transversal

Plus que le taux de réponses positives, le très faible taux de résultats « sans objet » (5%) ou « non » (7,5%) est un indicateur en creux de l'attachement des communes au Parc.

En corollaire, cet axe a reçu un taux moyen de réponses « Oui » de 75%, témoin de l'implication des communes dans la volonté d'innovation et de leur engagement dans « l'esprit Parc » ou le « réflexe Parc » dans les projets communaux.

Ce résultat traduit aussi la prise en compte réelle des objectifs de développement durable dont les articles dans les bulletins municipaux sont les témoins (87% de réponses positives),

ainsi que le relai des actions du Parc dans les supports de communication municipaux (89%).

L'incitation à des actions citoyennes, très largement partagée avec 85% de réponses positives, atteste du dynamisme du territoire et de l'engagement de l'action communale pour créer des liens avec les habitants et les associer à la vie locale. Le « nettoyage de printemps », projet partagé des communes et du Parc, en est une illustration parmi d'autres. Les initiatives du Parc – un territoire naturel habité – sont ancrées dans la participation des habitants dans une méthodologie partagée avec les élus des communes et des collectivités membres du Syndicat mixte.

Comparaison des réponses

Communes signataires de la Charte avant 2011 / communes qui ont rejoint le Parc en 2011

L'enquête permet aussi d'établir une comparaison entre « anciennes » et « nouvelles » communes du Parc et d'identifier des éventuelles différences quant à leur implication dans les objectifs de la Charte ; observe-t-on un phénomène de « lassitude » dans les communes inscrites depuis plusieurs décennies dans le Parc ou au contraire une plus forte implication ? Les communes « nouvellement » adhérentes sont-elles très engagées dans les démarches du Parc ? Ces questions souvent évoquées n'ont à ce jour que des réponses ponctuelles, cette enquête apporte des premiers éléments de compréhension.

Concernant les Axes 1 et 2 :

« Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien » et « Un territoire périurbain responsable face au changement climatique ».

Globalement les réponses sont analogues. Les pourcentages de « oui » « non » ou de « sans objet » diffèrent de moins de 2 points entre les deux groupes de communes. Néanmoins si l'on regarde plus attentivement question par question quelques points de divergence apparaissent.

C'est le cas des aménagements favorables à la faune plus développés dans les communes nouvellement arrivées. Celles-ci ont répondu « non » à seulement 31% alors que les communes anciennement signataires atteignent 50% de « non ».

La diminution des surfaces à tondre et la préservation des surfaces en prairies à faucher est aussi un point où des différences sont observables. 65% de « oui » pour les nouvelles communes contre 85% de « oui » pour les anciennes communes. Le pourcentage de « non » ne diffère que de 5 points (15% pour les nouvelles communes et 10% pour les anciennes) alors que le pourcentage de réponses « sans objet » diffère de presque 15 points puisque 19% des nouvelles communes ont répondu « sans objet » alors que seulement 5% des anciennes l'ont fait, ce qui traduit une différence de situation des territoires respectifs (plus ou moins boisés, par exemple).

L'aménagement de voies réservées pour les vélos et les piétons donne aussi lieu à des réponses contrastées. 80% des anciennes communes y répondent favorablement contre 60% des nouvelles communes.

Concernant l'Axe 3 :

« Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et rurale »

Cet axe est globalement plus divergent avec 10% des anciennes communes répondant « non » contre 21% des nouvelles communes, même si le pourcentage de réponses positives reste toujours globalement très bon avec 80% pour les anciennes communes et 73% pour les nouvelles. Les réponses à trois items de l'axe 3 conduisent à cet écart.

En premier lieu, le « réflexe » pour les communes d'associer le Parc en amont de ses projets : 90% des anciennes communes répondent « oui » contre 73% des nouvelles communes. Ceci semble directement lié à l'ancienneté de l'affiliation des communes au Parc. Les premières communes ont pris l'habitude de travailler avec le Parc alors que ce lien a été plus nouveau pour les autres communes. Cette observation conforte la nécessité d'un travail spécifique pour que l'écart disparaisse.

Le développement du réseau de chemins et de sentiers aménagés est aussi un point divergent. Il y a respectivement pour les anciennes communes et les nouvelles communes : 90% et 65% de « oui ». Le dernier point contrasté est l'application du règlement local de publicité. Seulement 20% des anciennes communes répondent par la négative alors que ce nombre s'élève à presque 40% pour les nouvelles communes.

Concernant l'Axe 4 :

« Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole »

Cet axe fait apparaître très peu de différence entre ces deux groupes de communes. Dans sa globalité moins de 10 points séparent les pourcentages de « oui », de « non » ou de « sans objet ». Certains points sont néanmoins sujets à des contrastes.

Les réponses concernant l'accompagnement et l'encouragement des initiatives citoyennes varient significativement. Alors que 85% des « anciennes » villes y participent, 54% des « nouvelles » communes répondent positivement. Ces chiffres semblent peu en cohérence avec la réalité de terrain et pourraient s'expliquer par une interprétation plus restrictive de la question posée.

Concernant l'Axe transversal :

Les réponses positives sur cet Axe sont très élevées pour les deux groupes de communes. Les réponses positives sont de 93% parmi les « anciennes » communes et de 79% parmi les « nouvelles » communes.

Seule différence, les réponses sur le « Réflexe Parc » diffèrent de plus de 10 points. Alors que la totalité (95% précisément) des « anciennes » communes répondent avoir ce réflexe pour faire « des projets communaux une occasion de préservation des ressources naturelles du patrimoine et des paysages », ce sont 65% des « nouvelles » communes qui indiquent l'avoir. Ce résultat montre que la collaboration avec le Parc s'inscrit dans le temps et reste un facteur clé pour établir un partenariat au long cours dans un cercle vertueux.

Conclusion

Ces résultats permettent de mesurer le chemin accompli depuis 2011. Les questions sur lesquelles les deux groupes de communes ont des réponses semblables montrent que le Parc est autant investi avec chacune d'elles. Il reste néanmoins des disparités qu'il faut mieux comprendre, notamment eu égard à des différences objectives de la situation des communes. La mise en œuvre de la Charte dans la deuxième moitié de son parcours devra s'appuyer sur le dialogue avec chacune des communes pour réaliser en commun les objectifs partagés.

Perception des habitants et des acteurs du territoire

Perception des habitants et des acteurs
du territoire



Analyse des réponses au questionnaire adressé aux habitants

Introduction

Une enquête « Grand public » a été lancée afin d'évaluer le niveau d'appropriation de la « culture Parc » par les habitants. Un questionnaire, volontairement court a été mis à disposition des habitants du Parc qui ont été sollicités pour apporter des réponses et des commentaires. Il était accessible sur le site internet et par les réseaux sociaux du Parc. Le questionnaire est disponible en annexe.

Parmi les près de 390 réponses recueillies, le questionnaire a été rempli complètement par un peu plus de 350 personnes. La plupart des questions étaient sous forme de QCM et quelques unes laissaient un espace pour des commentaires. Ces résultats ne donnent pas un caractère représentatif de l'opinion des habitants du Parc mais permet de disposer d'un échantillon de retour large et non négligeable.

Il ne s'agit donc pas d'en faire une étude statistique du territoire mais bien d'avoir un retour « d'usagers » du Parc. Il est à noter que les répondants sont a minima intéressés par le Parc, et consultent le site web pour des raisons diverses (recherche de randonnée, intérêt pour la biodiversité, participation à des événements ...).

Le questionnaire peut être découpé en trois parties distinctes :

- **Qui êtes-vous ?**
- **Connaissez-vous le Parc ?**
- **Avez-vous le « reflexe Parc »**

Le « reflexe Parc » fait référence aux actions qu'encourage le Parc pour préserver l'environnement, soutenir l'économie d'énergie et favoriser le développement durable.

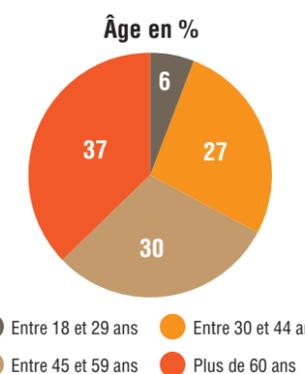
La **première partie** permet de disposer d'une **photographie des répondants**. Elle se compose de quatre questions portant sur l'âge, la situation socio-professionnelle, la commune de résidence ainsi que le temps passé dans cette commune. Une première lecture fait apparaître que 39% des répondants appartiennent à la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures » et 27% sont retraités. Les tranches d'âges sont plutôt élevées (67% ont plus de 45ans).

La **seconde partie** se concentre sur les **domaines d'activité du Parc**. Il s'agissait alors de questionner les usagers sur leurs connaissances du Parc et ses compétences. Certaines questions libres permettaient de recueillir ce que les sondés attribuaient au Parc et ce qu'ils jugeaient le plus représentatif. Globalement les domaines de compétences du Parc sont bien connus de l'échantillon et un grand nombre d'activités et d'événements sont cités.

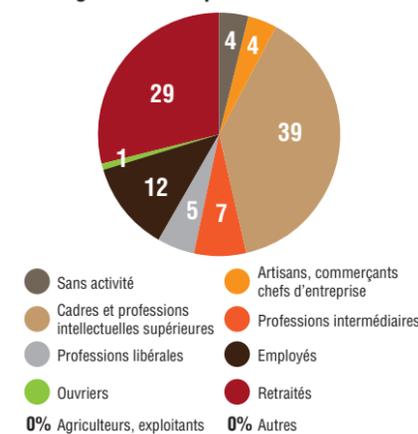
La **troisième partie** vise à identifier les **actions environnementales ou en faveur des circuits courts engagées par les usagers**. Cette partie permet de se rendre compte que des efforts sont fait du côté de l'économie d'énergie et de baisse de l'utilisation de produits chimiques polluants mais que la ruralité du territoire limite les actions portant sur la mobilité.

Qui êtes-vous ?

Les habitants ayant répondu sont composés majoritairement de personne de plus de 45 ans (pour 67% d'entre eux) et 37% ont plus de 60 ans. Les jeunes entre 18 ans et 29 ans sont plus rares parmi les répondants puisqu'ils ne représentent que 6% et moins de 30% d'entre eux (27% précisément) ont 30 ans et 44 ans.

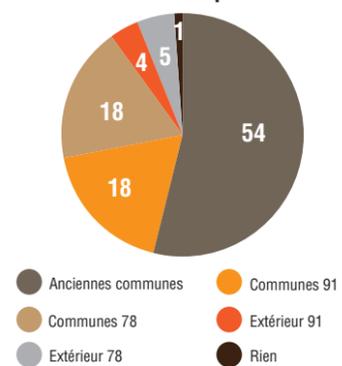


Catégories socio-professionnelle en %



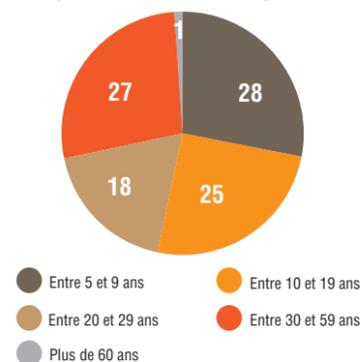
Ces proportions sont en cohérence avec la part de retraités 29% des répondants. La catégorie des cadres et des professions intellectuelles supérieures (39%) est surreprésentée, à l'image du territoire. Les employés représentent 12% de l'échantillon tandis que les professions intermédiaires et professions libérales représentent respectivement 7% et 5%. Seulement 4% est sans activité et 4% sont artisans, commerçant ou chef d'entreprise. Il est à noter l'absence des agriculteurs et exploitants alors qu'ils sont des acteurs majeurs du PNR et contribuent à la réalisation des objectifs de la charte. Cette absence de retour est peut-être due à la position vis-à-vis du Parc puisqu'ils peuvent se considérer plus comme « partenaire » qu'« usager ».

Provenance des réponses en %



90% des répondants viennent des communes du Parc, et parmi eux 60% viennent des communes membres du PNR avant 2011 (21 communes). On observe aucune différence entre les départements des « nouvelles » communes puisqu'il y a autant de personnes vivant dans les « nouvelles » communes des Yvelines que de personnes vivant dans celles de l'Essonne.

Depuis combien de temps en %



56% résident au même endroit depuis au moins 20ans. Un quart des personnes y résident depuis 10 ans à 19 ans et 29% depuis 5 ans à 9 ans. Ce dernier résultat illustre le renouvellement des habitants du Parc qui renforce l'enjeu de communication et d'information.

Connaissez-vous le Parc ?

Cette deuxième partie avait pour but de questionner les usagers sur leur connaissance des domaines d'intervention du Parc. Les QCM proposés comportaient des réponses correctes et des réponses inexactes.

Une première approche était de savoir **comment les habitants connaissent le Parc**, ce qu'ils en pensent, les paysages auxquels ils sont attachés et les événements qu'ils connaissent ou du moins attribuent au Parc.

Sans surprise, vue le mode de consultation, la plupart des répondants connaissent le Parc par son site internet et ses newsletters (53% et 39% respectivement). 43% le connaissent par les activités qu'il propose. Les panneaux sont aussi cochés pour 31% d'entre eux, les élus locaux pour 30% et le bouche à oreille pour 26%.

L'espace de réponse libre a permis de faire ressortir l'utilité du journal du Parc puisque « L'Echo du Parc » est cité à plusieurs reprises. Les moyens pour les habitants de connaître le Parc sont donc très divers et multiples avec une prépondérance de la communication numérique, sans occulter la présence du Parc sur le territoire à travers ses actions et événements, la signalétique et l'action des élus.

À la question « pour vous le Parc c'est avant tout » les sondés répondent que le parc est un « **espace naturel qui doit être préservé** ». La proximité de cette « **îlot vert aux portes de Paris** » revient souvent dans les questionnaires. C'est aussi un endroit « agréable » avec des promenades. Pour d'autres personnes c'est « **Une entité qui se bat pour la préservation de la nature, de la biodiversité et du patrimoine culturel et historique tout en veillant à un développement économique mesuré et respectueux d'un environnement exceptionnel** ».

Liée, la question 11 « à quel paysage près de chez vous êtes-vous attaché » obtient comme réponses : aux « *rivières et cours d'eau* » mais aussi aux « *vallées* » (citées en exemple celles de la Mérintaise et du Rhodon) et aux « *forêts* » sans plus grande précision.

Pour plus de 50%, le Parc est le gestionnaire des réserves naturelles (90%) et des rivières (53%) ce qui est vrai, mais seulement 39% savent qu'il est aussi le gestionnaire des sites Natura 2000.

45% pensent qu'il est le gestionnaire de la forêt publique alors que cela ne fait pas partie de ses missions. Enfin, 30% pensent à tort qu'il est le gestionnaire des parcs et jardins publics. Il ressort donc une identification forte de certaines missions, tandis que d'autres sont plus floues.

Le lien entre les exploitations agricoles et la nature est bien compris puisque respectivement 97%, 90%, 85%, 77% et 66% pensent à raison qu'une exploitation agricole favorise la nature si elle diminue l'usage des produits phytosanitaires, plante ou entretient des haies et alignements d'arbres, restaure ou crée des mares, conserve les vieux arbres et fauche ses bandes enherbées tardivement. Seulement 41% accordent au drainage des champs un effet favorable sur la nature alors qu'il n'existe pas de lien direct.

90% et 76% pensent que pour **favoriser l'emploi local le Parc** soutient les artisans et les commerçants. Seulement 42% savent que le Parc soutient les espaces de coworking alors que 81% pensent que le Parc soutient les services de proximités, ce qui n'est pas le cas. En matière de développement économique, les réponses sont donc contrastées : certaines actions du Parc sont bien identifiées, tandis que des compétences lui sont prêtées à tort.

Q10 : Le Parc accompagne les communes dans leur projet d'aménagement, notamment de logements. Selon vous, quelles affirmations correspondent aux objectifs du Parc ?



Affirmations exactes

Les objectifs du Parc vis-à-vis des projets d'aménagement sont bien compris de l'échantillon puisque moins de 10% ont cochés des réponses inexactes et chaque bonne réponse est retenue par au moins 50%. Le respect du « Plan de Parc » qui limite l'extension des constructions, le développement des énergies renouvelables sont des objectifs bien identifiés, ainsi que la protection du patrimoine et la place faite à la « nature » en centre bourg.

De la même façon les objectifs du Parc en préservation du patrimoine sont bien compris.

En effet chaque réponse exacte est cochée par au moins 51% des répondants :

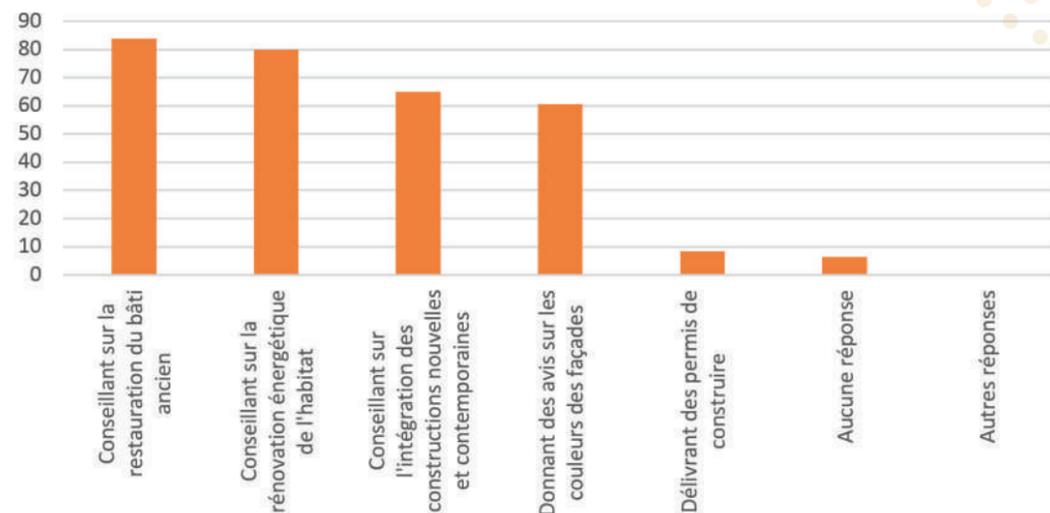
- **98% et 85% pensent respectivement que le Parc accompagne les communes pour restaurer le petit**

patrimoine et organise des événements pour faire connaître le patrimoine.

- 52% et 51% pensent que le Parc accompagne les communes pour restaurer les maisons rurales et les grandes fermes anciennes.

Néanmoins 39% des répondants pensent que restaurer les grands monuments inscrits et classés fait partie des objectifs du Parc (le parc intervient en direct pour aider la restauration du petit patrimoine). Cette réponse traduit peut-être la connaissance du rôle du Parc dans les inventaires des communes et de son accompagnement des porteurs de projets de restauration des « grands monuments ».

Q13 : Le Parc accompagne aussi les particuliers en matière d'architecture et de préservation du patrimoine en :



L'accompagnement des particuliers en matière d'architecture et de **préservation du patrimoine** est bien connu du panel. **Respectivement 84%, 80%, 65% et 61% savent que le Parc conseille sur la restauration du bâti ancien, sur la rénovation énergétique de l'habitat, sur l'intégration de constructions nouvelles et contemporaines et donne des avis sur les couleurs des façades.** Seulement 8% pensent que le Parc délivre des permis de construire. Cette question est particulièrement bien comprise, ceci s'explique probablement par le fait qu'elle touche directement les habitants du Parc, d'où leurs connaissances du sujet.

A rebours des bons résultats précédents qui font penser que le panel connaît bien le Parc, les **animations** proposées par celui-ci paraissent bien moins connues : 49% des répondants disent connaître les activités « nature » du parc et sont « très satisfaits » de ces animations.

Les animations citées dans les réponses sont relativement concordantes :

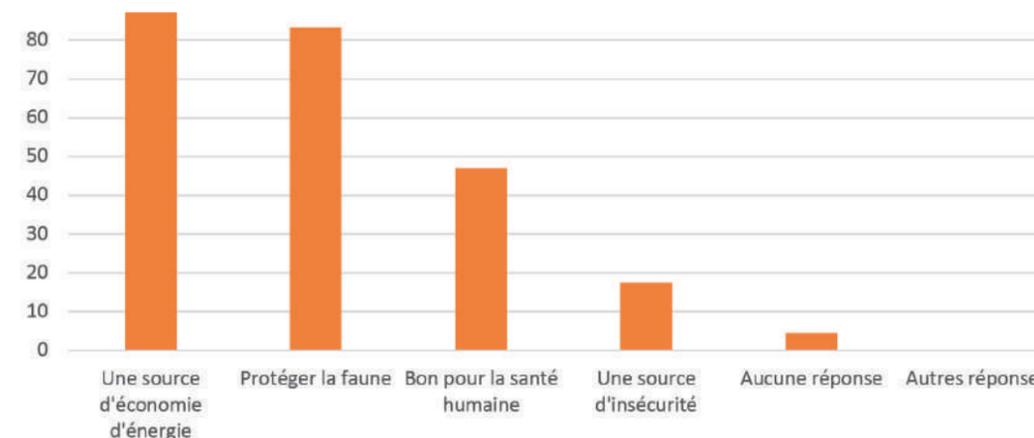
- Les **chantiers participatifs** sont très cités (par exemple celui du domaine d'Ors)
- Les **randonnées à thèmes** sont aussi très appréciées, particulièrement celle avec Mr Lorient qui sont « extraordinaires ! », comme par exemple les

randonnées « *découvertes des plantes sauvages* ». Les « randonnées des guides parc » sont aussi appréciées et quelqu'un précise qu'il « *croise de nombreux randonneurs en groupe* ».

Ces réponses montrent que le Parc est partiellement reconnu dans sa contribution à l'appropriation par les habitants d'une culture nature et développement durable. Il faut pourtant noter que 21% des personnes connaissant les activités « nature » disent ne pas avoir l'occasion d'y participer. De plus, certains remarquent que les activités sont difficilement faisables avec de très jeunes enfants.

45% pensent au Parc pour **organiser leurs loisirs**. Les randonnées et les promenades sont beaucoup citées. De même pour la « **découverte de producteurs locaux** » ou des « **découvertes du patrimoine culturel** » mais aussi simplement « *découverte de la nature* ». D'autres indiquent leur participation à des **activités avec leurs enfants** comme les « contes du château de la Madeleine ».

Q14 : Eteindre l'éclairage public une partie de la nuit, c'est :



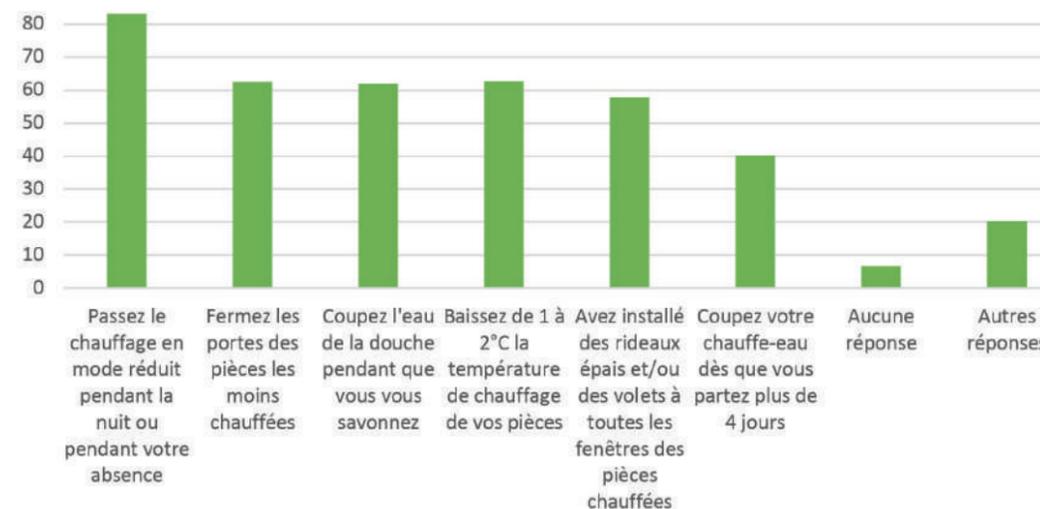
La connaissance des répondants concernant l'**éclairage public** est encourageante pour la poursuite de l'effort des communes de l'extinction nocturne de l'éclairage public. En effet **93% des répondants pensent qu'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit est une source d'économie d'énergie et 83% pensent que cela protège la faune.** Près de 50% pensent que

c'est même bon pour la santé. Cela dénote une sensibilité des répondants pour les questions d'économie d'énergie et renforce la démarche globale de Conseil en énergie partagée et de « trame noire » engagée dans les Parcs naturels franciliens.

Avez-vous le « réflexe Parc » ?

Cette partie avait pour objectif de questionner les répondants sur leurs propres actions, en ciblant les priorités promues par la charte du Parc dans les domaines environnementaux.

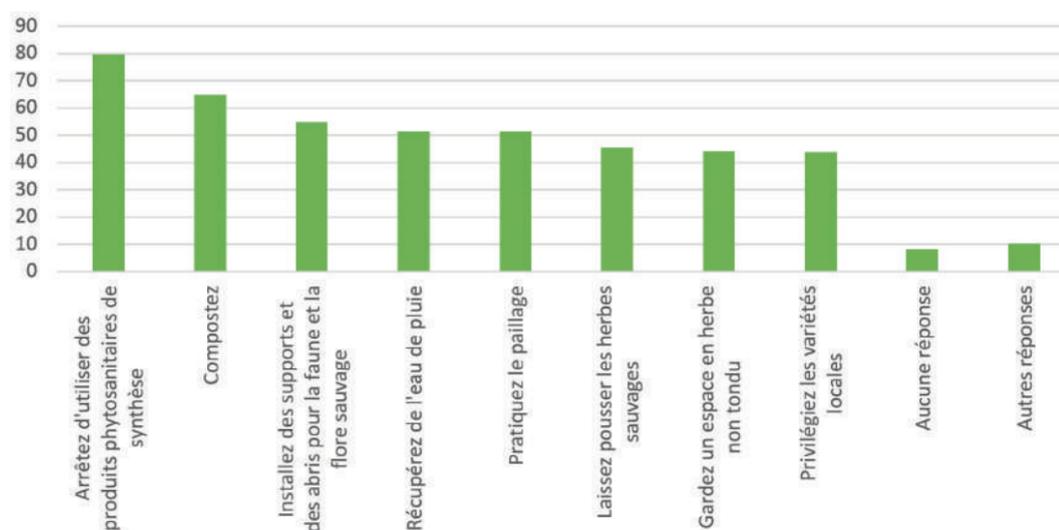
Q19 : Dans votre logement, pour faire des économies d'énergie, vous :



Ainsi, **83% baissent le chauffage pendant la nuit** ou lors d'absences. Environ 63% ferment les portes des pièces moins chauffées, coupent l'eau de la douche lorsqu'ils se savonnent et baissent la température de 1 à 2°C dans leurs pièces. Respectivement 58% et 40% installent des rideaux épais et/ou des volets à toutes les fenêtres des pièces chauffées et coupent le chauffe-eau lorsqu'ils partent plus de 4 jours. D'autres personnes vont plus loin en isolant

thermiquement leur habitation ou en limitant l'arrosage dans leur jardin et en réutilisant l'eau de nettoyage de comestible. **Les répondants mettent majoritairement en place les « bonnes pratiques »** ; pourtant, ce résultat concerne un public « proche du Parc » et montre en creux **le chemin qui reste à parcourir pour une plus large appropriation afin que ces pratiques deviennent des usages partagés.**

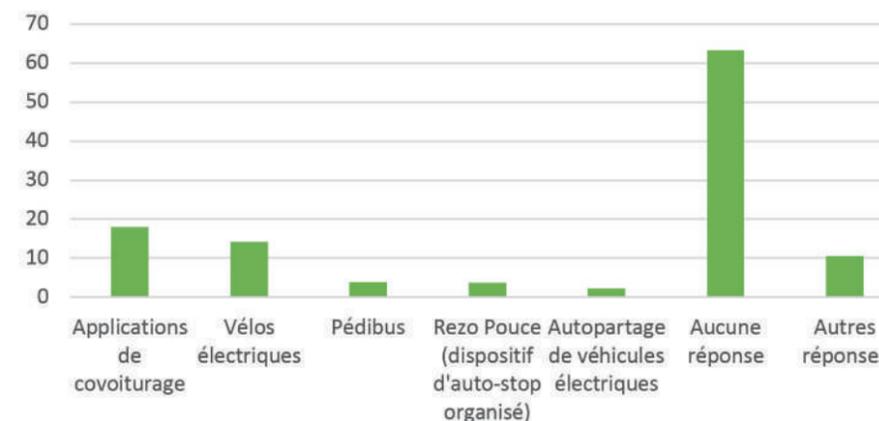
Q20 : Dans votre jardin, vous :



Les bonnes pratiques se retrouvent dans le jardin puisque **80% n'utilisent plus de produits phytosanitaires de synthèse**. 65% compostent dans leur jardin. Environ 50% ont répondu positivement pour les 6 autres propositions qui sont : installer des supports et des abris pour la faune et la flore sauvage, récupérer de l'eau de pluie, pratiquer le paillage, laisser pousser les herbes sauvages, garder un espace en herbe non tondu et privilégier les variétés locales. Plusieurs répondants ajoutent l'installation de nichoir ou de la mise à disposition de nourriture pour les oiseaux. De plus **seulement 8% du panel ne fait aucune de ces actions**. On remarque donc une bonne implication des répondants dans ces démarches.

Les répondants apportent des réponses contrastées à **l'accompagnement des circuits courts**. Si **69% d'entre eux achètent des produits locaux chez les commerçants** et 51% achètent directement à la ferme, moins de 25% sont inscrit dans des AMAP et 11% soutiennent les producteurs par des dons. 10% adhèrent à la monnaie locale « La Racine ». Ces deux derniers chiffres montrent que l'engagement dans les démarches participatives reste limité et dont la progression reste à confirmer. Il faut noter que certains répondants précisent cultiver eux-mêmes leurs légumes.

Q24 : Avez-vous testé ces nouvelles alternatives de mobilité ?



L'évolution des pratiques en matière de mobilité demeure très limitée dans ce contexte rural. En effet seulement 50% pensent pouvoir réduire l'utilisation de la voiture pour effectuer des courses en centre-ville et 33% pour les loisirs. Entre 16% et 23% pensent pouvoir le faire pour les vacances, les déplacements liés à la scolarité ou les déplacements pendulaires. De plus, rare sont ceux ayant testé des nouvelles alternatives de mobilité. **18% ont essayé les applications de covoiturage**

et 14% ont essayé les vélos électriques. Moins de 4% ont essayé les autres propositions. 63% disent ne pas avoir testé d'autres alternatives. La plupart des personnes ayant répondu « autre » cite le vélo mécanique. Ces résultats sont en cohérence avec les réponses des communes (enquête communes) aux questions de développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle. Ils traduisent la difficulté pour se déplacer sur le territoire et la dépendance à la voiture.

VERBATIM

Les réponses comportent des commentaires - extraits :

URBANISME :

« éviter de trop construire », la charte doit « **contraindre plus encore pour s'opposer au bétonnage et goudronnage** », « il y a eu beaucoup de constructions affreuses qui ne s'intègrent pas du tout dans le paysage et sont comme de vraies verrues dans notre parc », « qui viennent défigurer notre belle vallée de Chevreuse », « l'extension démesurée de certaines fermes » ; le Parc « **doit faire attention à la pression urbaine pour ne pas construire partout (privilégier les centres villes) et à l'architecture** ».

Une proposition : « revoir la gestion des eaux usées sur le territoire du PNR, afin que les communes s'équipent de stations d'épuration décentralisées et écologiques (phytoépuration, lagunage, aquaculture, etc.) »

POLLUTION LUMINEUSE :

La priorité doit être donnée à la « Lutte contre la pollution lumineuse nocturne », « Quel moyen pour limiter la pollution lumineuse qui ne fait qu'augmenter ? »

DIMENSION PARTICIPATIVE/ ANIMATION :

« Organisez-vous des sorties avec des enfants ? » organiser « des jeux...pour développer l'imagination et non la compétition », « le plaisir d'être en pleine nature et quelques petites leçons de civisme au passage... »

Une proposition « **Peut-être qu'une réunion tous les 2 ans des communes du Parc donnerait un sentiment d'appartenance plus grand aux habitants. Il manque un sentiment d'appartenance** »

Ou encore « prévoyez de pousser les communes à mettre en place des zones de maraîchage collectives dont la récolte par les habitants améliorerait les liens sociaux, tout en garantissant une production bio et locale, sur les terres municipales ? »

AGRICULTURE / ALIMENTATION :

Une question porte sur « les fournisseurs locaux en bio et agro-écologie (fruits, légumes, céréales) et sur les soutiens du Parc à ce type d'initiatives favorables à la préservation de l'environnement, du côté des agriculteurs et des communes souhaitant s'engager dans cette transition »

Les remarques que les « Agriculteurs pas assez engagés pour replanter » et que « le PNR saura accompagner les agriculteurs dans la transition vers le bio »

Et « Prévoyez-vous d'accompagner les restaurations collectives pour qu'elles soient 100% bio et locales ? »

L'ÉNERGIE :

Est pointé le « manque d'aide financière à la rénovation énergétique (les leçons c'est bien mais pas suffisant). » et une question « - Prévoyez-vous un accompagnement des communes du PNR pour aller vers une autonomie énergétique (développement de mini-centrales hydroélectriques - type moulin -, mini-éoliennes - de type moulin à vent, il y en avait il y a moins de cent ans dans les environs, mais ils ont tous disparus !), ou tout du moins une autonomie énergétique des bâtiments publics ».

DIMENSION TERRITORIALE :

Un commentaire exprime « l'impression d'un "mur de verre" entre les 2 départements des Yvelines et de l'Essonne. »

Conclusion

Plusieurs points marquants ressortent des réponses au questionnaire. Tout d'abord, le taux de réponse qui, s'il reste important, ne permet pas de disposer de statistiques. Il démontre si besoin en était l'importance déterminante de l'information et de la communication, essentielles pour maintenir le lien avec les habitants, partager les objectifs de la charte et assurer leur appropriation par tous les acteurs. **Fait positif, des répondants se plaignent du retard de distribution du journal du Parc l'Echo du Parc traduisant une attente vis-à-vis de ce média.**

Les compétences du Parc sont plutôt bien identifiées par les personnes ayant répondu au sondage. Même si certaines lui sont attribuées au-delà de la réalité. **Les activités du Parc sont très appréciées mais doivent être mieux connues des habitants.** En effet le nombre de personnes disant ne pas les connaître reste élevé, surtout s'agissant des répondants qui s'intéressent a priori au Parc.

Cette enquête fait aussi ressortir **un point noir du territoire : la mobilité.** Ce que revient le plus souvent dans la question « vous avez la parole » sont les problèmes liés au manque de solutions. Certaines réponses font clairement état du « *besoin de plus de pistes cyclables interconnectées avec d'autres réseaux* ». De plus la demande en transport en commun ne semble pas comblée puisque certains disent : « **les transports ne sont pas suffisamment mis en place. Exemple : pas beaucoup voire pas du tout de bus les dimanches et jours fériés** ». Des alternatives sont en cours, notamment le transport à la demande qui permettrait de relier les communes entre elles sans pour autant créer des nouvelles lignes qui seraient peu utilisées.

Finalement l'opinion des habitants qui ont répondu est partagée entre ceux pour qui le Parc ne s'investit pas suffisamment, notamment dans son premier objectif, maîtriser l'urbanisation et ceux qui considèrent que le **Parc demeure une institution à l'influence positive sur le territoire et qui « transmet des savoirs ».**

Synthèse des ateliers d'évaluation à mi-parcours commissions thématiques

Inscrits dans le dispositif d'évaluation, les ateliers ont pour objectif de recueillir l'avis des membres des commissions thématiques qui sont associés à l'activité du Parc, ce qui leur confère une bonne connaissance de la mise en œuvre du programme d'actions.

Suivant différentes modalités, les commissions ont répondu à 3 questions :

- Quelles sont les réalisations les plus emblématiques ? quelle a été la plus-value « Parc » ?
- Quels ont été les freins les plus importants dans la réalisation des actions ?
- Quelles sont les recommandations ou nouvelles perspectives pour la deuxième moitié de déploiement de la carte ?

Les échanges ont été denses et les réponses relativement convergentes, la synthèse tente de restituer les points les plus significatifs qui apportent des éléments de compréhension de la période 2011- 2018 et des pistes de travail pour les années à venir.

1- Réalisations les plus significatives et la plus-value Parc

Les **grandes réalisations** ont été retenues, parmi lesquelles, le **musée du Petit Moulin** des Vaux de Cernay, l'Aiguillage – **Maison de l'écomobilité et du tourisme**, les opérations **d'urbanisme exemplaires** (aux Mesnuls) ou de revitalisation globale du centre-bourg (à Clairefontaine-en-Yvelines,) les aménagements de **liaisons douces** et de **circuits de randonnées**, la réouverture des **prairies humides**, le **sentier pédagogique** du marais de Maincourt, le crapauduc

Les **opérations structurantes** comme les PPB qui conduisent à « **un changement du regard sur le paysage** » et constituent un « recensement du patrimoine paysager et écologique », le Plan de parc qui « trouve sa traduction dans les PLU », les MAEC « qui fonctionnent bien », et dont la création « a été un moment fort pour le développement agricole du Parc », les aides agricoles qui sont « un bon levier » et « aident à la diversification », le dispositif Zéro phyto..., le développement de commerces et d'artisanat local sur tout le territoire (brasseurs, biscuitiers, siropier, métiers d'art, menuiserie...), le développement des circuits de randonnées et des chambres d'hôtes, l'inventaire du patrimoine bâti « et la prise en compte du patrimoine privé aussi bien que communal », pour « **garder l'héritage** »....

Les **expérimentations innovantes** et originales comme le BIMBY, les Epicerie participatives, les boutiques à l'essai, les 7 jours sans voitures, *Rézo-pouce*, promotion du vélo à assistance électrique.... sont autant de facteurs d'appropriation de nouvelles approches pour les communes et le public.

Les **conseils du Parc** dans tous les domaines de la Charte constituent la plus-value citée dans toutes les commissions. L'accompagnement des communes dans leurs projets et les animations par la mise en place d'ateliers (ateliers maquette en urbanisme, observatoire photographique...) et de rencontres sont des leviers de sensibilisation reconnus. L'objectif de développement de l'agriculture écologiquement responsable est respecté, même s'il « reste du chemin à faire ».

La communication et la signalétique sont vues dans la plupart des cas comme un levier essentiel de l'action du Parc, en mesure de faire évoluer les pratiques et pour son rôle dans l'attractivité du territoire : guides, cartes, valorisation des sites classés, animations culturelles et sportives, manifestations autour de l'éco-tourisme sont citées, avec **le souhait d'une communication renforcée sur les réalisations du Parc, en particulier en matière d'aménagement.**

La **relation aux élus**, la connaissance approfondie du territoire et la diversité des thématiques traitées par l'équipe du Parc sont évoquées dans les commissions.

2- Quels ont été les freins ?

PRESSIION FONCIÈRE

La maîtrise foncière est relevée comme un frein puissant dans la mise en œuvre et le respect du plan de Parc. En particulier concernant les terres agricoles, la pyramide des âges des agriculteurs induit un flux important de cession des exploitations qui « au lieu d'être destinées à des jeunes, sont reprises par d'autres exploitations pour s'agrandir ».

LES SENSIBILITÉS LOCALES ET LES IDÉES PRÉCONÇUES

Le manque de relais de terrain et une trop faible information des habitants sur les initiatives du Parc sont signalés comme des freins importants.

L'évolution des priorités et les divergences de stratégie des communes sont aussi évoquées comme des obstacles à la réalisation d'actions

Le Parc est aussi l'objet d'idées préconçues ; « *l'action du PNR fait perdre du temps et complexifie certains projets* », ses contributions, considérées parfois comme « *empêcheur de projets* », ne bénéficient pas toujours d'un a priori positif. Il peut être vécu comme un « *seul apport de subvention* » ou « *une belle structure mais avec un pouvoir d'action assez limité* ».

LES MOYENS ET LES PROCÉDURES

Les limites dans la réalisation des objectifs de la Charte sont les moyens humains et financiers insuffisants, qui peuvent se traduire par un reste à charge trop élevé pour les communes. La durée des projets est aussi notée comme un frein dans certains cas.

La complexité administrative et la « lecture brouillée des différents acteurs – qui fait quoi ? » sont mentionnées comme des entraves à la réalisation de projet.

3- Propositions et recommandations

FORMATION SENSIBILISATION

La formation des élus et **l'incitation des communes à prendre contact avec le Parc en amont des projets** reviennent souvent comme un levier favorisant l'appropriation des objectifs de la Charte.

La sensibilisation des habitants pour faire évoluer leur compréhension du territoire est marquée : « **il faut s'accaparer la question des habitants des villes qui viennent vivre à la**

campagne » et le souhait que « **les agriculteurs retrouvent leur place dans les villages** ». La sensibilisation des promoteurs de manifestations sportives vers une démarche écoresponsable est aussi considérée comme nécessaire.

La réalisation de démonstrateurs ou des maquettes numériques (paysage) est recommandée comme outil convivial et facile à partager.

COMMUNICATION

La communication sur les actions du Parc pour les rendre plus visibles et une information plus massive, sont des supports pour favoriser le changement et contrer la peur de la nouveauté.

De nombreux sujets de communication sont proposés, parmi lesquels les balades à cheval, les mobilités alternatives à la voiture, la valorisation du patrimoine naturel et bâti, ainsi que la création de manifestations pour développer le Vélo à assistance électrique et l'écotourisme. Le développement d'une appli interactive sur les ressources du territoire est aussi conseillé.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Le développement des échanges inter-parc est souhaité, en particulier pour les élus ; le changement d'échelle est aussi rendu nécessaire pour envisager dans un cadre élargi des sujets dont l'ampleur dépasse le cadre de la commune, voire des limites du Parc (mobilité, alimentation, tourisme...)

L'exploitation des Plans paysage est biodiversité comme fil conducteur de projets communaux et intercommunaux est recommandée ainsi que leur prise en compte dans les PLU. En matière foncière « étudier les causes de la perte de terres agricoles » et définir des leviers d'action pour **développer « l'installation de jeunes et de porteurs de projets sur des terres des communes »** sont fortement souhaités.

ACTIONS

En matière d'actions et de projets du Parc, les propositions sont nombreuses : poursuivre le Transport à la demande, la promotion du VAE, le développement de nouvelles filières agricoles par la diversification le changement de pratiques, lancer des « actions concrètes » pour aller vers « de l'agriculture raisonnée et écoresponsable » pour cela, maintenir des aides ciblées et créer de nouvelles aides, prévenir les ruissellements.

Le déploiement d'initiatives qualitatives –comme la Racine, monnaie locale– en partenariat avec les communes avec un développement sur tout le territoire est également évoqué, ainsi que des manifestations innovantes par exemple « **le week-end, un circuit vélo sans croiser de voiture** ».

Cibler les aides aux commerces qui en ont le plus besoin, et surtout ceux qui répondent aux enjeux économiques, sociaux mais aussi agricoles est recommandé.

INSTITUTIONNEL :

Sur ce plan, le renforcement du rôle supra communal du Parc est considéré comme nécessaire, en particulier **le renforcement des liens et des actions avec les EPCI** pour les thématiques entrant dans leurs champs de compétences (mobilité, Eau, développement économique...).

3 ° de couv